UNIVERSITÉ DE NANCY — FACULTÉ DE DROIT

L'INDUSTRIE DENTELIÈRE FRANÇAISE

SPÉCIALEMENT EN FLANDRE

ENQUÊTE DANS LA RÉGION DE BAILLEUL

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN DROIT

PRÉSENTÉE PAR

ANDRÉ MABILLE DE PONCHEVILLE

VALENCIENNES
LIBRAIRIE GIARD
EN FACE L'HOTEL DE VILLE

1911

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547203_0014

L'INDUSTRIE DENTELIÈRE FRANÇAISE

SPÉCIALEMENT EN FLANDRE

A

MON PÈRE

ET A

MA MÈRE

UNIVERSITÉ DE NANCY — FACULTÉ DE DROIT

L'INDUSTRIE DENTELIÈRE FRANÇAISE

SPÉCIALEMENT EN FLANDRE

ENQUÊTE DANS LA RÉGION DE BAILLEUL

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN DROIT

PRÉSENTÉE PAR

ANDRÉ MABILLE DE PONCHEVILLE

L'acte publique sera soutenu le Samedi 11 Février 1911, à 4 heures du soir.

Président : M. GAVET, Professeur.

Suffragants : MM. BROCARD, Professeur-Adjoint.
RENARD, Chargé de cours.

VALENCIENNES
LIBRAIRIE GIARD
EN FACE L'HOTEL DE VILLE

1911

FACULTÉ DE DROIT DE NANCY

Doyen : M. BINET, I. ✪.

Doyen honoraire : M. BLONDEL, ✱, I. ✪.

Doyen honoraire et Professeur honoraire : M. LEDERLIN, ✱, I. ✪.

MM. BLONDEL, ✱, I. ✪, Professeur de Code civil.

BINET, I. ✪, Professeur de Code civil et Chargé du Cours d'Enregistrement, Doyen.

GARNIER, I. ✪, Professeur d'Economie politique et Chargé du Cours de Législation financière.

BEAUCHET, I. ✪, Professeur de Procédure civile, Chargé du Cours de Procédure civile (Voies d'exécution), et Chargé du Cours de Législation et Economie coloniales.

BOURCART, ✱, I. ✪, Professeur de Droit commercial et Chargé d'un Cours de Droit commercial (Licence).

GAVET, I. ✪, Professeur d'Histoire du Droit, Chargé du Cours d'Histoire du Droit privé, et du Cours d'Histoire du Droit et des Institutions juridiques de l'Est.

CHRÉTIEN, I. ✪, Professeur de Droit international public et prive, et Chargé du Cours de Droit international public (Doctorat).

CARRÉ DE MALBERG, I. ✪, Professeur de Droit public et constitutionnel et Chargé des Cours de Droit public (Licence) et de Droit public et Droit constitutionnel comparé (Doctorat).

GÉNY, I. ✪, Professeur de Code civil et Chargé du Cours de Droit civil approfondi (Doctorat).

MICHON, I. ✪, Professeur de Droit romain et Chargé du Cours d'Histoire du Droit public.

BROCARD, A. ✪, Professeur-adjoint et Chargé d'un Cours d'Economie politique (Licence), d'un Cours d'Economie politique (Doctorat) et du Cours d'Histoire des Doctrines économiques.

ROLLAND, Professeur de Droit administratif, Chargé d'un Cours de Droit administratif (Doctorat) et d'un Cours d'Éléments de Droit public et administratif (Capacité).

SENN, Professeur de Droit romain, Chargé d'un Cours de Législation industrielle (Licence) et du Cours de Pandectes.

NAST, Agrégé et Chargé du Cours de Droit criminel et du Cours de Droit naturel.

SIMONNET, A. ✪, Docteur en Droit, Chargé d'un Cours d'Eléments de Droit civil (Capacité).

RENARD, A. ✪, Docteur en Droit, Chargé d'un Cours d'Éléments de Droit civil (Capacité).

MELIN, A. ✪, Docteur en Droit, Chargé du Cours de Science sociale.

ROVEL, I. ✪, Docteur en Droit, Secrétaire.

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat.

INTRODUCTION

CE QU'EST LA DENTELLE : DÉFINITION, DESCRIPTION TECHNIQUE ET HISTORIQUE GÉNÉRAL.

§ 1. — *Définition.*

La dentelle est un réseau formé de fils, plus ordinairement de fils de lin ou de coton, quelquefois d'or, d'argent, de soie, et orné d'un dessin.

Elle se compose de deux parties : le fond et la fleur ou dessin. Le fond s'appelle encore *entoilage* parce qu'il contient la fleur ou ornement appelé *toilé*, de son tissu plat et serré, ressemblant à de la toile. On donne aussi au fond le nom de champ, de réseau, de treille.

M. Engerand donne de la dentelle une définition plus minutieuse :[1] " un ouvrage dans lequel un fil, conduit par une aiguille, ou plusieurs fils, tressés au moyen de fuseaux, engendrent un tissu et produisent des combinaisons de lignes analogues à celles que le dessinateur obtient avec son crayon. Elle diffère de la broderie en ce que le décor y est partie intégrante du tissu au lieu d'y être appliqué sur un tissu préexistant ; elle se distinguera des étoffes tissées ou brochées quand elle sera faite à la main et non obtenue au moyen d'un mécanisme répétant indéfiniment le même modèle. "

D'après cette définition l'imitation mécanique ne mériterait pas le nom de dentelle. C'est d'ailleurs, comme nous le verrons par la suite, ce à quoi l'on tend actuellement : différencier nettement par leurs dénominations le produit de l'art manuel et celui de l'art mécanique.

[1] Engerand. Musée Social, mai 1901.

Mais la véritable dentelle elle-même, faite à la main, se divise en deux variétés : la dentelle à l'aiguille et la dentelle aux fuseaux. Nous ne nous occuperons que de la dernière dans cette étude.

§ 2. — *Description technique.*

Le matériel de la dentellière se compose d'un coussin carré ou *carreau*, qu'elle place sur ses genoux ou sur un support de bois ; de fuseaux, d'épingles de cuivre destinées à servir de point d'appui aux nœuds formant les mailles du réseau. Elle est guidée dans son travail par un patron de parchemin vert sur lequel sont indiqués par des piqûres les endroits où elle doit fixer les épingles. Le fil, anciennement de lin, est maintenant de coton.

L'ouvrière commence par fixer une première épingle sur un point principal de son dessin, dans le haut du patron. Elle assujettit à cette épingle le fil d'un de ses fuseaux, par un nœud qu'elle serre fortement, et, le fil étant ainsi attaché, le fuseau se trouve suspendu. L'ouvrière dévide le fil de la bobine de son fuseau autant qu'il est nécessaire pour qu'elle puisse travailler et empêche qu'il se dévide davantage en lui faisant faire deux ou trois tours contre le gland qui termine la bobine à sa partie supérieure.

L'ouvrière place de la même manière une deuxième épingle, à laquelle elle attache un deuxième fuseau, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'elle ait sur son carreau le nombre de fuseaux nécessaires à l'exécution du dessin. L'ouvrière compose alors son tissu en croisant et en tressant les fuseaux, en les faisant passer les uns sur les autres et en les changeant de place, tout en leur imprimant un mouvement de rotation. Au fur et à mesure que le travail s'achève, l'ouvrière place ses épingles plus loin.

Il serait fastidieux de décrire les différentes évolutions que l'ouvrière fait faire à ses fuseaux pour exécuter les différents points ou figures dont se compose un dessin à

dentelles. Les mouvements varient à l'infini et sont déterminés par le genre de dentelle à exécuter et par la forme des figures à reproduire. Ils ont d'ailleurs ceci de commun, c'est que les épingles, de quelque façon qu'on les emploie, leur servent constamment d'appui.

§ 3. — *Historique général.*

" Avant le XV^e^ siècle, écrit M. Ernest Lefébure, [1] on ne connaît aucun document certain prouvant l'existence de la dentelle. "

Elle serait née à cette époque de la broderie à fils tirés, par une transition naturelle, soit en Italie, soit en Flandre. Mais c'est au XVII^e^ siècle surtout qu'elle se développe et qu'elle affirme son indépendance. Elle orne sous Louis XIII les larges cols plats qui ont succédé aux fraises. Une gravure d'Abraham Bosse nous montre à cette époque un cavalier et une jeune dame passant devant un magasin de dentelles de la galerie du Palais et portant tous deux de ces cols superbement garnis de dentelles. A la devanture s'étalent des cols du même genre, des manchettes.

La mode en fit fureur au point de rendre nécessaire en 1629 un *Règlement sur les superfluités des habits*, suivi sous la régence de la reine-mère Anne d'Autriche de plusieurs édits somptuaires qui proscrivaient encore les dentelles. Celui de 1660, promulgué la veille du mariage du roi, causa un vif émoi. Un curieuse pièce du temps, intitulée la Révolte des passements, nous donne une idée de l'émotion des milieux élégants. On y fait parler en vers les dentelles les plus connues, réunies en concile pour examiner le parti qu'elles ont à prendre.

A cette époque le point de Venise était surtout en faveur. On en faisait ces rabats somptueux qu'on admire sur d'anciens portraits. Colbert ne voulut pas abandonner à l'étranger les

[1] Broderie et dentelles. Paris. Quantin. 1887.

[2] Le point de Venise est une dentelle *à l'aiguille.*

sommes énormes qui se dépensaient à son acquisition et il entreprit de doter la France de cette industrie. Il s'enquit des villes les mieux préparées pour cette industrie, et y installa des ouvrières italiennes que Mgr de Bonzy, ambassadeur de France à Venise, lui avait procurées.

Il agit de même sorte pour la dentelle de Flandre. Par ses soins, 200 dentellières flamandes, — c'est le chiffre que donne Voltaire — furent disséminées dans diverses villes françaises et en firent autant de centres denteliers. On fabriqua sous le nom général de Point de France les dentelles italiennes et flamandes à Aurillac, Sedan, Reims, le Quesnoy, Alençon, Arras, Loudun.

Ce qui montre bien le succès de la tentative de Colbert, c'est le décret rendu par le Sénat de Venise qui punissait de mort tous ouvriers ou artistes qui porteraient à l'étranger le secret de leur art. Quelques années après l'embauchage des ouvrières vénitiennes, 1600 filles faisaient de la dentelle dans les manufactures royales.[1]

Mais le XVIII[e] siècle devait voir l'apogée de la dentelle aux fuseaux. Plus souple, plus légère, elle va remplacer le point de Venise qui eut la faveur presque exclusive du grand siècle. La valenciennes est particulièrement la dentelle de cour. Sa vogue cependant décroit avec les dernières années du règne de Louis XVI. Ce qu'on trouve dans les comptes de M[me] Eloffe, modiste de la reine concurremment avec la Bertin, c'est plutôt par exemple "un fichu gaze garny de prétention blanche." La simplicité de mise qui est à la mode alors commence pour la dentelle l'œuvre de ruine de la Révolution. Quelques grandes dames pourtant s'y intéressaient et même en faisaient par manière de passe temps, à l'imitation de la Sophie dont Jean Jacques avait tracé le portrait dans son *Emile* : — "le travail qu'elle préfère à tout autre est la dentelle, parce qu'il n'y en a pas un qui donne une attitude plus agréable et où les doigts s'exercent avec plus de grâce et de légèreté."

[1] Voltaire. Le siècle de Louis XIV.

Presque partout en France la Révolution tua la dentelle. C'est qu'une crise économique est rarement sans accompagner une crise politique. La demande cessa brusquement. Et qui eût encore porté des dentelles alors que c'était se signaler comme aristocrate à l'attention d'un public surexcité ? L'argent manquait d'ailleurs pour payer ces œuvres d'un art délicat et lent. Bientôt la production cessa presque partout ou diminua dans des proportions très grandes. Un exemple frappant de cette crise est la production de la valenciennes, arrêtée brutalement et qui ne put jamais reprendre. La fabrique de Chantilly n'eut pas moins à souffrir.

" Après 1801, écrit M. Alfred Picard, [1] une reprise se manifesta non seulement dans les villes qui fabriquaient les dentelles à bas prix comme Caen, Bayeux, Mirecourt, le Puy et Arras, mais aussi à Alençon, à Chantilly, à Bruxelles (alors ville française)."

A Valenciennes, comme on le pourra voir dans l'étude qui se trouve à la fin de cet ouvrage, une semblable restauration avait été vainement tentée pendant quelques années avec l'aide financière du gouvernement.

En 1815, un ouvrier anglais, Cutts, y arrivait avec une machine à faire le tulle, qu'il transportait bientôt à Douai. C'était un ancien ouvrier de l'inventeur Heathcoat, et il avait réussi à tromper la ligne de surveillance que les fabricants de Nottingham avaient établie à leurs frais pour empêcher la sortie d'aucune machine. Ce fut Cutts qui le premier fabriqua du tulle mécanique, et la robe brodée à la main qui fut offerte en 1816 à la duchesse d'Angoulème fut faite par lui.

En 1817, la première machine à tulle fonctionna à S[t] Pierre lès Calais, et bientôt l'adaptation du système Jacquard au métier à tulle créait à la dentelle à la main la redoutable concurrence de la dentelle mécanique.

En 1831 toutefois, l'affaissement du prix des tulles qui les mettait à la portée des classes populaires, ramena le goût

[1] Le bilan d'un siècle (1801-1900) Tome 4. p. 393.

des classes aisées vers la dentelle aux fuseaux, et l'on vit même celle-ci exportée en quantité considérable en Angleterre, où le tulle avait tué la dentelle.

En 1851, lors de l'exposition internationale de Londres, " notre exposition, écrit M. Alfred Picard, fut admirable et affirma la supériorité de la France, supériorité due à l'intelligence des fabricants, à l'habileté des ouvrières, à la perfection et au fini du travail, à la beauté et au bon goût des dessins. " Alors les principaux centres de la dentellerie se trouvaient à Alençon, à Bailleul où l'on faisait le point de Valenciennes, à Lille et à Arras (dentelles blanches à fonds clairs), à Chantilly (dentelles et blondes), à Caen et à Bayeux, à Mirecourt, au Puy. Nos dentellières étaient au nombre de 240000, réparties dans 18 à 20 départements, et notre production annuelle dépassait 65 millions.

En 1875, une nouvelle crise compromettait cette prospérité. Il fallait que la production s'aiguillât d'un nouveau côté, l'ameublement et l'ornementation du linge de table.

" En 1878, la fabrication était à peu près monopolisée par la France et la Belgique. L'abandon des points fins, riches et solides, du vieux temps, et l'évolution vers des produits moins chers, mais remarquables cependant par le dessin, s'accusait nettement. On constatait une tendance à chercher des inspirations dans l'art ancien, dans les types originaux du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. "

PREMIÈRE PARTIE

L'INDUSTRIE DENTELLIÈRE EN FRANCE

PETITE INDUSTRIE RURALE

CHAPITRE PREMIER

Causes et remèdes de la crise actuelle

A la fin du XIX^e^ siècle, l'industrie de la dentelle à la main apparaît vivace encore. Sans doute elle doit compter avec les caprices de la mode, avec la concurrence de la dentelle mécanique et des broderies chimiques de Flaven, de S^t^ Gall, de S^t^ Quentin. Mais elle est encore pour les femmes et les jeunes filles, dans les contrées agricoles, une précieuse ressource, et sa vogue d'ailleurs sert les intérêts de la fabrication mécanique. On a constaté en effet que jamais la demande de l'imitation n'est aussi grande que quand la véritable dentelle à la main est à la mode.

" Nous gardons sans contredit, affirme M. Alfred Picard, [1] la première place au point de vue de la qualité et de la valeur artistique ; les fabriques du Calvados, des Vosges, de la Haute-Saône et du Vélay sont célèbres dans le monde entier.

Mais une évolution s'est produite : les centres de fabrication sans se déplacer sensiblement, se sont modifiés en ce sens que dans la plupart des cas, la production de la dentelle, d'urbaine est devenue rurale, ce qui s'explique par le moindre coût de la vie à la campagne. La dentelle porte bien encore le nom de la ville où elle fut faite primitivement, et elle y conserve des ouvrières, mais la plupart de celles-ci désormais habitent les villages des environs, et y travaillent le précieux tissu dans les intervalles que leur laisse le travail des champs. La dentelle à la main, désormais, peut se classer en France, parmi les petites industries rurales, si intéressantes à plusieurs chefs. "

[1] Le bilan d'un siècle. Imprimerie Nationale. 1907, page 395.

Ajoutons qu'elle est menacée. C'est ce qu'il est impossible de ne pas voir, et à quoi servirait-il d'ailleurs de feindre l'ignorance du mal ? Ne vaut-il pas mieux le combattre ?

Nous verrons ultérieurement que dans la Flandre Française, celle de nos provinces peut-être où sous l'ancien régime on comptait le plus grand nombre de dentellières, il ne reste plus qu'un pays producteur, la région de Bailleul, mais partout le même phénomène s'est produit : dans le Calvados, en un demi-siècle, le nombre des ouvrières est tombé de 50000 à un millier environ ; et leur salaire qui variait de 2 à 5 francs, descendu à un franc, souvent moins encore. " Avant 70, écrit M. Engerand, député du Calvados, il y avait dans ce département une cinquantaine de fabricants, ayant sous leurs ordres toute une légion de facteurs et de factrices, on ne compte plus actuellement que trois ou quatre maisons qui aient pu résister à l'adverse fortune. "

Dans le Velay, autre centre dentellier important, la crise est la même, et M. Georges Bourdon la signalait dans une enquête parue au *Figaro* : [1]

" Pour ce vaste atelier de soixante à quatre-vingt mille travailleuses, qui occupe toute la Haute-Loire, déborde sur la Loire, le Puy de Dôme et le Cantal, plus de deux cent cinquante fabricants, réunis en deux chambres syndicales, au Puy et à Craponne, commandent et négocient le travail, et leur chiffre d'affaires est en moyenne de 12 à 15 millions. Le département de la Haute-Loire compte 316.000 habitants répartis en 264 communes : calculez ce que l'industrie de la dentelle représente de richesse pour chacun d'eux, et mesurez les désastres où sa ruine précipiterait ce pays où la terre avare ne nourrit pas son homme.

Cependant ne vous laissez pas éblouir par le mirage de ces chiffres importants. J'ai voulu connaître le taux des salaires. Selon les fabricants, une bonne ouvrière gagne couramment fr. 1.50 à 2 fr. par jour ; les autres, celles qui

[1] Nous n'avons pu le rechercher dans la collection du Figaro. Il doit remonter à 1903 ou 1904.

commençent, celles qui sont les moins ardentes, celles qui font des travaux plus simples, de 80 centimes à un franc. Les fabricants exagèrent un peu. J'ai visité, du Puy à Craponne, beaucoup de maisons où l'on travaille, j'ai interrogé les paysannes : elles levaient les bras au ciel quand je leur parlais d'un salaire de 2 fr. ; les meilleures gagnent fr. 1.50, la plupart ne dépassent pas le franc. Et cette maigre prébende représente dix ou douze heures, parfois davantage, d'un travail attentif !

Faut-il incriminer les fabricants ? Je les ai vus pleins de bonne volonté et enclins à la justice. L'un deux, M. Girod, me disait :

— Il y a quelques années, les salaires avaient baissé. Nous avions des ouvrières à qui nous donnions dix sous par jour. N'était-ce pas honteux ?

Hier à Craponne, M. Surrel me montrait une dentelle faite à la machine :

— Tenez, faisait-il, voilà une dentelle fabriquée à la machine, à Calais, et qui me revient, rendue ici, à 54 centimes et demi ; la même, faite à la main par mes ouvrières, me coûterait fr. 1.70. Que voulez-vous que nous fassions ?

Et il ajouta :

— Nous lutterons tant que nous pourrons contre la machine, parce que c'est l'intérêt de ce pays et que nous ne voulons pas affamer nos dentellières ; mais le jour où nous serons acculés, il faudra bien céder, et nous serons alors obligés de faire nous-mêmes, de la machine.

Et voilà le danger, en effet. A Saint Pierre-lez-Calais, à Caudry, à Nottingham, fonctionnent des machines qui concurrencent terriblement la vieille fabrication. Je tiens de M. Farigoule, président de la chambre syndicale du Puy, le chiffre suivant : si avec ses 12 ou 25 millions d'affaires, le Velay fournit plus des trois quarts de la dentelle à la main, le seul marché de Calais en fait tous les ans de 55 à 65 millions qu'il doit aux machines. En face d'une pareille concurrence, comment songer à relever les salaires ?

Une autre menace pèse sur la production du Velay : la difficulté de faire des apprenties. La faute en est à la loi scolaire : nul sans doute parmi les intéressés ne proteste contre cette loi ; ils demandent seulement qu'au lieu d'en faire une entrave, on en fasse une aide à l'apprentissage.

— Nous sommes bien modestes, m'a dit l'un d'eux. Les institutrices enseignent la couture ; que dans nos pays elles apprennent aussi le carreau aux enfants, et pour cela, que l'on introduise un cours de dentelle dans les écoles normales. Le carreau à l'école, c'est tout ce que nous voulons.

Sur ce point, le crédit de 10,000 francs voté au Parlement, sur l'initiative de MM. Engerand et Vigouroux leur donne un commencement de satisfaction.

Contre ce double péril, si le Velay a jusqu'à présent résisté, c'est que l'ingéniosité de ses fabricants a su, par le fréquent renouvellement des modèles, par la variété des tissus et des genres, par la multiplité des créations, déjouer en partie la rivalité de la machine, qui ne produit économiquement qu'à la condition de produire beaucoup. Et toutes les espèces de dentelles, vous les trouvez ici en effet : le fil, le coton, la soie, le lin, la laine, l'or, l'argent, y sont communément employés : il n'est pas jusqu'à la corde, le crin, la paille et le poil de chèvre qui n'y forment des tissus ! . . . . .

Mais le Velay a peu à peu abandonné la dentelle fine, dont il laisse le monopole à la production étrangère et à ce qui reste de la fabrication normande. Et comme c'est dommage ! J'ai vu au musée du Puy de vieilles dentelles qui datent de quarante ans à peine, et qui sont de pures merveilles. C'est que la fabrication du Velay, artistiquement tombée à la fin du premier empire, avait eu, pour la relever, cette chance de rencontrer un artiste hardi, Théodore Falcon, à qui la dentelle est redevable d'une prospérité de quarante années, qui s'est affirmée dans toutes les expositions du monde.

On oublie Falcon, on néglige ses enseignements. On vit pour l'heure qui passe, sans prendre garde que l'impeccable

beauté de certains articles d'élection est la condition même de la renommée du Velay, et partant de sa prospérité commerciale. Mais il faut lutter contre la machine, il faut ménager les ouvrières qui aiment mieux, ainsi que me l'expliquait M. Hauteville, travailler au morceau qu'à l'aune (1 m. 20), et toute la fabrication vellane glisse aux articles bon marché. Elle exporte dans le monde entier, elle inonde l'Amérique ; mais croit-elle que l'étranger lui demeurera toujours tributaire de produits qu'il fabriquera quand il le voudra ? Que les fabricants méditent ceci : déjà deux Américains sont venus s'installer à Craponne ; les Américains ne passent pas la mer pour l'unique plaisir de voir du pays ; déjeunant à côté d'eux, je les regardais un peu comme les artisans symboliques d'une déchéance de ce riche marché, qui est à redouter, si elle ne semble pas encore imminente. "

Les causes de la crise sont complexes. Il y a plusieurs crises à vrai dire, une crise de mode, une crise d'apprentissage, une crise de salaire. Mais avant d'étudier ces causes, voyons d'abord si la dentelle mécanique a eu quelque influence sur la décadence de la dentelle à la main.

Il semble bien à première vue que l'on puisse répondre affirmativement. Un article apparemment identique, vendu à un prix beaucoup moindre, doit l'emporter pour nombre d'acheteurs sur la véritable dentelle, et par conséquent le débit de celle-ci se restreindra considérablement. C'est bien ce qui est arrivé, et c'est à cette cause que l'on doit imputer incontestablement la diminution du nombre des dentellières; mais à l'heure qu'il est, n'est-il pas possible d'établir un *modus vivendi* entre les deux industries connexes, la dentelle véritable et celle d'imitation ? C'est ce que nous croyons.

Il est à remarquer en effet que la prospérité de l'une est intimement liée à celle de l'autre, et que la dentelle mécanique ne peut — non pas seulement s'accroître, mais même subsister, — qu'à la condition que la dentelle à la main conti-

nue à vivre elle-même. Celle-ci est le modèle que l'autre copie incessamment, et faute duquel elle n'aurait plus d'objet. Si la dentelle véritable ne se portait plus, l'imitation cesserait également de se porter [1]. C'est donc l'intérêt de cette puissante industrie de ménager une rivale faible sans doute, mais assez supérieure à elle pour lui dicter des lois faute desquelles elle périrait. Le départagement des domaines s'est d'ailleurs fait tout naturellement ; la dentelle à la main va à la haute classe, à ceux qui apprécient sa qualité artistique, et les connaisseurs ne manquent pas encore qui sachent combien diffère d'un travail mécanique celui qui est exécuté avec attention, avec goût, la pensée humaine guidant la main. Pour l'imitation, elle est achetée surtout par les classes moyennes, par ceux chez qui une incomplète éducation du goût ne laisse pas voir de différence entre les deux produits, et qui sont soucieux avant tout du bon marché. De la sorte, deux clientèles sont satisfaites.

C'est ce qui est arrivé pendant de nombreuses années, mais depuis quelque temps cette haute classe sociale dont je parlais, a semblé se désintéresser de la dentelle. C'est la crise de mode que je signalais tout à l'heure, mais la dentelle mécanique n'en est pas responsable, si ce n'est d'une façon indirecte : ses imitations trop bien faites et surtout trop répandues, ont dégoûté peut-être de la dentelle véritable une aristocratie qui voulait bien payer cher, mais non pas s'exposer à paraître pour des yeux peu avertis, porter la même dentelle que la classe moyenne. C'est là une question de psychologie féminine. Nous allons l'étudier plus à loisir.

§ 1. — *Crise de mode. Remèdes : Les Comités mondains et les Ligues d'acheteurs.*

Il est possible que la ressemblance superficielle qui existe entre deux dentelles, celle qui coûte quelques sous le mètre,

[1] C'est ce qui est établi par les rapports de M. Hénon, président de la Chambre syndicale des dentelles à la mécanique de Calais.

et celle qui vaut dix ou vingt francs, ait pu dégoûter la clientèle aristocratique de payer à ce prix la véritable dentelle, et que la femme du monde ait renoncé à porter une parure qu'elle retrouvait presque identique sur sa femme de chambre, mais la cause profonde du mal, croyons-nous, n'est pas là. Elle consiste plutôt dans le changement de mœurs qui s'est fait dans tous les domaines, à commencer par celui de la mode.

Celle-ci s'est démocratisée. Elle ne vient plus de haut, mais dirai-je, d'à-côté. Autrefois la cour, et dans son sein la femme du souverain, faisaient la mode, une mode souvent de meilleur goût, en tout cas plus stable qu'actuellement. On n'hésitait pas alors, pour suivre un exemple parti de haut, à acheter des dentelles coûteuses, d'autant plus qu'elles pouvaient servir à plusieurs toilettes, et même, comme c'était le cas à la cour d'avant 1789, qu'elles étaient de règle pour certaines présentations. Alors la mode, bien que son essence ait toujours été un caprice, l'expression du goût de changement inhérent à la nature humaine, pouvait être corrigée dans ce qu'elle présentait de défectueux par une volonté souveraine, être utile en un mot, à l'industrie du pays. C'est ainsi que l'on vit plusieurs fois des industries de luxe naissantes en France, encouragées sans qu'il fût besoin d'édits ni de prescriptions, par l'exemple du prince, vite suivi par ses courtisans. La Raison d'État corrigeait, sans contrainte aucune, les caprices excessifs de la mode, ou pour mieux dire, les faisait se plier doucement à elle. Quand il fut besoin d'un débouché pour la production des manufactures royales créées par Colbert, la cour de Louis XIV s'offrit tout naturellement, et les courtisans qui portèrent du point de France à l'imitation du roi, ne pensèrent même pas qu'ils rendaient service au pays. Ainsi par quelque partie au moins, la mode où il faut bien qu'entre un peu de folie, concourait au bien général. Mais actuellement elle est lancée par des couturiers parisiens et par quelques actrices. Il est difficile de leur demander de se préoccuper de l'intérêt d'une

industrie nationale au détriment du leur propre. Pour le couturier, il n'a pas intérêt ce que sa clientèle prenne l'habitude de porter des dentelles coûteuses : c'est autant de moins qui rentrera dans sa poche. Pour l'actrice, elle se préoccupe davantage de l'effet à produire, d'une mise qui conviendra à l'optique de la scène, que d'une élégance réelle et discrète. Et si elle a besoin ou envie, quelque soir, de dentelles, elle n'en achètera sans doute pas de véritables, persuadée et non à tort, que les connaisseurs auront peine à distinguer si elles sont authentiques ou non. Ajoutons que le goût de la masse n'est guère aux choses véritablement belles, et qu'il arrivera souvent que l'actrice, jeune et jolie, et même intelligente, qui lance la mode, reflétera les goûts de cette masse.

Enfin jamais les modes ne durèrent si peu de temps : leur rapidité s'accorde bien avec la frénésie de notre époque. Il faut du changement à tout prix et à tout moment : tendance qui favorise trop le goût du lucre chez tous ceux, — tailleurs, modistes, couturières — qui vivent de la mode, pour qu'ils entreprennent de la combattre ; il en résulte l'emploi exclusif pour la toilette féminine de fanfreluches moins coûteuses que les dentelles.

A ceci il y aurait un remède : n'est-il pas possible en effet de faire reservir plusieurs fois une même dentelle de prix, d'en orner plusieurs robes ? Les valenciennes, par exemple, que l'on conserve dans d'anciennes familles, ont embelli les toilettes de plusieurs générations, passant de mère en fille et en petite fille.

Nous n'avons guère examiné que la question de la toilette féminine ; c'est qu'il semble bien qu'elle soit désormais le seul débouché pour la dentelle. Si nous remontons au delà de l'époque révolutionnaire, nous trouvons qu'on l'employait pour les jabots et pour les manchettes des hommes. Mais cette élégance utile a vécu.

Si nous cherchons maintenant les moyens de remédier à

la crise de mode que nous venons de constater, nous en trouvons deux principaux : les Comités mondains et les Ligues d'acheteurs.

Cette crise, est en somme une crise de vente. Parce que la dentelle n'est plus en vogue, elle ne se vend plus. On a tenté d'agir artificiellement sur la mode, de contraindre son caprice, et ç'a été l'œuvre des Comités mondains. Constitués généralement par de hautes personnalités aristocratiques, ils ont pour but de redonner au public féminin le goût et l'habitude de la dentelle à la main. Ces comités en somme essaient de reprendre le rôle qui incombait autrefois à la souveraine : diriger utilement cette force aveugle, la mode. Et dans les pays restés monarchiques, c'est la souveraine souvent qui les a créés ou patronnés. L'exemple de la restauration du point de Burano vaut qu'on s'y arrête :

En 1872, à la suite d'un hiver particulièrement rigoureux, les habitants de Burano, petite île de la lagune, près de Venise, se virent réduits à la dernière extrémité. C'est alors que la comtesse Andriana Marcello, dame d'honneur de la Reine, eut l'idée d'y ressusciter la dentelle, morte depuis 1845, entreprise que patronna bientôt Sa Majesté la Reine, alors princesse de Piémont.

Un vieille dentellière connaissait encore le secret et le transmit à de plus jeunes ouvrières, mais il fallait avant tout leur assurer du travail. Grâce au patronage royal, le comité recruta aisément dans l'aristocratie des souscripteurs pour le capital nécessaire, et acheta le premier étage d'un palais, où fut installée l'école.

La reine Marguerite achetant des dentelles la première, soit pour les porter, soit pour en faire des cadeaux, les dames de la Cour l'imitèrent et même les ambassadrices étrangères, si bien que toute la dentelle fabriquée était aisément vendue.

La reine venait même séjourner à Venise, et avec la Comtesse Marcello, faisant travailler devant elles les plus

anciennes ouvrières, s'étudiait à reconstituer les points perdus. Devant les progrès incessants de l'école de Burano, on dût lui donner une forme commerciale. La société fut anonyme et fondée par dix-neuf actionnaires au capital de 25,000 francs. En 1878, le nombre des ouvrières était de 250. En 1906 il était de 770, et le produit net des ventes avait augmenté de 21.244 lires à 154.802.

Un détail qui montre le succès dû à l'initiative heureuse de la comtesse Marcello : deux couturiers parisiens connus, Wœrth et Paquin, lui achetaient les dentelles de son école.

De semblables exemples se retrouvent dans d'autres pays. En Autriche, en 1873, la vente de la dentelle étant tombée aussi bas que son niveau artistique, l'aristocratie avec le concours de la chambre de commerce de Prague et le patronage de l'Impératrice, entreprit de la relever par la constitution de comités de patronages, d'écoles d'apprentissage et d'ateliers de perfectionnement. Elle y réussit, peut-être parce que les élégantes se firent un point d'honneur de ne porter que des articles nationaux.

En Angleterre, c'est encore à l'intervention de la Reine qu'est dû le retour en faveur de la dentelle d'Honiton.

En Suède, un groupe de femmes du monde, sous la présidence de la femme du prince héritier fonda de petits ateliers ruraux, avec un comptoir d'achat, de vente, et de commission à Stockholm.

De tous ces exemples, on peut avec M. Engerand, dégager une loi constante, c'est que la dentelle a toujours été relevée par le patronage de l'aristocratie et des hautes classes, incité ou encouragé par la souveraine.

Sans doute cette œuvre est plus aisée dans une monarchie,[1]

[1] " De cela, écrit M. Engerand, le peuple des campagnes a parfois une intuition très particulière, et il arrive qu'il en donne des témoignages assez plaisants.

C'est ainsi qu'à Basly, l'un des centres dentelliers les plus importants du Calvados, quand M. Casimir Périer fut nommé Président de la République, le

mais n'est-il pas possible dans la France actuelle de constituer un comité de patronage de la dentelle à la main, auquel se rattacheraient, dans les pays dentelliers, des comités régionaux ? Leur œuvre serait de favoriser la vente des vraies dentelles en s'efforçant de remettre son usage en honneur. Les moyens ne manqueraient pas : ventes de charité, expositions mondaines, constitution de caisses de secours, de dotation...

C'est quelque chose de cela qu'a cherché à réaliser le *Comité de la Dentelle en France*. Des femmes du monde, appartenant d'ailleurs à des milieux politiques très différents, se sont groupées sous la présidence de la femme du président de la République d'alors, M^me^ Loubet. En 1905, elles organisaient un concours de dessin pour la création de modèles nouveaux, les années suivantes, des concours d'exécution. En 1906 avait lieu, par leurs soins, l'exposition de dentelles du musée des Arts Décoratifs. Enfin, s'entendant avec la Société nationale des Beaux-Arts, le comité s'est fait réserver une exposition particulière dans le grand salon annuel de cette société.

Peut-être peut-on souhaiter que le rôle de ce Comité de la dentelle en France s'accentue encore pratiquement.

Il pourrait s'adjoindre, pour la partie technique, un directeur rétribué, par exemple un ancien fabricant de dentelles.

Son premier objet serait la fondation d'une école type, où seraient enseignés tous les genres de dentelles existants (ceci pour leur conservation), et d'une école professionnelle de dessin.

Il s'occuperait de la vente des produits faits à cette école, au besoin au moyen de magasins d'exposition ou de vente.

bruit se répandit qu'un Casimir Périer avait dans le temps "approché le roi ". Les dentellières en conclurent que les mœurs de la monarchie allaient reparaître, que la dentelle allait reprendre, et ces braves femmes firent dire des messes aux intentions du nouveau président de la République. " — La dentelle à la main. p. 16.

Les dames du comité s'y fourniraient et y enverraient leurs relations. Enfin l'école travaillerait pour des fabricants, en basant ses prix de vente sur ceux des grandes maisons, sans chercher à les baisser.

Les comités régionaux des pays dentelliers recevraient les commandes du comité central et les feraient exécuter. Ce serait l'œuvre de ce comité central de Paris de chercher des débouchés extérieurs, et d'assumer en tout le rôle du grand fabricant, préparation des dessins, distribution des commandes ; il rassemblerait encore l'ouvrage et ferait des dépôts de dentelles aux grands magasins de Paris, de New-York, de Londres.

Il va sans dire qu'il n'encouragerait que la belle dentelle : non seulement parce que c'est l'intérêt de l'art, mais parce que c'est encore celle qui est susceptible de rapporter le plus, dans une organisation intelligente du travail, et celle enfin que les machines ne sauraient copier.

De la suppression des intermédiaires, effectuée grâce aux comités régionaux, les salaires des dentellières augmenteront, ceux-mêmes des ouvrières employées par les fabricants, car il faudra bien pour les conserver, qu'ils les augmentent.

Ce sont là les idées préconisées en Belgique par M. Verhaegen dont la compétence en cette matière est universellement reconnue. Ajoutons que le rôle de l'Etat sera de seconder l'effort du Comité de Patronage au moyen de subsides, si c'est nécessaire, et en mettant à sa disposition des locaux pour les expositions de dentelles, même pour la création de musées techniques. Il est à souhaiter aussi qu'il encourage l'industrie renaissante par des commandes. De même que les cadeaux offerts aux souverains étrangers sortent souvent, — porcelaines, tapisseries, — des manufactures de Sèvres et de Beauvais, il semble que les dentelles nationales ne sont pas indignes d'être données en ces occasions. Ce serait puissamment les encourager.

Ajoutons qu'il est encore du ressort de l'Etat d'imposer une marque distinctive à l'imitation. C'est ce que demandait,

dans sa séance du 15 janvier 1901, la Chambre syndicale des broderies et dentelles de Paris.[1]

Les Ligues d'acheteurs complètent naturellement l'œuvre d'utilité des comités de patronage. Le but de celles-ci en effet est de faire prendre à l'acheteur l'habitude d'ordonner sagement sa dépense, de regarder où va son argent, qui il rémunère, et si celui-là mérite d'être rémunéré.

Il y a là une clairvoyance à exercer. Si elle se rend compte de l'utilité de l'industrie de la dentelle à la main, si elle sait que celle-ci est le gagne-pain de milliers de jeunes filles et de jeunes femmes répandues dans les campagnes françaises, la femme du monde en achètera volontiers, et mieux, elle s'attachera, en achetant, à supprimer autant que possible un intermédiaire qui s'attribue une partie du prix qui n'est que juste suffisant pour faire vivre la dentellière. Ainsi pourront se créer des bureaux dépositaires de fonctionnement gratuit.

Elle pourra encore, cette femme du monde, exiger de sa couturière, qu'elle fasse concourir la dentelle à sa toilette. C'est à cette instruction sociale de l'acheteur et de l'acheteuse qu'a grandement concouru la *Ligue Sociale d'acheteurs*, qui a créé des sections un peu partout dans nos provinces.

Les initiatives particulières se sont fait jour aussi. En 1909, l'Académie des Sciences morales et politiques a accordé une médaille d'or à l'œuvre des dentellières bretonnes, fondée à Concarneau (Finistère) par M^elle^ Sophie de Lonlay.[2]

De même, à Ray sur Saône, M^elle^ de Marmier à réuni les dentellières en une association syndicale, susceptible de

[1] " ... que toutes les imitations de dentelles soient présentées comme telles au public, portant comme marque d'origine le mot *imitation;* et qu'elles cessent d'être mises en vente sous une désignation quelconque faisant confusion. "

[2] " M^elle^ de Lonlay a créé à Concarneau, dans la partie de la Bretagne si éprouvée par la crise sardinière, une entreprise de dentelles et broderies pour les jeunes filles et de filet pour les jeunes garçons, dont le profit procure à ces enfants de marins un salaire modique, sans doute, mais doublé d'une bonne éducation. Pour aider M^elle^ de Lonlay, l'Académie a ajouté à sa médaille d'or une somme de 500 francs. " Extrait du discours de M. René Stourm, président. Séance du 4 septembre 1909.

prendre en mains, le cas échéant, la défense des intérêts individuels.

Signalons encore l'Association dentellière Lozérienne, fondée en 1904 par M^me^ de Las Cases. Elle débuta avec 5 fillettes qui furent les premières dentellières de Marvéjols. En 1908, cette petite ville en comptait déjà 89. Actuellement, dans 21 villages des arrondissements de Marvéjols et de Florac, des femmes gagnent leur vie à manier les fuseaux.

Les dentellières, après un apprentissage gratuit de 3 mois, gagnent, pour un travail moyen de 6 à 7 h., de 0 fr. 75 à 1 fr. Au bout de 6 mois, pour un travail de 8 à 10 h., elles gagnent de 1 fr. 50 à 2 fr. Chose intéressante, la dentelle qui est payée à l'ouvrière de Marvéjols 1 fr. 35 le mètre — la vérification a été faite sur les cartes d'échantillon — ne rapporte à l'ouvrière du Puy que 0 fr. 50 : il faut dire que, au Puy, des intermédiaires nombreux s'entremettent entre l'ouvrière et l'acheteur. Pourquoi des personnes d'initiative de feraient-elles pas au Puy ce qu'on a fait à Marvéjols ? Dans la Lozère, ce sont les organisatrices même de l'association et des ouvroirs de couture qui, gratuitement, s'interposent entre leurs ouvrières et les acheteurs. Bel exemple de charité sociale !

L'association dentellière a reçu en 1907 pour 14.688 fr. de commandes, en 1908 pour 23.342 fr. En trois ans, elle a procuré à ses adhérentes pour 38.851 fr. de travail.

§ 2. — *Crise d'apprentissage. Remède : la loi Engerand (5 Juillet 1903).*

Une seconde crise de la dentelle consiste dans la difficulté d'apprentissage. Alors que la crise de mode était en somme une crise de vente, celle-ci est une crise de production. On a pu craindre à un moment donné que cette production ne vînt à tarir, tant les conditions de l'apprentissage, du recrutement par conséquent des dentellières, étaient mauvaises. La loi votée le 5 juillet 1903, et qui porte dans l'usage le

nom de loi Engerand a rendu ces conditions plus faciles.

Actuellement, ce n'est guère qu'à l'école que l'enfant peut faire l'apprentissage de la dentelle. Il semblait que l'article 15 de la loi du 28 mars 1882 lui en laissait la facilité. Cet article porte en effet : " La commission scolaire peut, avec l'approbation du conseil départemental, dispenser les enfants employés dans l'industrie et arrivés à l'âge de l'apprentissage, d'une des deux classes de la journée." Et la loi du 2 novembre 1892 confirme et précise cette faculté en ce qui concerne les établissements libres par le paragraphe 6 de son article 2: " Dans les orphelinats ou institutions de bienfaisance, dans lesquels l'instruction primaire est donnée, l'enseignement manuel ou professionnel, pour les enfants âgés de moins de treize ans, ne pourra pas excéder trois heures par jour." L'intention du législateur semble claire : il sera loisible à l'enfant, soit fréquentant une école libre, soit fréquentant une école de l'Etat, de s'instruire pendant trois heures par jour de son futur métier.

Mais en fait, les inspecteurs d'académie s'y opposaient pourtant. Et l'apprentissage des jeunes dentellières ne pouvait se faire dans la plupart des écoles. " En 1903, écrit M. Engerand, [1] je demandai à l'inspecteur d'académie de ma région (Caen) de vouloir bien réserver une heure par semaine dans les écoles à l'enseignement de la dentelle à la main ; je me suis heurté à une fin de non recevoir. " C'est alors que le député du Calvados déposa sur le bureau de la chambre sa proposition de loi relative à l'apprentissage de la dentelle à la main. Promptement examinée par M. Vigouroux, député de la Haute-Loire, désigné comme rapporteur, elle fut adoptée sans discussion et à l'unanimité par le Sénat et par la Chambre.

Voici le dispositif de cette loi, du 5 juillet 1903 :

Art. 1er. — L'enseignement professionnel de la dentelle à la main sera organisé dans les écoles primaires de filles des départements où la fabrication est en usage et dans les écoles

[1] L'industrie de la dentelle. — La Réforme sociale. Août 1909.

normales d'institutrices de ces mêmes départements. Les écoles seront désignées par décret. [1]

Art. 2. — Il sera créé dans les principaux centres dentelliers des cours et des ateliers de perfectionnement ou des écoles propres à développer l'éducation artistique des ouvrières et des dessinateurs.

Une dotation de 20000 francs a permis aux deux ministères de l'Instruction Publique et du Commerce de créer ces écoles de dessin et de perfectionnement. Actuellement l'enseignement de la dentelle est donné dans une centaine d'écoles primaires, dans une dizaine d'écoles de perfectionnement, et dans cinq écoles normales d'institutrices, afin qu'elles puissent elles-mêmes apprendre aux enfants la dentelle.

C'est là un résultat satisfaisant et il semble bien que d'une façon générale, la crise de l'apprentissage soit enrayée et la production rétablie. Encore faut-il que celle-ci soit rémunérée. L'est-elle suffisamment ? C'est ce que nous allons voir.

§ 3. — *Crise de Salaires. Remèdes : Diminution du nombre des intermédiaires et orientation nouvelle de l'industrie dentellière.*

" La crise actuelle, affirme M. Engerand, [2] est surtout une

[1] " Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu la loi du 5 juillet 1903,

Décrète :

Article Premier. — L'enseignement professionnel de la dentelle à la main est organisé dans les écoles primaires publiques de filles ci-après désignées :

Calvados. — Fresney le Puceux, Luc sur mer, Rots, S^te^ Honorine du Fay, Sassy.

Corrège. — Saint Germain les Vergnes, Labeylie.

Nord. — Bailleul.

Orne. — Alençon, Condé sur Sarthe, Damigny, la Roche-Mabile.

Puy de Dôme. — Arlane, Dore-l'église, Doranges, Beurières, Chaumont, Mayres, Novacelles, Saint Alyre, Saint Sauveur.

Haute-Saône. — Luxeuil, Saint Bresson, Amont, Magnivray, Faucogney.

Art. 2. — Le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris le 3 mai 1904.

EMILE LOUBET.

[2] *La Réforme Sociale* d'août 1909. p. 271.

crise des salaires. " A cette crise il y a deux causes principales, l'une spéciale à la dentelle : la concurrence de la dentelle belge ou italienne ; l'autre commune à tout travail à domicile: l'exploitation abusive des ouvrières par certains fabricants en gros et par les commissionnaires.

C'est surtout la concurrence de la dentelle belge qui abaisse les prix. La vie étant extrêmement bon marché en Belgique par rapport à la France, un salaire qui là-bas permet de vivre n'est plus chez nous qu'un salaire de famine, et il est pourtant difficile au fabricant de payer un bon prix une dentelle qu'il peut se procurer à meilleur compte en Belgique. Il en résultera que le même salaire sera donné à l'ouvrière belge et à l'ouvrière française, permettant à la première de vivre, et ne le permettant pas à la seconde.

Le remède serait de protéger nos dentelles par un tarif douanier plus sérieux que notre tarif[1] actuel qui ne présente pas un obstacle suffisant à l'entrée des produits de l'industrie belge. Et pour commencer, il semble que la taxe devrait être basée non sur le poids de la dentelle, mais sur sa valeur. " Avec notre tarif actuel, remarque M. Engerand, la dentelle de luxe, beaucoup moins lourde que la dentelle ordinaire, paie, à égalité de poids, environ dix fois moins que cette dernière, 5 ‰ au lieu de 5 %. "

[1] Voici, à titre d'indication, un tableau du tarif douanier :

DENTELLES A LA MAIN		DROIT D'ENTRÉE	
		BASE	QUOTITÉ
			fr. c.
ECRUES	25 Kilogr. et moins	100 Kilogr.	875 00
	Plus de 25 K. et moins de 30 .	„	490 00
	30 Kilogr. et plus	„	350 00
BLANCHIES	25 Kilogr. et moins	100 Kilogr.	1.050 00
	Plus de 25 K. et moins de 30 .	„	588 00
	30 Kilogr. et plus	„	420 00
TEINTES	25 Kilogr. et moins	100 Kilogr.	927 50
	Plus de 25 K. et moins de 30 .	„	542 50
	30 Kilogr. et plus	„	402 50

D'après le tarif de 1910 (consulté à la Chambre de Commerce de Valenciennes).

Il y a lieu toutefois de procéder avec prudence à cette révision du système douanier si l'on ne veut pas, en cherchant à protéger l'industrie nationale, nuire au commerce. On peut craindre en effet que trop de rigueur ne ferme l'entrée de la France aux dentelles étrangères, et que notre marché qui en est tributaire pour une partie importante, ne se trouve désapprovisionné.

Il est exact enfin que la médiocrité du salaire qui rétribue la dentellière a tenu fréquemment à l'exploitation dont elle fut l'objet de la part de négociants en gros ou de commissionnaires sans scrupule, soucieux avant tout de leur bénéfice immédiat et qui ne regardent pas plus loin, ne s'apercevant pas que pour s'assurer un gain plus fort l'année présente, ils ruinent, en décourageant l'industrie dentellière dans un pays, l'espoir des années futures. Cette critique doit retomber en partie sur les entrepreneuses auxquelles ils transmettent leur commandes, et qui se chargent de les faire exécuter. Elles ne discutent pas suffisamment avec eux les conditions du travail, elle ne savent pas défendre leurs ouvrières.

Toutefois il serait vain de nier que le fabricant au fond, subit les prix plutôt qu'il ne les fait, et que s'il ne donnait pas des dentelles à bas prix, on les ferait venir de l'étranger. Nous en revenons à la première cause de l'abaissement des salaires, la concurrence de la dentelle faite dans les pays où le coût de la vie est moindre.

On a proposé, et l'un des plus grands fabricants de France, M. Lefébure, en a fait la demande à la Chambre syndicale des dentelles de Paris, d'établir le minimum de salaires pour l'ouvrière en dentelles. Mais la chambre syndicale ne pourra jamais décider qu'en ce qui touche ses ressortissants, et de quelle sanction d'ailleurs pourra-t-elle munir sa décision ?

M. Engerand, qui a déjà tant fait pour la cause de la

dentelle, et qui estime le minimum de salaires chose à peu près impossible à fixer par voie législative, a déposé à la Chambre un amendement au projet de loi sur la réglementation des conditions du travail, qui tend à créer pour le fabricant qui fait travailler à domicile l'obligation de donner à ses ouvrières un carnet de paye sur lequel seront inscrits les salaires payés et la durée du travail ainsi rénuméré.

De la sorte le public et les acheteurs seront instruits du chiffre de ces salaires, et s'ils sont trop minimes, la pression de l'opinion publique forcera de les relever. C'est ici que pourra s'exercer l'action bienfaisante des ligues d'acheteurs. Déjà celles-ci, pour quelques industries, ont mis au jour des *listes blanches*, listes recommandant au public des maisons de commerce où un salaire équitable est assuré à tous les travailleurs et à toutes les travailleuses.

Pour tenter de supprimer un intermédiaire dans certains cas absolument inutile et parasite, et pour augmenter d'autant le salaire de la dentellière, des syndicats se sont formés dans certaines régions, notamment à Ray sur Saône, qui rassemblent les produits confectionnés par les adhérentes, produits dont un bureau central assure la vente. Ces syndicats commencent en somme l'œuvre qu'il est désirable de voir partout s'établir : des comités régionaux, reliés au Comité national de la Dentelle en France, jouant dans chaque pays le rôle d'un fabricant en gros désintéressé.

§ 4. — *Une cause accessoire : la concurrence des dentelles anciennes.*

Signalons encore, avec M. Lefébure,[1] une cause accessoire de la baisse des salaires, la concurrence des dentelles anciennes ou pseudo-anciennes. Toute dentelle qui remonte au moins au XVII[e] siècle entre en franchise, exonérée de

[1] Correspondant du 25 avril 1910.

tous droits. Il n'y pas d'autre cause à la vogue des dentelles anciennes ou plutôt soi-disant telles, car on pense bien que les ballots qui passent nos frontières ne contiennent pas que de réelles pièces de collection.

Mais le snobisme des gens les leur fait acheter, au détriment des plus belles pièces de la production actuelle.

CHAPITRE SECOND

Les raisons qui militent en faveur de la restauration de la dentelle

Nous avons vu combien la dentelle est menacée actuellement. Elle l'est si bien que quelques-uns, découragés, proposent de l'abandonner à son malheureux sort, et que la majorité du public peut-être, sans se l'avouer, s'y résignerait comme on se résigne à la mort inévitable d'un être humain.

Essayons de faire comprendre les raisons que nous avons de la défendre.

§ 1. — *La Dentelle, glorieuse industrie d'art française.*

Et d'abord, c'est une part de notre patrimoine d'art français. Elle a contribué à notre gloire ; la laisserons-nous mourir quand elle peut un jour l'augmenter encore, si des conditions meilleures pour elle se rétablissent. Des dentelles comme la valenciennes ont porté dans toute l'Europe quelque chose de la grâce du dix-huitième siècle français, elles attestaient l'excellence de notre goût, la finesse de notre art. Les étrangers s'y trompaient si peu qu'ils l'achetaient comme ils achetaient des Watteau, pour le plaisir d'emporter chez eux comme un reflet de ce qui les avait séduits chez nous, la grâce, l'élégance exquise, la politesse raffinée.

Alors il n'était pas de toilette sans flots de dentelles ; les descriptions que fait le Mercure de France des robes de cérémonie à l'occasion par exemple, d'une présentation, d'une fête quelconque à la cour, les anciens portraits nous l'attestent, aussi bien que ces comptes des grandes dames

d'autrefois, des femmes et des maîtresses [1] de nos rois, aussi bien que les inventaires faits après leur décès. Elles se transmettaient sans doute, ces précieuses dentelles, de mère en fille, inusables, éternelles ; mais le goût en demeurant vivace, on en rachetait sans cesse, on n'en pouvait trop avoir. Elles ne se portaient pas qu'en France : tous les pays étrangers étaient tributaires du nôtre, même ceux qui producteurs eux-mêmes, trouvaient grossiers leurs produits auprès des nôtres, et les abandonnaient à la classe moyenne. Les grandes dames d'Allemagne, de Russie, d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie les portaient, celles qui avaient vécu en France — car alors notre pays était le salon de conversation de l'Europe — et celles qui n'y avaient jamais été. Elles étaient un souvenir pour les unes, un regret et un espoir pour les autres, une grâce pour toutes. Dans une petite cour enfin, dans une de ces petites cours obscures et tristes d'Allemagne, elles jetaient un reflet de notre gaîté et de notre élégance à côté d'un tableau de Watteau, car nul n'en achetait autant que ces margraves et ces petits rois d'au-delà du Rhin. La France embellissait alors le monde. Une seule de ses villes, Valenciennes, lui avait donné un peintre et une dentelle en qui se résumaient pour les étrangers, le charme indéfinissable dont ils avaient la nostalgie.

Les dentelles ne se portaient pas moins dans l'intérieur du royaume. On ne savait pas s'en passer, tant les hommes pour lesquels elles constituaient la parure obligatoire de l'habit, en manchettes et en jabots, que les femmes. Et qu'on ne croit pas qu'il en fallût peu : une aune un quart de dentelles était nécessaire pour une paire de manchettes, une aune à peu près pour un jabot. Il y avait des manchettes de jour, des manchettes tournantes [2], des manchettes de nuit,

[1] " 2 barbes et rayon de vraie valenciennes ; 3 aunes ¾ collet grande hauteur ; 4 aunes grand jabot ; le tout de la même main, de 2.400 livres. " — Comptes de M^me^ du Barry. — 7 aunes ⅛ vraie valenciennes pour garnir une taie d'oreiller, à 60 livres l'aune. — Idem.

[2] " Deux aunes trois quarts d'Angleterre à bride pour deux paires de man-

ces dernières ordinairement en valenciennes. " Le Parisien qui n'a pas dix mille livres de rente, écrit Mercier dans son Tableau de Paris, n'a ordinairement ni draps, ni lit, ni serviettes, ni chemises ; mais il a une montre à répétition, des glaces, des bas de soie, des dentelles. " Même en faisant la part de l'exagération, il y a un aveu significatif du goût de l'ancienne société française pour la dentelle. Elle était bien excusable d'en raffoler quand les gens des seigneurs prussiens " ne portaient que les dentelles les plus coûteuses " [1].

Ce goût n'a cessé de diminuer. La Révolution lui porta un coup mortel, mais avant elle, la mousseline des Indes, dont M^me^ du Barry acheta un jour une pièce si fine qu'elle ne pesait que 15 onces et qu'on en pouvait faire quatre robes, la simplicité des modes aussi, avaient nui à sa vogue. On n'en trouve plus guère dans les comptes de M^me^ Bertin, modiste de Marie-Antoinette.

Sous le Directoire, on en garnit encore les trousseaux, et la duchesse d'Abrantés décrivant celui qu'elle eut pour son mariage, en 1800, nous parle bien de ses mouchoirs, de ses jupons, de ses canezous du matin, de ses camisoles de nuit, de ses bonnets de nuit et du matin, " tout cela brodé, garni de Valenciennes ou de Malines ou de point d'Angleterre ", mais il entrait moins de dentelle alors dans le trousseau d'une grande dame que dans celui d'une petite bourgeoise,

chettes tournantes, à 45 livres l'aune. — Garde-robe de S. A. S. monseigneur le duc de Penthièvre, 1738. Arch. nat. K. K. 390.

D'après le même inventaire, les vêtements de nuit du duc n'étaient pas moins soignés.

4 aunes de point pour collet et manchettes de la chemise de nuit et garnir la coëffe, à 130 livres.	520 livres.
3 aunes 3/4 dito pour jabot et fourchettes de nuit et garnir le devant de la camisole, à 66 l.	247 l. 10 s.
3 aunes toile fine pour coiffes de nuit	27 l.
4 aunes dentelles de Malines pour les tours de coiffes, à 20 l.	80 l.
5 aunes 1/2 valenciennes, à 46 l.	253 l.
7 aunes de campanne de point pour chamarrer la camisole et le bonnet de nuit à 10 l. 10 s.	73 l. 10 s.

[1] *Amusement des eaux de Spa*, 1751.

trente ans auparavant. [1] Et déjà elle ne se retrouvait plus sur les toilettes d'apparat, elle n'ornait plus que la lingerie.

C'est à quoi elle s'est bornée, de plus en plus, en France surtout, alors qu'en Angleterre les valets de pied parurent encore aux bals de la cour, jusqu'en 1849, en manchettes de gros point de France. C'est pourtant à rendre à la dentelle sa place sur les toilettes féminines qu'il faut tendre, si on veut lui rendre sa prospérité. La dentelle de lingerie, celle qui orne les dessous, ne comporte guère en effet que des articles d'exécution facile et peu coûteuse, faciles à imiter par la machine, destructeurs par conséquent de l'art de la dentelle à la main. Et ne mérite-t-il pas d'être sauvé cet art dont nous venons de voir les états de service glorieux ?

Nous ne croyons pas que le goût de la dentelle soit définitivement perdu en France. Il subit seulement une éclipse dont il faut attribuer la cause à la confusion que crée l'imitation. Il est déplaisant à coup sûr, pour une élégante, de voir porter partout une dentelle à peu de chose près identique à celle qu'elle a payée très cher. Le remède à cet état de choses, c'est de développer, nous l'avons dit déjà, de préférence aux articles d'exécution et de copie facile, la belle dentelle, celle que la machine ne pourra jamais contrefaire, sinon grossièrement.

Le remède surtout, consisterait dans l'éducation du goût.

[1] On s'intéressera peut-être au détail d'un trousseau en 1777, tel que le fournit la Description des arts et métiers.

" 1 toilette de ville en dentelle, 2 jupons garnis de même ; 1 coiffure avec tour de gorge, et le fichu plissé de point d'Alençon ; 1 idem de point d'Angleterre ; 1 idem de vraie Valenciennes ; 1 coiffure dite *battant l'œil* de malines brodée pour le négligé ; 6 fichus simples en mousseline à mille fleurs, garnis de dentelles pour le négligé ; 12 grands bonnets garnis d'une petite dentelle pour la nuit ; 12 à deux rangs plus beaux pour le jour, en cas d'indisposition ; 12 serre-tête garnis d'une petite dentelle pour la nuit ; 2 taies d'oreillers garnies en dentelles ; 12 pièces d'estomac garnies d'une petite dentelle ; 6 garnitures de corset ; 12 tours de gorge ; 12 paires de manchettes en dentelle. 1 toilette : les volants au nombre de deux sont en dentelle ; ils ont cinq aunes de tour. Dessus de pelote, en toile garnie de dentelle, etc. La layette : 6 paires de manches pour la mère garnies de dentelles ; 34 bonnets ronds de trois âges en dentelle ; 12 bavoirs de deux âges, garnis de dentelle. "

Il faudrait que toute femme en eût assez pour apprécier seulement cette œuvre de pensée attentive, d'attention soutenue, d'amour persistant qu'est la dentelle à la main, pour la distinguer aisément de l'imitation brutale, sèche et froide de la machine, pour la porter à l'exclusion de toute autre. [1] Si cette éducation du goût est possible, nos dentelles françaises peuvent redevenir les premières du monde, les plus demandées, — et il faut qu'elles le soient pour assurer un salaire suffisant à la femme dans un pays comme le nôtre, où la vie n'est pas à bon marché — même si elles sont les plus chères. Il ne faut pas oublier que la dentelle n'est pas seulement une industrie, mais un art aussi, et que la beauté n'a pas de prix. Qu'elles soient très belles — elles le seront si on sait encore les apprécier, — et en procurant la vie à des milliers de femmes et de jeunes filles, elles ajouteront encore par surcroît, comme celles d'autrefois, de la gloire au nom français !

§ 2. — *La dentelle, petite industrie rurale, reconstitutive du foyer.* [2]

Cet art de la dentelle à la main a ceci de merveilleux qu'il est comme d'instinct à la portée de presque toutes les femmes. Alors que d'autres arts, la peinture par exemple, exigent un don particulier, assez rare pour que les grands peintres d'un pays et d'une époque puissent se compter, il se trouve qu'en plaçant dans les mains de petites filles le car-

[1] Ruskin dans " les sept lampes de l'architecture " parlant du charme des ouvrages faits à la main : " Il y aura cela dans la facture de ces ouvrages, qui est au dessus de tout prix : on verra clairement qu'il y a des endroits où l'on s'est complu davantage que dans d'autres, qu'on s'y est arrêté et qu'on en a pris soin... L'effet du tout comparé au même objet fait par une machine ou une main mécaniques sera celui de la poésie bien lue et profondément sentie aux mêmes vers récités par un perroquet. "

[2] On trouvera dans ce paragraphe après les raisons qui militent en faveur de l'encouragement des petites industries rurales, l'exemple de quelques initiatives dans ce sens, tant à l'étranger qu'en France. Pour celles qui concernent plus particulièrement la dentelle, nous les avons vues dans le chapitre premier.

reau chargé de fuseaux et de fils, et en leur en enseignant pendant quelques années le maniement, elles peuvent, aidées il est vrai par le parchemin piqué qui leur sert de guide et de modèle, faire naître sous leurs doigts ces chefs-d'œuvre de finesse et d'élégance, les dentelles d'Alençon, de Valenciennes.

Facile à exercer, cet art est donc en même temps une industrie, puisqu'il est praticable par assez d'individus pour qu'assemblés, ils se trouvent former un corps de métier.

Autrefois cette industrie s'exerçait surtout dans les villes, et nos plus célèbres dentelles en ont conservé les noms. Elle s'est déplacée maintenant, et s'exerce plutôt dans les campagnes qui avoisinent ces centres anciens. Quelques-uns d'entre eux ont même cessé complètement de produire, et le tissu léger auquel ils ont donné leurs noms a émigré ailleurs, souvent amoindri, ayant perdu de sa qualité artistique. C'est le cas pour la valenciennes qui ne se fait plus en France qu'à Bailleul. Tout au moins donne-t-on ce nom au produit qui s'y fabrique, car pour la véritable valenciennes, comme nous le verrons, voici plus de cent ans qu'elle a cessé de vivre.

A cet exode vers les campagnes il faut attribuer pour cause la possibilité d'y vivre avec un moindre salaire ; et aussi la facilité qu'on y a d'abandonner et de reprendre la tâche commencée selon que les travaux des champs requièrent ou non l'activité des femmes et des filles. Mais constatons ce fait : en France actuellement, la dentelle, là où elle a survécu, est devenue une petite industrie rurale.

Rien qui doive plus intéresser l'économiste, à plusieurs titres, que ces petites industries rurales. Elles fleurissaient autrefois dans tous les coins du sol français, créant souvent, comme ce fut le cas pour la menuiserie, en province, un art très spécial, des meubles commodes, plaisants à l'œil, d'une solidité à toute épreuve. Elles étaient excercées souvent par le cultivateur, dans ses moments de loisir, ou dans les

journées laissées libres par le travail des champs. Elles constituaient pour lui un salaire d'appoint qui s'ajoutant au gain de la terre lui permettait de vivre largement et le retenait à la campagne.

Contre les sollicitations actuelles de villes plus que jamais " tentaculaires " elles sont ainsi le remède indiqué, et par l'occupation qu'elles fournissent, agréable en somme le plus souvent, presque un délassement auprès des rudes travaux des champs, et par le salaire d'appoint qu'elles peuvent procurer.

Nulle parmi ces industries n'est plus propre au sexe féminin que celle de la dentelle. Nulle aussi ne se concilie mieux avec la vie de famille [1], les occupations du ménage, les travaux des champs. Mise de côté quand ceux-ci exigent l'activité de tous les membres de la famille, des femmes et des jeunes filles, nécessaires soit pour la moisson, soit pour le fanage des foins, elles la retrouveront quand elles seront libres de nouveau, et continueront la dentelle commencée sans qu'apparaisse aucune solution de continuité. Pendant les longues soirées d'hiver surtout, leur carreau leur sera une occupation agréable, un remède contre l'ennui qui pourrait leur faire désirer la ville et ses distractions, un gagne-pain enfin. Par leur travail, une petite somme s'ajoutera au gain de l'année, le complétera, retiendra à la campagne par l'agrément et la possibilité d'une vie facile et abondante, la famille toute entière. Quant à la dentellière elle-même, se suffisant par son travail, elle n'aura pas besoin, pour gagner sa vie de se placer comme servante à la ville voisine, d'où souvent elle ne serait pas revenue ; elle ne connaîtra pas même la tentation de cette ville. Ainsi les jeunes campagnardes resteront au pays et s'y marieront ; de nouveaux foyers s'y créeront pour continuer l'œuvre agricole des ancêtres.

Ajoutons que dans les centres agricoles, l'industrie de la

[1] Les enfants même et les femmes âgées en s'y employant dans la mesure de leurs forces cessent d'être une charge.

dentelle à la main apparaît comme éminemment sociale, comme contribuant à resserrer entre les habitants d'un même village les liens nécessaires de solidarité. Les dentellières en effet se réunissent fréquemment dans des assemblées appelées soit chambres de dentelle, soit paillots.

La chambre de dentelle est une sorte d'ouvroir, placé sous la direction d'une maîtresse qui assume les charges de la vente des produits faits en commun et en remet la rémunération à chacune en particulier.

Le paillot n'est autre chose qu'une étable, aménagée de façon à ce que quelques femmes y puissent travailler, la chaleur que répandent les animaux leur tenant lieu de combustible, et éclairées par la lumière douce que répand une bougie placée derrière une carafe remplie d'eau qui en multiplie et en tamise l'éclat. Il y a là un petit tableau de mœurs intéressant et curieux, fait pour tenter le crayon ou le pinceau.

Il semble que ces réunions pourraient en se développant devenir des sortes de coopératives ou de syndicats, exclure l'intermédiaire parasite. C'est en s'unissant et en joignant leurs efforts que les dentellières pourront se réserver à elles seules le fruit de leurs travaux. Cette maîtresse qui dirige la chambre de dentelle ne semble-t-elle pas particulièrement désignée pour gérer les intérêts de la collectivité qu'elle rassemble ? Il appartiendrait aux comités régionaux de la dentelle en France de se mettre en rapport avec chacune d'elles, d'en faire comme la directrice, au besoin rétribuée, d'un syndicat de dentellières.

Ce qui fait l'intérêt de la dentelle, envisagée comme petite industrie locale, c'est qu'industrie d'art, elle est susceptible de donner à l'ouvrière un salaire de beaucoup supérieur à toute autre industrie. Mais il faut pour cela qu'elle soit véritablement artistique, et non pas un produit confectionné, quoique manuellement, d'une façon mécanique, c'est-à-dire voué à l'imitation de la machine, forcément supérieure. Et alors commencent pour la dentellière, les prix de misère.

Il faut faire comprendre à l'ouvrière, ou plutôt il faut faire comprendre aux parents de la petite apprentie, enclins trop souvent à la retirer le plus tôt possible de l'école, l'intérêt immense qu'ils ont à ce que son apprentissage dure un peu plus longtemps, afin de lui permettre de s'instruire des dentelles difficiles, de ces belles et larges dentelles que l'imitation, ou ne copie que grossièrement, ou ne tente même pas de copier. Ce sont ces articles de luxe, d'art véritables qui assureront plus tard à l'enfant devenue jeune fille et femme un salaire rémunérateur. En Franche-Comté, l'introduction des points à l'aiguille appelés dentelles Renaissance a fait tripler et quadrupler les salaires de dentellières qui gagnent maintenant des 8 et des 12 francs par jour. Mais elles créent ou modifient elles-mêmes leurs dessins, faisant ainsi œuvre d'art originale, personnelle ; et c'est ce qu'on ne saurait trop payer, parce que la machine, si perfectionnée qu'elle puisse être un jour, n'atteindra jamais à la perfection de cette machine mystérieuse et créatrice : le cerveau humain.

En Auvergne au contraire, où les dentellières continuent à fabriquer de petits articles de dessins courants, le salaire s'est abaissé parfois jusqu'aux chiffres dérisoires de 0.40, de 0.30 par jour.

On voit l'importance de la nouveauté du dessin dans la confection des dentelles. C'est pourquoi on s'est préoccupé de fonder à côté d'écoles de perfectionnement, des écoles de dessins. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question. Signalons dès à présent, des initiatives heureuses, comme l'adaptation dans certaines régions normandes, des mêmes ouvrières réputées pour l'exécution du point de France, à la confection de dentelles originales, têtières ou coussins d'automobiles.

Nous avons vu les avantages que présente la dentelle à la main, industrie rurale. Il est arrivé qu'exercée dans un milieu où la vie est à meilleur marché, elle a eu cet incon-

vénient de concurrencer la dentelle exercée dans les villes, de déprécier par conséquent le salaire de l'ouvrière urbaine, au point qu'il n'en est presque plus à l'heure actuelle. C'est là un inconvénient propre à toutes les industries à domicile rurales : elles concurrencent si fortement dans certains cas les industries à domicile urbaines qu'elles amènent pour celles-ci une dépréciation des salaires. Mais est-ce vraiment un véritable inconvénient, et ne faut-il pas au contraire se féliciter d'un fait économique qui répartirait la production sur une plus grande surface du sol national au lieu de la concentrer dans les villes où s'étiolent les corps et les âmes. Le problème est complexe assurément : certains prétendent que le mouvement déjà commencé, et favorisé par les trains ouvriers, qui déverse sur les campagnes l'activité fiévreuse jusqu'ici réservée aux villes, ne fera que les corrompre, après ces dernières. Mais ne peut-on pas espérer que l'énergie électrique, transportée à domicile, fera un jour des moindres chaumières éparses sur la terre, un foyer d'activité industrielle en même temps qu'un foyer familial reconstitué ?

En attendant cet avenir, favoriser la dentelle à la main dans les campagnes semble favoriser en même temps la renaissance d'un société sainement et puissamment constituée appuyée sur sa base naturelle qui est en même temps sa cellule indécomposable, la famille.

Grâce à elle, en même temps que le mouvement d'exode vers les villes, le mouvement de dépopulation pourra peut être s'arrêter, et le laboureur, aidé par sa femme, par ses jeunes enfants même, appliqués à la tâche industrieuse, délicate et facile tout à la fois de la dentelle, ne craindra plus de ne pouvoir nourrir sa descendance.

" Il y a, écrivait Jules Simon en 1860,[1] dans notre organisation économique un vice terrible, qui est le générateur de la misère, et qu'il faut vaincre à tout prix si l'on ne veut pas périr ; c'est la suppression de la vie de famille.

Autrefois l'ouvrier était une force intelligente, il n'est

[1] Préface de *l'Ouvrière*, page 3. (Paris, Hachette, 1861).

plus aujourd'hui qu'une intelligence qui dirige une force. La conséquence immédiate de cette transformation a été de remplacer presque partout les hommes par des femmes, en vertu de la loi de l'industrie, qui la pousse à produire beaucoup avec peu d'argent, et de la loi des salaires, qui les rabaisse incessamment au niveau des besoins du travailleur. On se rappelle les éloquentes invectives de Michelet : "*L'ouvrière !* mot impie, sordide, qu'aucune langue n'eut jamais, qu'aucun temps n'aurait compris avant cet âge de fer, et qui balancerait à lui seul tous nos prétendus progrès !" Si on gémit sur l'introduction des femmes dans les manufactures, ce n'est pas que leur condition matérielle y soit très mauvaise. Il y a très peu d'ateliers délétères et très peu de fonctions fatigantes dans les ateliers, au moins pour les femmes. Une soigneuse de carderie n'a d'autre tâche que de surveiller la marche de la carde et de rattacher de temps en temps un fil brisé. La salle où elle travaille, comparée à son domicile, est un séjour agréable, par la bonne aération la propreté, la gaieté. Elle reçoit des salaires élevés, ou tout au moins très supérieurs à ceux que lui faisaient gagner autrefois la couture et la broderie. Où donc est le mal ? C'est que la femme, devenue ouvrière, n'est plus une femme. Au lieu de cette vie cachée, abritée, pudique, entourée de chères affections, et qui est si nécessaire à son bonheur et au nôtre même, par une conséquence indirecte, mais inévitable, elle vit sous la domination d'un contre-maître, au milieu de compagnes d'une moralité douteuse, en contact perpétuel avec des hommes, séparée de son mari et de ses enfants. Dans un ménage d'ouvriers, le père, la mère sont absents, chacun de leur côté, quatorze heures par jour.[1] Donc il n'y a plus de famille. La mère, qui ne peut plus allaiter son enfant, l'abandonne à une nourrice mal payée, souvent même à une gardeuse qui le nourrit de quelques soupes. De là une mortalité effrayante, des habitudes mor-

[1] En 1860. Depuis cette date heureusement, le chiffre des heures de travail a été ramené à un nombre plus normal.

bides parmi les enfants qui survivent, une dégénérescence croissante de la race, l'absence complète d'éducation morale. Les enfants de trois ou quatre ans errent au hasard dans des ruelles fétides, poursuivis par la faim et le froid. Quand, à sept heures du soir, le père, la mère et les enfants se retrouvent dans l'unique chambre qui leur sert d'asile, le père et la mère fatigués par le travail, et les enfants par le vagabondage, qu'y a-t-il de prêt pour les recevoir ? La chambre a été vide toute la journée ; personne n'a vaqué aux soins les plus élémentaires de la propreté ; le foyer est mort, la mère épuisée n'a pas la force de préparer des aliments ; tous les vêtements tombent en lambeaux : voilà la famille telle que les manufactures nous l'ont faite. Il ne faut pas trop s'étonner si le père, au sortir de l'atelier où sa fatigue est quelquefois extrême, rentre avec dégoût dans cette chambre étroite, malpropre, privée d'air, où l'attendent un repas mal préparé, des enfants à demi sauvages, une femme qui lui est devenue presque étrangère, puisqu'elle n'habite plus la maison et n'y rentre que pour prendre à la hâte un peu de repos entre deux journées de travail. S'il cède aux séductions du cabaret, ses profits s'y engouffrent, sa santé s'y détruit ; et le résultat produit est celui-ci, qu'on croirait à peine possible : le paupérisme au milieu d'une industrie qui prospère. "

Plus que jamais aujourd'hui ces éloquentes paroles sont vraies, et le mal que signalait Jules Simon dès le milieu du siècle dernier, la ruine du foyer domestique, s'est encore accru. C'est pourtant, écrivait-il encore, l'école de la volonté. " C'est de là, c'est de ce centre béni que sortent les grandes affections et les caractères fortement trempés pour la lutte et pour le travail. La force productive et la prospérité intérieure d'un peuple dépendent avant tout de ses mœurs. "

Dans un chapitre du même livre, il établissait la supériorité au point de vue de la morale, du travail isolé sur le travail en atelier, et du travail de la campagne sur le travail des villes. Bientôt peut-être on pourra prouver la supériorité

de ce travail même au point de vue technique, si comme on peut l'entrevoir, il doit être aisé, dans un avenir proche, de distribuer l'énergie créatrice à domicile.

En encourageant les petites industries rurales qui existent encore, en les faisant naître, ou renaître au besoin, on contribue à empêcher la dépopulation des campagnes au profit des grandes villes qui, démesurément accrues, semblent les têtes hydrocéphales de corps sans forces.

Sans doute il n'est plus guère de fileuses, plus de tisserands à domicile, de vanniers, de tailleurs de lin ou de chanvre, de tresseurs de paille, de boisseliers ni de tabletiers à domicile. Les progrès de la mécanique, la concentration de l'industrie moderne, l'extrême bon marché de ses produits ont fait disparaître la majeure partie des anciennes petites industries rurales, mais il en est parmi elles que l'on peut ressusciter, et l'on en peut créer de nouvelles. C'est ainsi qu'on a cherché à faire occuper les journées de chômage forcé et les longues soirées d'hiver, par la confection de tricots, ou d'ouvrages au crochet, par la fabrication de cannes et de manches d'ombrelles, d'objets en vanneries, de confitures, de pâtés de foie gras. L'élevage des abeilles ou celui des lapins peuvent encore concourir à former cette petite somme de 200 francs environ, nécessaire selon M. Engerand[1] pour équilibrer en le complétant le budget de l'ouvrier rural.

[1] Le même député du Calvados a déposé à la Chambre un projet de loi par lequel il demande au Ministre du Commerce un crédit de 10.000 fr. pour faire procéder par l'Office du travail à une enquête :

1° sur le chômage des ouvriers agricoles ;

2° sur les industries susceptibles d'être pratiquées dans la famille ou dans de petits ateliers ruraux et de fournir aux travailleurs des campagnes, des ressources complémentaires ;

3° sur la situation des ouvriers et des ouvrières des industries rurales faisant travailler à domicile ;

4° sur les moyens propres à sauver celles de ces industries qui périclitent et à empêcher le déclin de celles qui ont pu résister à la double concurrence de l'usine et de l'étranger.

En 1893 déjà, la Société des agriculteurs de France, sur un rapport de M. Duvergier de Hauranne, émettait le vœu d'ouvrir une enquête similaire.

Partout on a compris l'intérêt que présente la petite industrie rurale, et on cherche à la restaurer. Ce ne sont pas seulement les économistes, à la suite de Le Play, qui s'intéressent à elle, mais des gens du monde, des écrivains, des artistes. Ruskin, le célèbre esthéticien anglais, avait appris que dans les campagnes du Westmoreland on abandonnait les industries locales, qu'on ne tissait plus à la main, qu'on ne filait plus la quenouille ni le rouet. Un de ses admirateurs, habitant du pays, découvrit pourtant un rouet chez une vieille. Il rétablit le filage à la main sous le patronage du Maître. La mode s'en mêla, et le linge Ruskin fait vivre encore presque tout le village de Langsdale.

" On compte en Russie, écrit M. Fernand Engerand, [1] une cinquantaine de petites industries domestiques assez organisées pour permettre à l'artisan rural, au Koutsar, de gagner, dans les temps de chômage agricole, une somme assez appréciable, et qui dans bien des cas peut devenir le principal moyen d'existence de la famille.

Le Koutsar réalise généralement un bénéfice quotidien d'un franc, il en est qui arrivent à des moyennes de 3 ou de 5 francs en s'occupant de travaux de serrurerie, de cordonnerie, ou en peignant des icônes ; de la sorte 265 à 320 millions s'en vont chaque année aux populations rurales. Il est naturel que l'Etat protège d'aussi utiles industries : aussi subvient-il à l'apprentissage et favorise-t-il l'écoulement des produits ainsi fabriqués. En 1888, un crédit de 112.750 francs était affecté aux travaux des Koutsari ; en 1900 le chiffre était porté à 265.000 francs.

Le ministre de l'agriculture aide à l'organisation d'ateliers d'apprentissage, d'écoles, d'entrepôts, de comptoirs. Il y a ainsi à S[t] Pétersbourg une exposition permanente d'objets fabriqués par les Koutsari, sorte de musée industriel qui envoie dans les villages des modèles, des dessins, des instruments perfectionnés, et dont le rôle va jusqu'à servir

[1] Cité par M. Jean-Pierre. " Les Petits métiers ruraux. " Reims. L'Action Populaire éditeur. p. 6.

d'intermédiaire entre ces artisans ruraux et l'Etranger.

Enfin dans la mesure du possible, l'Etat russe réserve aux Koutsari l'exécution de certaines fournitures publiques : les diverses pièces du harnachement militaire et notamment les mors et les étriers sont faits par les paysans du gouvernement de Yaroslav, pour le compte de l'intendance militaire ; en 1899, les commandes similaires pour les Ministres de la Guerre et de la Marine dépassaient deux millions de francs.

. . . . . .

De très intéressants efforts, ajoute M. Engerand, se font pour développer le travail à domicile et rénover l'atelier familial par l'utilisation des chutes d'eau et le transport de la force motrice ; qui sait s'il n'y a pas là les prodromes d'une révolution économique, et si l'électricité ne restituera pas aux campagnes cette vie que la vapeur y avait suspendue en concentrant le travail dans les usines et autour des usines ? " [1].

En France aussi on a compris le bienfait des petites industries rurales. Il s'est constitué à Paris, le 2 septembre 1909, sous la présidence d'honneur de M. Cheysson, membre de l'Institut, sous la présidence de la duchesse douairière d'Uzès, sous la vice-présidence de M^mes^ Félix Faure-Goyau et Pierre Lecointre, une ligue nationale pour le relèvement des industries rurales et agricoles. Cette ligue

[1] On nous saura gré de produire ici une page d'Anatole France dont la conclusion est identique.

" La délivrance, je l'attends de la machine elle-même. La machine, qui a broyé tant d'hommes, viendra en aide, doucement, généreusement, à la tendre chair humaine. La machine, d'abord cruelle et dure, deviendra bonne, favorable, amie. Comment changera-t-elle d'âme ? Ecoute. L'étincelle qui jaillit de la bouteille de Leyde, la petite étoile subtile qui se révéla, dans le siècle dernier, au physicien émerveillé, accomplira ce prodige. L'inconnue qui s'est laissée vaincre, sans se laisser connaître, la force mystérieuse et captive, l'insaisissable saisi par nos mains, la foudre docile, mise en bouteille et dévidée sur les innombrables fils qui couvrent la terre de leur réseau, l'électricité, portera sa force, son aide, partout où il le faudra, dans les maisons, dans les chambres, au foyer où le père et la mère et les enfants ne seront plus séparés. Ce n'est point un rêve. La machine farouche qui broie dans l'usine les chairs et les âmes, deviendra domestique, intime et familière. "

est fondée, disent les statuts, dans la plus absolue neutralité politique et religieuse, dans le but hautement patriotique de combattre la désertion des campagnes en relevant les industries agricoles et rurales en décadence, de renforcer le sentiment familial en rénovant les industries régionales qui peuvent se faire au foyer, occupant le père et la mère, et les enfants comme apprentis au besoin. La ligue se propose de créer à côté des anciennes industries rurales qu'il s'agit de sauver ou de ressusciter, des industries nouvelles, et dans ce but, de distribuer l'électricité à domicile par de petits moteurs domestiques qui donnent du travail, non seulement au père, mais encore à la femme, à la fille associée au chef de famille, puisque la conduite des métiers mécaniques exige une simple surveillance, sans déploiement de force musculaire." [1]

Avant cette ligue s'était fondée déjà l'œuvre du " Travail au foyer dans les campagnes de France " en vue d'un but à peu près identique ; fournir aux jeunes filles de nos campagnes un travail relativement facile, ne nécessitant pas un trop long apprentissage et donnant des prix rémunérateurs.

On a pensé tout naturellement à la dentelle à la main, et pratiquement, l'œuvre du Travail au foyer s'est efforcée de supprimer les intermédiaires parasites qui absorbent une partie notable du gain de l'ouvrière. En plusieurs centres provinciaux, elle a organisé des comités de dames qui, à leurs frais ou aux frais de l'œuvre, créent le personnel nécessaire à la mise en rapport direct des productrices paysannes et des maisons de gros parisiennes. Ainsi commence à se réaliser ce que préconisent les meilleurs défenseurs de la dentelle à la main, un Engerand en France, un Verhaegen en Belgique.

[1] En Hongrie une société d'encouragement pour les travaux manuels des paysannes prospère sous le patronage de l'archiduchesse Isabelle.

En Angleterre, la vicomtesse Duncannon fait travailler les jeunes paysannes à des broderies utilisées pour les toilettes. A Baronscourt, la duchesse d'Abercorn fait travailler les femmes à confectionner des chaussons tricotés dont le ministère de la guerre achète pour l'armée quatorze mille paires chaque année.

DEUXIÈME PARTIE

L'INDUSTRIE DENTELLIÈRE EN FLANDRE

I. — L'INDUSTRIE DANS LE PASSÉ

La Flandre est la terre classique de la dentelle. S'il n'est pas prouvé que celle-ci lui doive son origine, au moins s'y est-elle développée plus que partout ailleurs.

" L'invention en est antérieure au XVI^e^ siècle, écrit M. de Smet [1], car dans les tableaux de cette époque, les vêtements des personnages sont déjà ornés de dentelles. Les noms que les italiens et les allemands donnent aux dentelles prouveraient aussi au besoin à quel peuple on en doit l'invention ; ceux-ci en effet les appellent *brabandsche spitzen*, et ceux-là *merletti di Flandria.* "

M. de Reiffenberg [2] va jusqu'à assurer que les cornettes ou bonnets de dentelle étaient en usage en Flandre dès le quatorzième siècle.

Comment expliquer dans ce cas, que les livres de patrons publiés par Wilhem Vostermans en 1542, et Jean de Glen en 1597, ne donnent pas un seul dessin pour dentelle aux fuseaux ?

Ce qui semble plus exact, c'est que l'industrie de la dentelle a été apportée en Flandre par des marchands vénitiens, et qu'y trouvant un terrain exceptionnellement favorable, elle s'y est si bien développée qu'on a pu par la suite la croire autochtone.

Ce qui donne raison à cette hypothèse, c'est un recueil de patrons de la Bibliothèque royale de Munich, intitulé *Neu modelbuch allerley gattungen Dantelschnür*, imprimé à Zurich par Christopher Froschovvern, où il est dit dans la préface : " Parmi les différents arts, nous ne devons pas oublier celui

[1] Histoire de la Belgique.

[2] Mémoires de l'académie de Bruxelles. 1820. Cité par M^me^ Bury-Paliser. Page 89 de son histoire de la dentelle.

qui a été commencé dans notre pays depuis vingt cinq ans. La dentelle a été introduite dans l'année 1536 par les marchands venant d'Italie et de Venise. Alors plusieurs femmes intelligentes trouvèrent qu'elles en pouvaient tirer un bon parti et apprirent bientôt à l'imiter et à la reproduire fort bien. Elles travaillèrent d'abord sur les anciens patrons, mais elles en inventèrent bientôt de nouveaux et fort jolis. Cette industrie se répandit dans tout le pays et arriva à une grande perfection ; on s'aperçut que c'était un des ouvrages de femme les plus profitables. " [1]

C'est exactement ce qui a dû se passer pour la Flandre. Une fois en possession du précieux secret, elle se fit un monopole de la fabrication des dentelles les plus belles. Tout y concourait : le caractère paisible et calme des habitants du pays, les jeunes filles tant dans les campagnes que dans les villes, sortant peu de chez elles, s'attachant volontiers à tout travail qui pouvait être pour elles en même temps qu'une occupation, un gagne-pain ; l'abondance des couvents où les heures qui n'étaient pas réservées aux exercices pieux étaient remplies tout naturellement par le jeu des fuseaux; et surtout la rare qualité de la matière première, du fil de lin, plus beau qu'en aucun autre pays, tant à cause du

[1] A côté de l'histoire, il y a les légendes sur l'origine de la dentelle en Flandre, celle par exemple, racontée par M. Paul Sébillot dans son livre : " Légendes et curiosités des métiers ", de la Vierge révélant le secret de la dentelle à une jeune fille en échange d'un vœu de renoncement au mariage : " Un dimanche qu'elle se promenait avec son fiancé, le ciel sembla s'obscurcir, et une quantité innombrable de fils de la Vierge vinrent tomber sur son tablier noir. Elle remarqua que de leur enchevêtrement naissaient de gracieuses figures. Elle déposa son tablier sur un léger chassis formé de branchages, et avec l'aide de son amant, elle le rapporta au logis avec toutes les précautions nécessaires. Elle y songea toute la nuit, et se persuada qu'un miracle s'était opéré en sa faveur. Elle tâtonna, fit et défit, travailla tant et si bien que le dimanche suivant, elle plaçait sur la couronne de la Vierge un tissu dont le dessin ressemblait à celui qu'elle avait imité. Mais quand son amoureux voulut l'épouser, elle le refusa à cause du vœu qu'elle avait fait. Le jour anniversaire du miracle, elle alla prier la Vierge ; pendant qu'elle était agenouillée, le ciel se couvrit de fils de la Vierge, qui tombant sur sa robe noire, y tracèrent une couronne de mariée, entremêlée de roses et de fleurs d'oranger, et une main invisible écrivit au milieu : " Je te relève de ton vœu. "

climat qui favorisait la culture de la plante, que grâce à la bonté des eaux où il était roui, et au soin qu'on apportait à ce rouissage.

D'abord exercée surtout dans la classe aristocratique, comme passe-temps d'ordre artistique, la dentelle aux fuseaux arriva bien vite aux classes moyennes et au peuple, constituant pour les jeunes filles un véritable métier. Quand Martin de Vos, en 1581, grave sa série des occupations des sept âges de la vie, il y représente une jeune fille assise, son carreau sur ses genoux, et faisant de la dentelle. En 1651, le poète Jacques van Eyck célèbre en vers latins cette industrie devenue nationale : "Parmi les arts il en est un qui surpasse tous les autres, celui d'enlacer les fils par l'étrange pouvoir de la main, et de former un réseau que l'industrieuse araignée ne pourrait égaler, que Minerve elle-même devrait avouer n'avoir jamais connu. La jeune fille assise à son ouvrage agite sans cesse ses doigts et fait décrire mille cercles aux rapides fuseaux. A tout moment elle pique d'innombrables épingles pour produire les dessins variés, et tout aussi souvent elle les enlève, et elle gagne autant par ce travail, qui est un amusement, que l'homme à la sueur de son front".[1]

Près d'un siècle auparavant, Charles-Quint, convaincu de l'utilité pratique de cet art délicat, avait ordonné qu'il fut enseigné dans les écoles et les couvents. C'est encore actuellement, en Belgique, le mode le plus courant d'apprentissage. Il n'en est pas de même dans la Flandre française.

Une des causes encore de la rapide prospérité de la dentelle en Flandre, c'est l'intérêt que lui portèrent toujours les meilleurs artistes du pays. Les plus grands peintres ne rougirent pas de fournir des dessins pour elle, comprenant à merveille le parti qu'ils pouvaient tirer des oppositions que font les jours et les pleins dans ce réseau délicat, pour une création toute nouvelle. En agissant ainsi, ils contribuaient à ce que cette fine industrie devint un art véritable, ils

[1] Urbium belgicarum centuria. Anvers 1659. Cité par Mme Bury-Paliser, p. 90.

augmentaient le prix de ses produits. Pouvait-on payer trop cher des dentelles inimitables, non seulement par la qualité supérieure du fil indigène, par la confection consciencieuse et achevée, mais encore par l'originalité de dessins dûs souvent aux plus grands maîtres du temps ? Aussi voit-on la dentelle de Flandre règner en maîtresse sur le marché, au dix-septième siècle.

Cette vogue était due encore à une heureuse idée : alors qu'en Italie, en France et en Espagne, on fabriquait les dentelles larges en divisant le dessin par bandes horizontales, qui se cousaient ensemble une fois fabriquées, les dentellières flamandes découpèrent le dessin en suivant les lignes capricieuses des fleurs et des ornements, par petits morceaux séparés ; ce qui permettait en travaillant chaque motif séparément, de le réussir plus sûrement. Elles entreprirent alors, au lieu des passements italiens et français, où les parties claires dominaient autour d'un dessin un peu grêle et mince, des dentelles où une plus grande importance fut donnée aux motifs mats que séparaient à peine quelques traits formés de points clairs. Le toilé serré des fleurs assortissait bien mieux aux grands cols plats en toile de la mode flamande. Ce furent ces cols que portèrent tant en France que partout ailleurs, les élégants, jusqu'à la mode du point de Venise [1], et le

[1] C'est vers 1660 que le point de Venise relégua dans l'ombre la dentelle flamande, en France. Une comédie de Boursault, le *Portrait du Peintre*, critique assez connue de *l'Ecole des femmes*, et qui eût du succès, nous fournit sur cette brusque saute de la mode des détails curieux :

LE COMTE

" Te voilà. Dieu me damne, assez bien équipé.
Testebleu ! des colets de dentelle de Flandre ?
Justice.

DAMIS

Quoi !...

LE COMTE

Parbleu ! je ne veux pas t'entendre.
Justice, Baron.

DAMIS

Mais...

LE COMTE

Mais, Justice.

portrait que Mignard fit de Louis XIV enfant nous le montre avec un de ces grands cols garnis de la fine dentelle aux fuseaux que l'on fabriquait en Flandre.

Sur le portrait de 1670, au contraire, peint par Rigaud, le roi porte une cravate de point de Venise. Celui de Flandre gardait pourtant quelque faveur encore, puisque quand

DAMIS

Dis moi...

LE COMTE

Si tu m'en crois, mon cher, ne va pas chez le Roi :
Tu n'entrerais jamais dans la salle des gardes
Qu'il ne plût sur ton nez plus de mille nasardes.

DAMIS

Quoi ! les gardes...

LE COMTE

Baron, moi qui te parle, moi,
Je te dis en ami, si tu vas chez le Roi
Que tu n'entreras pas sans un Point de Venise.

DAMIS

Et s'il arrivait donc que par une surprise...

LE COMTE

Quelque sot ! Sur mon âme, on ne me surprend point.
J'ai parbleu dépensé dix mille écus en Point.
Mais le bon de cela, Baron, quand je m'ajuste,
Pour me tirer du pair, je calcule si juste
Que, parbleu, notre ami, chez les gens comme toi
Quand la mode commence, elle est vieille pour moi.
Il me ferait beau voir des dentelles de Flandre !

DAMIS

N'ai-je que ce défaut que tu puisses reprendre ?
De ces riches colets si tel est le pouvoir,
Aussi bien comme toi j'ai moyen d'en avoir :
Mais dis moi, dans Paris, n'a t'on pas la franchise ?
Ce qui fait l'honnête homme est-ce un point de Venise ?
. . . . . "

Plus loin encore ces maximes, placées par l'auteur dans la bouche de gens à la mode montrent la faveur exclusive du Point de Venise, succédant à celui de Flandre :

" La plus claire dentelle est la plus un usage ;
Et le point de Venise assaisonne en visage. "

. . . . . .

" La satyre est en règne et le Point de Venise ;
Et le reste on le nomme une pure sottise. "

Colbert, en 1665, fait venir des dentellières de l'étranger pour établir ses fabriques nationales, on en compte, au dire de Voltaire, 200 flamandes pour 50 vénitiennes.

En 1667, par l'effet de la conquête, une partie importante de la Flandre devenait française, et nationales par conséquent des dentelles comme la valenciennes, qui devaient porter au plus haut degré le renom de l'art et du goût français. Il est juste de dire d'ailleurs, que pour celle-ci, elle ne fût peut-être jamais devenue ce qu'elle a été si la conquête ne lui avait permis des rapports plus étroits avec la France. Sans doute le Hainaut, dont Valenciennes était la capitale, avait toujours été un pays d'influence française, et qui se distinguait nettement de la Flandre proprement dite, à la fortune de laquelle il ne fut attaché que par époques, mais s'il n'avait pas été plus étroitement relié à la France, qui sait si elle y aurait fleuri, cette dentelle qui est l'expression même de la grâce du dix-huitième siècle français ?

A partir de la conquête, deux Flandres se forment, l'une qui demeure sous la domination étrangère, l'autre qui devient française, et celle-ci conservant avec l'autre des rapports encore étroits d'ailleurs. Dans toutes deux la dentelle ne cessera pas d'être en honneur, mais ses produits ne sont plus identiques : le génie français marque de son empreinte celles qui se font dans les pays désormais nôtres.

Si nous nous reportons à 1789 pour étudier la situation de l'industrie dentellière dans ces pays de la Flandre française [1] ; nous trouvons qu'elle fleurit dans quatre arrondissements, celui de Bergues, le premier ; celui de Bailleul, le deuxième ; celui de Lille, le troisième ; celui de Valenciennes enfin, le sixième, que l'on fait rentrer (improprement puisqu'il constitue le Hainaut) mais enfin que l'on fait rentrer généralement dans la Flandre.

[1] Statistique du département du Nord, par M. Dieudonné, préfet. An 12.

I. — La dentelle a Bergues.

Cet arrondissement ne fabriquait que des dentelles assez communes, des imitations de valenciennes, dites " fausses valenciennes " qui n'avaient sans doute qu'un débit local ou régional. C'est cette grossièreté même du produit qui explique qu'il n'ait pas souffert de la crise économique qui accompagna la révolution politique. La clientèle qui achetait cette dentelle commune et bon marché n'avait pas été atteinte par les événements, et continuait à s'en approvisionner comme auparavant. Alors que la noblesse et le clergé émigraient ou étaient décimés par le couteau égalitaire et que les belles dentelles perdaient ainsi leurs pratiques, les plus humbles paysannes continuaient à orner leurs bonnets de dentelles peu coûteuses. C'est ce qui explique que le nombre des ouvrières ait plutôt augmenté dans l'arrondissement de Bergues (qui comprenait aussi Hondschoote) pendant la période révolutionnaire, passant du chiffre de 102 (1789) à 118 (1804).

II. — La dentelle a Bailleul.

Le même phénomène se produisit dans l'arrondissement de Bailleul, qui comprenait encore Cassel, Estaires, Hazebrouck, Meteren, Steenvoorde. [1] Il était dû aux mêmes causes. On y fabriquait également en majorité des fausses valenciennes, dentelles populaires peu coûteuses. A Estaires seulement on travaillait aussi le fonds de Paris. Dans cet arrondissement populeux, on vit le nombre des dentellières, 1269 en 1789, s'accroître d'une centaine.

" La fausse valenciennes, dit M^me^ Bury-Paliser dans son

[1] Steenvoorde possédait d'importantes retorderies de fils, tant à coudre, que pour la dentelle : " Avant 1750, on y comptait 12 maîtres filtiers. Ceux-ci occupaient un si grand nombre d'ouvriers que, si l'on en croit la tradition, il ne se trouvait plus, le jour de S^t^ Liévin, leur patron, une chambre assez spacieuse pour s'assembler. A présent il n'y a plus que deux moulins à retordre. " — Statistique du Nord, 1804.

Histoire de la dentelle, est la dentelle de même espèce, mais inférieure en qualité, moins serrée, dont le dessin est moins recherché et le toilé des fleurs moins marqué. Telle est la dentelle de Bailleul, dont la fabrication est des plus anciennes et des plus importantes ; elle s'étend à Bergues, Cassel, Hazebrouck et les villages environnants. "

Dès le commencement du XVII[e] siècle, la dentelle était pratiquée à Bailleul, et constituait déjà un gagne-pain pour la classe populaire puisque Anne Svingedau, fondatrice à cette époque d'une école de filles pauvres, veut que la maîtresse soit capable de l'enseigner aux jeunes enfants. [1]

Il semble toutefois que l'industrie de la dentelle, à la fin du XVII[e] siècle, n'avait pas encore acquis le développement qu'elle devait prendre dans la ville et dans les campagnes avoisinantes puisqu'il n'en est pas fait mention dans un mémoire [2] sur l'état de l'industrie et du commerce à Bailleul et dans sa châtellenie, délibéré le 20 juillet 1685 " en l'assemblée des députés ordinaires à la direction des affaires de la ville et châtellenie de Bailleul, " et remis à l'intendant de Madrys pour le marquis de Louvois, qui désirait connaître l'état de l'industrie de la Flandre Maritime. Un peu plus de cent ans après, Bonaparte premier consul désirera lui aussi connaître l'état de la province, et le préfet Dieudonné lui adressera ces rapports détaillés qu'on retrouve dans la Statistique du Nord. Il y sera fait mention, cette fois, des quatorze cents ouvrières dentellières de Bailleul.

" Cette ville, écrivait en 1697 M. de Caligny dans un mémoire [3] descriptif sur la Flandre Maritime, rédigé pour

[1] " De vraumaistresse sal moeten ... wel geverseert in 't lesen ende schryven ende in hantwercken noodich tot het onderwysen van de kynderen, als spinnen, nayen, breyden, *spellewercken* ende diergelyke zaecken. "

Extrait du règlement publié par Ignace de Coussemaker dans ses Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul.

" Speldewerck " en flamand, signifie dentelle. (Mot à mot : travail aux épingles.)

[2] Publié dans le Bulletin du Comité flamand de France, 1899.

[3] Publié dans le Bulletin de la commission historique du Département du Nord. Tome XI. p. 271.

l'instruction du duc de Bourgogne, cette ville était autrefois florissante par le commerce des draps qui s'y fabriquaient ; avant la dernière guerre, ses habitants et ceux de sa châtellerie s'occupaient à faire du fil à coudre qu'ils envoyaient en Angleterre ; mais tous ces commerces sont presque entièrement rompus à présent. "

De même les procès-verbaux circonstanciés des tournées faites par le directeur des domaines de Flandre, Artois et Cambrésis, de 1745 à 1750, ne parlent toujours pas de la dentelle à Bailleul : " Le fil y est le principal commerce du lieu, ainsi que les fromages. Il y a trois manufactures : l'une de filets (fils retors) l'autre de rubans de fil, la troisième de faïence et poterie. " [1]

Que conclure de ces documents divers, sinon que l'industrie dentellière qui existait sans doute à Bailleul dès ce temps, n'avait pas pris une extension capable d'intéresser les pouvoirs publics. On ne la considérait pas à vrai dire, comme une industrie véritable. Ce n'est qu'en 1772, que le *Calendrier général du gouvernement de la Flandre, du Hainaut et du Cambrésis*, qui renseigne sur l'industrie et le commerce des villes de ces pays, écrit à l'article Bailleul : " Il se fait un commerce en fil et en dentelle, et il y a une fabrique de baiques. " On sait pourtant que dès 1765, les directrices de l'Ecole dominicale tiennent un petit commerce de dentelles, dont elles retirent assez de ressources pour distribuer annuellement des prix à leurs élèves. On peut conjecturer que les dentelles vendues étaient l'œuvre de celles-ci en même temps que de leurs maîtresses, l'enseignement dentellier étant toujours en honneur depuis l'époque où Anne Svindegau l'inscrivait dans le programme de l'école des filles pauvres, soucieuse de leur assurer un gagnepain.

Gournay dans son *Tableau général du commerce pour les années* 1789 *et* 1790, écrit de Bailleul : " Il s'y fait un commerce considérable de dentelles. On en fabrique de toutes

[1] Bibliothèque des droits du domaine du Roy, t. XXI (manuscrit appartenant au comité flamand.)

espèces et de toutes qualités, principalement de celles connues sous le nom de Valenciennes, " et il cite comme fabricants M. M. Baelde, aîné ; Beaurepaire ; de la Croix, fils ; Flahault, sœurs ; M^elle^ Flahault ; Cécile Joys ; Neuville ; M^elle^ Striepaert ; M^elle^ Top : neuf fabricants. C'était l'époque où Bailleul fabriquait annuellement 7000 pièces de dentelle, d'une longueur moyenne de 8^m^52.[1]

La Révolution, comme nous le disions, n'interrompit pas cette prospérité : tout au plus lui fit elle subir une éclipse de quelques années. Avec le calme, les dentellières et les fabricants, qui avaient émigré revinrent à Bailleul, et la production se rétablit. La demande n'avait pas cessé, la fausse valenciennes fabriquée à Bailleul ayant une clientèle populaire. En 1801, on fabrique encore dans la ville et dans les environs les 7000 pièces annuelles. Le nombre des négociants est pourtant tombé à quatre.[2]

Il va se relever bientôt, et l'industrie dentellière bailleuloise va prendre un essor étonnant vers 1830. On cesse à cette époque de fabriquer uniquement les bords droits destinés au marché normand, pour adopter le bord dentelé ; et l'on compte 2600 ouvrières à Bailleul et dans les villages voisins, alors que du Rozoir dans sa *Relation du voyage de S. M. Charles X dans le Département du Nord*, en 1827, n'en mentionne que 1500. — En 1851 elles étaient 8000, et les négociants, dès 1839, au nombre de six. C'est l'apogée de la dentelle à Bailleul. On ne pouvait traverser les rues de la ville sans entendre le bruit des fuseaux, mêlé à celui des chansons. " Le 16 juillet, le jour de Sainte Anne, écrit un habitant de Bailleul, M. Eugène Cortyl, toute la ville était en fête. Les façades des nombreuses écoles de dentelle étaient parées de fleurs. Les rues étaient sillonnées par les longues théories de fillettes se rendant à l'église en chantant la vieille chanson de *Moeder Anna*. Les rondes données devant les

[1] Statistique du Nord. — Cassel en fabriquait 100, Estaires 100, Hazebrouck 30, Meteren 45, Steenvoorde 70.

[2] Manuel du négociant. 1808.

demeures des fabricants, et devant les écoles dentellières, se prolongeaient assez avant dans la journée au milieu de la population ouvrière chômant presque toute entière [1]."

III. — La dentelle a Lille

Elle y était florissante dès le seizième siècle, car les dentellières figurent en corps à l'entrée du duc d'Anjou en 1582. Elle portèrent jusque vers 1820, un costume qui les faisait reconnaître. " Les dentellières, écrit M. Derode [2], avaient adopté un pardessus de calemande rayée, un bonniquet de toile fine plissée à petits canons. Une médaille d'argent pendue au cou par un petit liseré noir complétait leur costume. "

[1] Avec l'exubérance du caractère flamand, ces fêtes donnaient lieu à des excès, s'il faut en croire cet arrêté de 1858 :

ARRÊTÉ

Nous, maire de la ville de Bailleul,

Vu les lois du 18 décembre 1789, 16-24 août 1790, 19-22 juillet 1791 et 18 juillet 1837.

Considérant que depuis quelques années, aux approches de la fête de Ste Anne, des groupes d'hommes et de femmes parcourent les rues de la ville et troublent par leurs cris et leurs chansons la tranquillité publique ;

Que ces scènes tumultueuses ne constituent pas le caractère des amusements auxquels il peut être permis de se livrer à l'occasion de la dite fête ;

Considérant qu'il entre dans nos attributions et qu'il est de notre devoir de réprimer les scandales, et de prendre toutes les mesures convenables pour assurer le bon ordre.

Arrêtons :

Art. 1er. A l'occasion de la fête de Ste Anne, les danses et les réjouissances dans les rues de la ville ne pourront avoir lieu que pendant les journées spécialement affectées à la célébration de cette fête, et seulement entre les enfants ou les personnes du sexe féminin à l'exclusion de tous hommes.

Ces divertissements ne pourront commencer avant 7 heures du matin, ni se prolonger au delà de 8 h. 1/2 du soir.

Art. 2. Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois.

Bailleul, le 2 juillet 1858.

Le Maire,
H. Bieswal, adjoint.

[2] Histoire de Lille. Paris et Lille, 1848.

Elles travaillaient également la dentelle noire et la blanche. Leurs produits ressemblaient beaucoup à ceux d'Arras. Ni les unes ni les autres n'avaient la faveur du public aristocratique. " Les seules dentelles communes que l'on connût, (en 1800) écrit M^me^ d'Abrantés dans ses Mémoires, étaient les dentelles de Lille et d'Arras, qui n'étaient portées que par les femmes les plus ordinaires. " Et on ne les voit pas en effet figurer dans les inventaires des grandes dames du dix-huitième siècle.

En 1713, pourtant, lors du mariage du jeune gouverneur de la ville, le duc de Boufflers, avec M^lle^ de Villeroi, les magistrats leur offrirent des dentelles de Lille, d'une valeur de 4000 livres. [1]

Elles étaient fort recherchées en Angleterre, où elles étaient introduites par contrebande. " La haute dentelle de soie noire de Lille, écrit M^me^ Bury-Paliser [2], plaisait tout particulièrement : l'usage en était général pour les longues manches de soie à la mode au siècle dernier. "

En 1789, on comptait [3] pour l'arrondissement de Lille, comprenant les communes d'Esquermes, d'Haubourdin et de Loos, 14000 dentellières (dont 13600 à Lille) et 2000 apprenties : chiffre qui en l'an 9, était tombé à 11000 ouvrières et 1000 apprenties. — Ces 14000 ouvrières et 1000 apprenties fabriquaient ensemble 120000 pièces de dentelle qui pouvaient être ainsi classées pour les prix :

9000	pièces à	3	fr.	27000	fr.
20000	„	10	„	200000	„
20000	„	15	„	300000	„
15000	„	20	„	300000	„
10000	„	30	„	300000	„
10000	„	40	„	400000	„
9000	„	50	„	450000	„
9000	„	60	„	540000	„

[1] Histoire populaire de Lille, par Henri Brunet, 1848.

[2] Histoire de la dentelle, 1892.

[3] Statistique du Nord. — 1804.

8000	„	70 „	560000 „
5000	„	80 „	400000 „
3000	„	100 „	300000 „
2000	„	120 „	240000 „
Total 120000			4.017.000

Le prix moyen de ces pièces était d'environ 33 fr. 50. Quelques unes allaient à 200 et 300 francs. On évaluait à 30 grammes [1], (un peu moins d'une once) le poids du fil employé à chaque pièce.

En l'an 9, le nombre de pièces fabriquées n'était plus que de 112000. La treille était devenue moins fine : le prix du fil ayant augmenté de 30 pour cent, les fabricants de dentelles, désirant ne pas les vendre plus cher, adoptèrent une treille plus grande afin de diminuer la quantité de fil employée.

Les pièces étaient en général de 10 à 12 aunes, de 26 pouces (7 à 8 mètres 40).

En 1789, les dentellières lilloises ne faisaient guère par an, que 8 pièces l'une dans l'autre. En l'an 9 elles en faisaient 10, ce qui s'explique par ce que nous signalions plus haut, l'altération dans la finesse du fil employé.

On ne fabriquait pas que du point de Lille dans l'arrondissement. A Esquermes on travaillait aussi le fonds de Valenciennes, et la production annuelle en était, en 1789, de 360 pièces. De même les nombreuses ouvrières de l'hôpital de Lille (700 en 1723) fabriquaient, au dire de Peuchet, " beaucoup de fausse valenciennes très rapprochée de la vraie. "

En vain les fabricants lillois, pour lutter contre la concurrence de la machine calaisienne, substituèrent-ils au bord droit et au dessin un peu raide de l'ancienne dentelle, un dessin de rose dans le genre des malines, dont le fonds était toujours embelli par un semé de petits points carrés, les *points d'esprit*, l'un des traits caractéristiques de la dentelle

[1] Le 30 grammes de ce fil valaient en 1789, de 3 fr. 75 à 18 francs. — généralement le kilogramme valait 192 francs.

de Lille, ils la virent lentement décroître en succès, et avec elle le nombre de ses dentellières. Vers 1820 elles étaient encore une importante corporation, et le jour de leur fête patronale était celui de la ville entière. M. Jouy qui y assista le 28 août 1821 nous a laissés dans son *Hermite en province*[1] une curieuse description de cette fête du Broquelet : " C'est une fête générale et à laquelle prend part toute la population. On n'en connait point l'origine, elle remonte sans doute à l'époque où l'on a commencé à fabriquer de la dentelle à Lille, puisqu'elle est principalement la fête des dentellières ; elle fut d'abord peu nombreuse, parce que les hommes seuls la célébraient ; mais les filtiers, ouvriers d'une espèce de fabrique très importante à Lille, se réunirent pour la célébrer, et prirent, comme les dentellières, saint Nicolas pour patron. Cette fête prit alors une grande importance ; le négoce du fil de lin et tout ce qui s'y rapporte, comme la toile et la dentelle, formant presque exclusivement le commerce de Lille, la fête du Broquelet devint celle de toute la ville. Les manufactures de coton, qui s'établirent sur les ruines des fabriques qui employaient les productions indigènes, et qui aujourd'hui occupent une si grande quantité d'ouvriers, se sont aussi rangées sous la crosse de saint Nicolas, et la fête en a acquis une plus grande popularité.

Le nom de Broquelet est respectable parce qu'il est aussi ancien que la fête ; le broquelet est le nom du fuseau autour duquel la dentellière roule son fil, et qu'elle agite sans cesse pour former les mailles de son précieux tissu. Nous ignorons quels noms Minerve et Arachné, ces fameuses dentellières de l'antiquité, donnèrent à leurs fuseaux, mais nous sommes bien sûrs que ce nom n'avait point la puissance magique que le mot *broquelet* exerce sur notre grande population. "

[1] *L'Hermite en Province* ou observations sur les mœurs et les usages français au commencement du XIX^e^ siècle, par M. E. Jouy, membre de l'Académie française. — A Paris, chez Pillet aîné, 1826.

Jouy assiste à la fête dans " une salle de la *Nouvelle Aventure*, lieu public d'une construction bizarre où se réunissent les dentellières et les fileurs de coton ". . . .

" Il règne dans ces jours de fête une espèce d'ordre naturel... Les dentellières sont rassemblées par sociétés ou par écoles ; les filtiers par fabriques ". . . . . .

" Il n'est pas difficile à l'observateur de distinguer ici les différentes classes d'ouvriers et d'ouvrières : à son dos voûté, à sa poitrine resserrée et souvent au volume proéminent de certains charmes, vous reconnaîtrez la dentellière ; l'habitude de se tenir courbée sur leur carreau influe trop évidemment sur la vie de ces femmes : il en est peu qui parviennent à un âge avancé. Il serait digne de la société académique de Lille, d'ouvrir un concours sur cette question : *Quels moyens employer pour épargner aux dentellières les fréquentes maladies de poitrine dont elles meurent presque toutes victimes ?* "

Il y avait en effet à cette époque un préjugé contre le travail de la dentelle, que l'on estimait peu hygiénique, et il est certain qu'exercé dans les villes, s'il ne permet pas quelques interruptions pour aller respirer un air plus pur et donner au corps un peu de mouvement, il devient facilement malsain. C'est ce qui n'est plus à redouter à l'heure actuelle où l'industrie dentellière s'est faite presque uniquement rurale, et ne s'exerce qu'aux instants où d'autres travaux, ceux des champs, ne requièrent plus d'une façon aussi pressante l'activité de l'ouvrière.

En 1851 les dentellières n'étaient plus que 1600 à Lille. Ce nombre diminua toujours par suite de la concurrence de la dentelle de Mirecourt, et surtout à cause des nombreuses usines qui s'établirent, offrant un salaire supérieur à celui de la dentelle pour un travail n'exigeant pas d'apprentissage.

Ce type disparu, la dentellière lilloise, est demeuré populaire dans la capitale de la Flandre Occidentale. Quand elle y gagnait encore sa vie, la dentellière était souvent un beau parti. Dans une ancienne chanson populaire de l'endroit, il

est un " garchon difficile " qui ne veut pas se marier. En vain lui a t'on proposé toutes les filles du pays. Alors, lui dit-on :

" Veute avoir chel dentellière
Qu'elle a sa mère cabaretière
Au coin del rue d'Vingnette ? "

Est-ce celui-là ou un autre qui l'a épousée ? la dentellière a eu un beau garçon, et la chanson avec laquelle elle endort son " Petit quinquin ",

" Dors min p'tit quinquin
Min p'tit pouchin,
Min gros rojin ;
Te m' f'ras du chagrin
Si te n'dors point qu'a demain. "

cette chanson si simple, rythmée par Desrousseaux, est devenue la chanson populaire de Lille, peut-être parce qu'il n'y est plus de dentellières.

" Ainsi, l'aut'jour, eun' pauv' dentellière,
In amiclotant sin p'tit garchon,
Qui d'puis tros quarts d'heure, n'faijot qu'braire,
Tachot de l'indormir par eun' canchon. "

IV — La dentelle a Valenciennes.

§ 1. — *Son ancienneté.*

Elle y naquit dès les dernières années du XVI[e] siècle, à peu près à la même époque où elle s'implantait en Flandre. Y fut elle importée ? les relations commerciales et artistiques qui existaient entre le Hainaut et sa puissante voisine permettent de le croire, mais il n'est pas impossible qu'elle y soit née, par une évolution toute naturelle, de la broderie à jours. Les travaux de l'aiguille avaient toujours été en honneur à Valenciennes ; dès le VIII[e] siècle, une école de brodeurs y florissait, qui avait persisté jusqu'au temps où

l'on voit apparaître la dentelle, qui semble bien n'être à l'origine, qu'une variété de broderie.

Au XVII[e] siècle, en tout cas, on la trouve implantée depuis longtemps dans la ville ; à cette époque elle était exercée indifféremment par les hommes et par les femmes. Le chef-d'œuvre des passementiers consistait à faire " une double tresse à quatorze cordes *et ung passement spichille quarret à la fachon d'Anvers à faire lasches.* " Ceci en 1592. Et qu'on ne croit pas qu'il ne s'agit pas de dentelles. On emploie alors indifféremment pour les désigner le nom qui leur est resté ou celui de passement. Enfin le point carré est précisément celui de Valenciennes.

Une autre preuve ressort d'un procès entre deux corporations, les cariotteurs et les fustailliers, en 1656. Les cariotteurs réclamaient le privilège exclusif de vendre " cabit et coussin à faire dentelles, ainsi que les blocquelets de toute sorte de bois. " Dans l'enquête menée à cette occasion par le magistrat, un certain Jean Osias, âgé de 66 ans, atteste que depuis 46 ans les cariotteurs ont l'habitude de vendre ces articles, et même que " les vendans coussins à faire dentelle venant d'Anvers ou d'ailleurs " devaient pour ce faire, payer quelque droit à la corporation susdite.

Cette déposition, en permettant de faire remonter aux dernières années du XVI[e] siècle l'origine de la dentelle à Valenciennes, nous montre l'extension qu'elle y avait prise rapidement, puisque deux corporations entraient en procès à l'occasion de la vente de menus articles dentelliers, et que des marchands étrangers venaient encore à en débiter par surcroît dans la ville. Il fallait qu'on y comptât déjà, dès cette époque de nombreuses dentellières.

Ces dentelles d'ailleurs, ne diffèrent pas encore sensiblement des passements flamands. Ce n'est qu'au commencement du dix-huitième siècle qu'elles vont conquérir avec leur originalité, la vogue qui ne les quittera qu'avec la fin de la société de l'ancien régime. Mais dès le dix-septième, très appréciées déjà, elles constituent à Valenciennes, grâce sur-

tout à l'initiative d'une femme, une importante industrie féminine. On a pu dire que M^elle^ Badar [1] était la véritable créatrice de la valenciennes.

§ 2. — *Influence de M^elle^ Badar sur son développement.*

Le récit que nous avons de sa vie [2] abonde en faits extraordinaires. Dès l'âge de quinze ans, cette énergique jeune fille se rendit en Flandre dans le dessein d'y apprendre le commerce. A Anvers elle fit la connaissance d'ouvrières en dentelle. " Ces bonnes filles vivaient simplement avec leur mère qui n'était pas à son aise. Dieu me fit la grâce d'avoir de la disposition pour le travail auquel elles s'occupaient, et comme l'on en avait besoin et que je le faisais assez bien, sans l'avoir jamais appris, cela engagea plusieurs personnes à nous amener leurs filles pour être enseignées à faire toute sorte de dentelles, et je fis si bien profiter la famille, que, en peu d'années, de pauvres qu'elles étaient, elles se virent à leur aise. "

Ainsi Françoise Badar, pourtant " fort agissante de son naturel ", n'avait pas appris la dentelle à Valenciennes. Ce fut seulement à Anvers qu'on la lui enseigna. Ceci nous indique qu'au commencement du XVII^e^ siècle, elle n'était pas encore très répandue dans la ville, qu'elle n'était pas, comme elle le deviendra, l'occupation de toutes les jeunes filles à peu près, tant de la petite bourgeoisie que du peuple. Dans les Flandres au contraire, c'était déjà une véritable industrie.

" L'on ne parlait dans Anvers, continue l'auteur, que des ouvrages de la wallonne, si bien que toutes les filles de sa profession en étaient dans l'étonnement ; on la chérissait comme la fille de la maison, et on lui confiait tout le com-

[1] Née à Valenciennes le 21 janvier 1624, morte également dans cette ville le 31 octobre 1677. Elle y avait fondé la communauté de la S^te^ Famille.

[2] *Vie de Mademoiselle Françoise Badar*, composée en 1689 d'après les mémoires qu'elle avait laissés, et imprimée à Liége en 1726. — Rédigée par Marie-Thérèse Horion, religieuse de la S^te^ Famille.

merce, qu'elle conduisait avec beaucoup de prudence et de fidélité, et on lui donna part au profit."

Elle renonça pourtant à tous ces avantages pour retourner à Valenciennes où son père, déjà avancé en âge, désirait la revoir et la garder auprès de lui.

" Françoise donna l'adieu à la mère et aux filles avec lesquelles elle avait demeuré ; il y eut bien de la douleur de part et d'autre, plusieurs flamandes qui travaillaient en cette maison ne purent s'en séparer, si bien qu'elles vinrent demeurer avec elle à Valenciennes, après quoi la veuve et les filles demeurèrent pauvres, comme avant que Françoise fût chez elles."

Ainsi fût dissous le premier ouvroir de dentelles qu'eût fondé M^elle^ Badar, mais elle allait en reconstituer d'autres, et cette fois dans sa ville natale, avec l'aide de ces quelques dentellières flamandes qui l'accompagnaient. Et ici l'on peut remarquer combien était grande sans doute la force d'ascendant de la jeune valenciennoise pour qu'elle eût déterminé, sans même l'avoir cherché, ces ouvrières flamandes, à l'accompagner. Celles-ci ne devaient pas être inutiles à l'industrie de la dentelle à Valenciennes. Les secrets de leur art, transmis par elles, devaient dans les mains des filles du pays, plus françaises, donner naissance à une dentelle plus raffinée, plus élégante, la fille sans doute du point de Flandre, mais qu'on n'appela plus à partir de ce temps que la valenciennes.

A son arrivée en ville, M^elle^ Badar avait vu venir au devant elle plusieurs personnes " qui me prièrent instamment, écrit-elle, de prendre à mes soins leurs enfants pour les élever à la crainte de Dieu et leur apprendre les petits ouvrages de ma profession convenables à leurs âges ". Sa renommée avait donc précédé la pieuse et adroite fille. Elle loua une maison dans la rue de Tournay [1], et " aussitôt que les voisins l'eurent appris, ils lui amenèrent plusieurs petites filles pour être enseignées à travailler, le nombre en augmenta si considérablement en peu de temps qu'elle fût obligée de

[1] Actuellement rue de Lille.

prendre une plus grande maison. "C'est alors, en 1648, après être resté deux ans rue de Tournay, qu'elle transféra son atelier de dentelles à la Croix de la Tasnerie [1]. Elle eut là cinq grandes chambres "pleines de filles qui travaillaient aux dentelles [2]", et en outre elle entretenait dans la ville de nombreuses ouvrières qui travaillaient chez elles pour son compte," si bien qu'elle donnait plus d'emploi et de gains qu'aucune marchande de la ville, et se bornait à peu gagner, ce qui lui attira les bénédictions de Dieu, et l'approbation publique."

A cette époque donc, et grâce à l'initiative de M^lle^ Badar, la dentelle à la main est devenue pour les jeunes filles l'industrie locale, qu'elles travaillent dans son atelier ou chez elles, pour son compte ou pour celui d'autres marchandes qui font aussi fabriquer en ville, attirées par le succès de la première entreprise.

En 1661, enfin, M^lle^ Badar établissait, en même temps que la communauté religieuse qu'elle fondait sous le nom de la Sainte Famille, un troisième et plus considérable atelier de dentelles dans une maison de la rue Capron. [3]

[1] Actuellement rue de l'Intendance.

[2] Voici comment elle les menait, d'après l'auteur de sa vie :

"Quand quelques filles étaient fort laborieuses... elle les louoit même en leur présence, mais enfin que l'on ne s'en fit pas accroire, elle disoit aussitôt que les autres en faisoient autant lorsque l'occasion le demandait. Elle avait cinq chambres pleines de grandes filles qui travailloient : et toute autre qu'elle n'eût pu les gouverner, car comme elles étoient en grand nombre, et âgées de 18 à 20 ans, il étoit difficile de les conduire d'un même esprit, néanmoins elle en venoit à bout, et elle se faisoit tellement craindre et aimer, que quand elle grondoit, toute la maison se tenoit dans le devoir, et en profitoit : si bien que jamais fille n'a osé répondre un mot quand elle la corrigeoit : elle sçavoit élever sa voix quand elle vouloit, et dans un air à les faire trembler toutes quand elle les reprenoit."

[3] — "Le sieur Duforest lui vint dire qu'il savait une grande maison à vendre près de l'église de Notre Dame la grande qui lui serait favorable pour cet établissement, et qu'il fallait acheter ; elle le pria de l'accompagner pour l'aller visiter. L'ayant vue elle en demanda le prix, et l'ayant sçu, elle dit au sieur Duforest que ce serait de sa part avoir présomption que d'acheter une telle maison ; lui ayant réparti que non, à l'instant il fut lui même inspiré d'en offrir l'argent demandé pour cette vente. Comme Françoise hésitait, le sieur Duforest lui dit de ne point s'affliger, que si elle n'acceptait pas cet achat, il le retiendrait pour son

La production dentellière était dès lors si importante à Valenciennes que la clientèle locale,et les marchands étrangers qui venaient dans la ville s'approvisionner, ne suffisaient pas à constituer une demande équivalente. M^lle^ Badar voulut se créer pour ses produits des débouchés extérieurs et elle se mit pour cela, à voyager, non sans dangers en ce temps de guerres, comme elle le raconte dans les mémoires qui ont servi à rédiger sa vie [1]. Et ce qui montre bien que dès le milieu du XVII^e^ siècle, le dentelle faite à Valenciennes se différenciait du point de Flandre, [2] c'est vers la Flandre, d'où elle était venue, qu'elle reprit ses pas.

Elle ne pouvait songer à aller en France. Une série d'édits somptuaires, dont le dernier en date est de 1660, fermait l'entrée du marché français à toutes dentelles étrangères. Dix-sept ans après, Valenciennes et le Hainaut devenaient terre française. C'est l'année où meurt M^lle^ Badar, mais

compte, mais le sieur Badar, son frère, l'ayant reçu, consentit d'acheter cette maison avec Françoise, *et ayant quantité de dentelles, elle n'était point lors en argent pour racheter prestement le tiers denier. Dieu y pourvut, lui envoyant un marchand étranger qui lui acheta des dentelles* pour autant d'argent que portait le tiers denier, en quoy elle admira la divine Providence. A la Saint-Jean 1661, elle prit possession de cette maison, mais avant tout elle désira que l'image de la Très Sainte Vierge fut posée à la porte comme maîtresse..... et lui consacra cette maison où l'on fit des chambres pour seize filles retirées, et les pensionnaires furent mises dans un quartier séparé. " — Vie de mademoiselle Françoise Badar.

[1] " J'étais obligée quelques fois de chercher des marchands hors de la ville pour vendre mes dentelles ; un jour je me trouvais sur le grand charriot pour aller à Bruxelles, des soldats vinrent et le pillèrent, et firent mettre pied à terre à toutes les personnes qui étaient dessus et volèrent tout ce qu'ils avaient. Il n'y eut que moi à qui ils ne dirent pas un mot, quoique j'eusse plus à prendre que les autres."

2. Ce qui le prouve encore, et en même temps la vogue naissante de la valenciennes, c'est ce qui est rapporté dans la vie de M^lle^ Badar lors de la prise de Valenciennes, en 1677 :

" Le commissaire général de l'Infanterie vint avec sa suite en notre communauté demander à acheter des dentelles, et pria notre supérieure de lui accorder le parloir pour se mettre hors de la foule et y faire un état de la perte des soldats afin de pouvoir aussitôt le présenter au Roy. "

" La ville était remplie d'un grand nombre de peuples venus de tout costé et nous étions si importunées pour leur vendre des dentelles que nous ne pouvions en faire la moitié pour les contenter. "

auparavant, elle a été l'une de ces dentellières qu'après l'ordonnance du 5 août 1665, qui fondait les manufactures de point de France, Colbert fit venir des Flandres. " Elle eut bien de la répugnance à quitter sa maison, mais elle y alla pour le bien qu'il en devait revenir à la communauté, par les douze cents florins par an de récompense qu'on lui donnait, et 100 florins à chacune de ses filles qui l'accompagnaient et savaient travailler les dentelles, ce qui dura jusqu'au 1er mars 1669. "

Elle ne quitte donc que momentanément Valenciennes pour aller diriger la manufacture du Quesnoy, ville proche, où la fabrication cessa bientôt, Mlle Badar un fois partie ; et c'est à Valenciennes, où elle avait transformé la dentelle au point que l'on peut dire qu'elle l'a créée, qu'elle mourut le 31 octobre 1677. Elle dût être regrettée : quelques lignes de sa vie constituent le plus bel éloge que l'on puisse faire d'elle : " Durant les guerres que les dentelles ne se pouvoient pas bien débiter, elle seule faisoit travailler et payoit les ouvrières avec confiance en Dieu, par ce moyen elle soulageoit une infinité de pauvres gens... "

§ 3. — *L'apogée de la valenciennes au XVIIIe siècle.*

L'impulsion donnée, l'industrie allait s'accroître et conquérir décidément la vogue. On a vu que Melle Badar éprouvait parfois un peu de peine à se débarrasser de ses marchandises ; c'est un souci que n'auront pas les marchandes de dentelles du siècle suivant, mais jamais aussi plus qu'alors les dentelles ne seront fines, plus originales, débarrassées de toute lourdeur flamande. Cette vogue, elles la devront à leurs dessins exquis, dûs aux meilleurs artistes valenciennois, à cette école valenciennoise qui produit au commencement du siècle Antoine Watteau dont l'art présente des analogies avec la dentelle qui commence à faire glorieux le nom de Valenciennes ; elles la devront encore à l'habileté intelli-

gente de leurs ouvrières [1], au souci, à l'amour, avec lequel, penchées sur le dessin à reproduire, elles y ajoutaient quelque chose d'elles-mêmes. D'autres villes françaises ou flamandes étaient dans les mêmes heureuses conditions matérielles au point de vue de cette industrie ; elles pouvaient aussi se procurer ce fil d'une finesse extrême dont la livre valait parfois jusqu'à 3000 fr. ; leurs ouvrières n'arrivaient pourtant pas à fabriquer des dentelles qui valussent celles de Valenciennes. On a parlé, pour expliquer cette supériorité, de l'atmosphère particulière à la ville, chargée d'une humidité favorable au fil, et permettant sans le casser, d'employer un fil plus fin qu'ailleurs, comme si un air saturé d'eau n'était pas répandu sur toute la Flandre. Il semble bien qu'on ne puisse autrement expliquer la supériorité de la valenciennes que par le goût des dentellières qui la faisaient, goût qui saisissait facilement la beauté des dessins fournis par les artistes locaux ; et par l'amour, par le soin attentif avec lequel elles le reproduisaient ; tous deux, le dessinateur et la dentellière, collaborant à cette œuvre d'art qui se continue jusqu'aux dernières années du dix-huitième siècle, et expire avec lui.

Les témoins qui nous restent de la vogue de la Valenciennes, ce sont les inventaires après décès ; les comptes, ceux de M^me^ du Barry par exemple, où l'on trouve fréquemment portées des quinze aunes de cette dentelle ; les portraits enfin de tant de grandes dames. Celui de M^elle^ de Beaujolais, par Nattier, nous la montre avec une robe toute garnie de valenciennes. On en ornait les corsets, les tabliers, les souliers, les gants ; on la portait en jabots, en barbes pleines, en coiffes, en manchettes surtout, manchettes de jour, manchettes tournantes, manchettes de nuit. " Les Parisiens, écrit Mercier [2], achètent quatre ajustements contre

[1] " Le peuple de Valenciennes, écrit Nicodème, est bon, industrieux et brave ; il naît avec ces dispositions et un goût distingué pour le perfectionnement des manufactures, pour les beaux-arts... " — *Rapport sur le commeree de Valenciennes*, an III (24 p.).

[2] Tableau de Paris. 1789.

une chemise. Un beau monsieur se met une chemise blanche tous les quinze jours. Il coud ses manchettes de dentelle sur une chemise sale. " On en usait aussi pour garnir les draps, les taies d'oreiller[1]. Jamais la dentelle ne fut aussi en faveur, et jamais la valenciennes n'éclipsa si complètement toutes autres. A peine si ses rivales, le point d'Alençon et celui d'Angleterre, gardent encore quelque vogue.

Aussi le nombre des dentellières s'était-il considérablement accru dans la ville, en même temps que la fabrication n'avait cessé de se développer ; le document suivant nous en donne une idée :

PLACARD

Nouvel établissement en la ville de Valenciennes pour les dentelles et filets crus.

Commencé le 3 juillet 1722, lequel se trouve à présent dans sa perfection.

" Le public est averti que l'on trouve continuellement en la maison dite l'Hôpital de la Charité, rue de Cambray, [2] à Valenciennes, un magasin de dentelles de la manufacture de cette ville, si connues par toute l'Europe sous le nom de dentelles de Valenciennes, inimitables partout ailleurs.

L'on en trouve de toutes sortes de prix, depuis les plus bas jusqu'aux plus hauts, lesquelles sont travaillées sur les dessins les plus nouveaux et les plus à la mode, par un grand nombre de filles pauvres et natives de la même ville, dont cette maison est chargée, qui sous la direction de sept administrateurs principaux et charitables, de plusieurs officiers maistres et maistresses, sont employées suivant leurs capacités, depuis l'âge de 5 à 6 ans, jusqu'à ce qu'elles soient tout à fait perfectionnées et en estat de gagner la vie ; les unes aux dites dentelles, et les autres à filer le lin.

[1] " 7 aunes ⅛ vraie valenciennes pour garnir une taie d'oreiller, à 60 livres l'aune... " Comptes de Mme du Barry, 1770.

[2] Actuellement rue de Famars.

De sorte que l'on trouve aussi continuellement dans cette maison un magasin de filets crus, propres à retordre ; ou à faire toutes sortes de toiles, batistes et linons. Les prix de ces dentelles et filets crus seront toujours réglés sur le prix du courant et comme tirés de la main des ouvrières, sans jamais y ajouter aucun profit ou gain que prennent ceux qui en sont marchands.

Tous marchands qui voudraient confier des dessins pour la dentelle, pourront le faire avec assurance, sans crainte qu'ils soient jamais communiqués, après qu'ils seront convenus avec la maistresse de la qualité, quantité, et du prix des dentelles qui seront ou qui debvront être travaillées pour leurs comptes.

Le tout se vend argent comptant, excepté les dentelles dont on sera convenu du prix, et dont une certaine quantité d'aulnes devra être continuée sur les carreaux par les ouvrières ; en ce cas, l'on se contentera d'un quart ou d'un tiers de la somme à laquelle une dentelle pourra monter ou à proportion qu'elle sera avancée et jusqu'à ce que la dite dentelle soit achevée et en estat d'estre livrée au marchand qui, pour lors, payera aussi comptant le surplus."

Il est inutile de faire remarquer que ce document n'a rien d'officiel. Il n'y a pas trace dans l'histoire de la dentelle à Valenciennes, d'aucun règlement émané de l'autorité municipale, ce qui ne prouve pas que l'industrie n'en était pas considérable, mais seulement qu'elle était fort paisible, et est tout à l'honneur des dentellières et des négociants valenciennois, entre lesquels régnait le bon accord. Le placard [1] qu'on vient de lire, simple réclame en somme d'une des maisons de dentelle de la ville, affiché dans les rues et sur les places pour la porter à la connaissance du public, est intéressant en ce qu'il nous fait savoir quelque chose du modus vivendi établi entre marchands et ouvrières, et en ce qu'il nous

[1] M. Pillion, conservateur du musée de Valenciennes, conseiller municipal, a eu l'obligeance de nous communiquer un autre petit placard, où les prix des

montre déjà célèbre " par toute l'Europe " le point de Valenciennes [1]. Il insiste particulièrement sur les dessins, qui sont "les plus nouveaux et les plus à la mode" et qu'on se garde bien de communiquer, comme aussi sur ce fait que toutes les filles qui y travaillent sont natives de la ville. Ce sont bien là les conditions que nous signalions plus haut comme ayant assuré le succès de la Valenciennes. Pour un seul article, il est vrai, mais rare, pour la dentelle, on créait véritablement la mode dans une petite ville du Hainaut, mode acceptée par Paris, due à la collaboration de l'artiste et de la dentellière indigènes. Il y a là un fait peut-être sans exemple. Mais aussi le rare, l'excellent goût qu'avaient ces dessinateurs et ces dentellières !

batistes et des dentelles sont encadrées d'un élégant feston gravé par Durig. Nous ne donnerons que les derniers :

NOTTE DES DENTELLES

De la manufacture de Valenciennes qui se trouvent en magasin chez Auguste Pillion-Chauvin* de la dite ville.

Des manchettes d'homme depuis 100 livres jusqu'à 380 ll.

Des coëffures séparées pour dames depuis 250 ll. jusqu'à 700 ll.

Des ajustements complets pour dames depuis 800 ll. jusqu'à 2000 ll.

Il est à remarquer que souvent les négociants en dentelles l'étaient aussi en batistes. Ces deux industries connexes marchaient de pair.

---

* Auguste Pillion, né en 1731, mort le 14 juillet 1778. Il avait épousé en 1758 Marie Caroline Chauvin. Les Chauvin étaient à Valenciennes une dynastie de marchands de dentelle, et l'on attribue même parfois à l'un de leurs membres, Pierre Chauvin, qui vivait au commencement du XVII^me^ siècle, l'invention de la valenciennes.

[1] " Ce qu'on appelle point en dentelles est une figure régulière, on peut même dire géométrique, dont les contours sont formés par le fil. Ainsi le point le plus simple est un triangle et suppose un fil attaché à trois ou deux fils dont l'un serait attaché à deux points et l'autre à trois, ou enfin trois fils dont chacun serait attaché à deux points communs. Si deux fils attachés chacun à deux points différents se croisent, ils forment une croix ; s'ils sont attachés chacun à trois points dont deux communs, ils forment un carré et ainsi de suite pour le pentagone, l'hexagone, etc.

Le réseau classique auquel Valenciennes attache son nom est une *maille carrée*, très régulière, très transparente, et cependant d'un travail natté très solide.

Dans cette dentelle, fleur et fond sont travaillés en même temps et du même fil, c'est-à-dire que le même fil forme les dessins et le fond. " Ch. Cappliez. Histoire des métiers de Valenciennes p. 375

Elles étaient relativement peu nombreuses, 1000 en 1789 d'après la Statistique du Nord, alors que Lille en comptait 14000 et 2000 apprenties. Mais celles de Valenciennes appartenaient généralement, semble-t-il, à un milieu plus relevé, à la bourgeoisie grande ou petite souvent, et il faut peut-être voir là une cause encore de la supériorité de leurs dentelles. Nombre de familles valenciennoises en comptent à l'origine parmi leurs membres [1]. Leur gain, 20 à 30 sous d'après Arthur Young qui voyageait en France vers la fin du XVIII[e] siècle, gain assez considérable si l'on en juge d'après le pouvoir d'acquisition de l'argent à cette époque, peut être considéré dans la plupart des cas, comme un salaire d'appoint, permettant à ces filles qui vivaient dans leur famille, hormis celles des maisons pieuses et de charité, de s'offrir quelque fantaisie, ajustement ou parure. Quelques-unes enfin travaillaient pour elles seules et n'étaient pas rémunérées, gardant leurs dentelles. Il faut ajouter leur nombre à celui fourni par la Statistique du Nord, qui paraît d'ailleurs plutôt réduit, Young l'estimant, lui, à 1600. — Seules les ouvrières de la ville produisaient la *véritable* valenciennes ; celle faite dans les environs, même immédiats, n'était vendue que sous le nom de *fausse* valenciennes, et de fait ne pouvait prétendre à concurrencer son modèle. On a écrit à ce sujet quantité de fables [2] : nous estimons, pour nous, que l'infériorité de cette dernière dentelle ne tenait qu'à l'habileté, qu'au goût moindres des ouvrières des cam-

[1] Jean-François Piérard épouse en 1705 Reine Lecocq, " faiseuse de dentelles ". — Ce n'est qu'un exemple entre cent.

[2] " Cette belle fabrique est demeurée tellement inhérente au sol, est tellement identifiée en quelque sorte avec le sol, qu'il passe pour constant, que si une pièce était commencée à Valenciennes, puis achevée hors de cette ville, la partie qui n'aurait pas été faite à Valenciennes serait visiblement moins belle, moins fine, moins parfaite que l'autre, quoique continuée par la même ouvrière, avec le même fil, sur le même carreau. Quelle peut être la cause de ce phénomène ? Est-ce l'influence de l'atmosphère comme les Valenciennois le prétendent ? De fait, c'est que, jusqu'à présent, cette dentelle n'a pu être bien imitée dans aucune ville de l'Europe, et que cette fabrique ne s'étend pas, dans le pays, au-delà de l'enceinte de la ville. " — Statistique du Département du Nord, 1804.

pagnes. N'oublions pas que Valenciennes, au XVIII[e] siècle, avait derrière elle sept ou huit siècles de renom artistique, qu'elle avait donné naissance à de véritables écoles, dans tous les genres. Ce n'étaient pas seulement ses peintres, Marmion, Lenepveu, Watteau, Pater ; ses sculpteurs, Pierre Dupréau, Adam Lottman, Saly ; ses architectes, ses écrivains, qui avaient fait sa gloire ; mais ses artisans, les plus humbles comme les plus raffinés, orfèvres, hautelisseurs, mulquiniers, brodeurs, menuisiers, verriers, tous portant très haut le renom de " la fachon de Valenciennes ". Il était naturel que la dentelle, elle aussi et plus que toute autre, y fut une industrie d'art, et d'un art inimitable partout ailleurs.

§ 4. — *Organisation technique et économique.*

Mais ces merveilles ne pouvaient naître que lentement. " Une ouvrière ordinaire emploie environ 10 mois pour faire une paire de manchettes d'hommes en vraie Valenciennes.[1] Le prix de ces manchettes varie suivant la perfection du travail ; il y en a de 120 fr. ; il y en a de 300 fr. *C'est donc le plus ou moins de perfection du travail de l'ouvrière qui détermine le plus ou le moins du gain qu'elle fait ;* car la matière première n'est presque rien ; à peine entre-t-il pour 15 à 20 fr. de fil dans une paire de manchettes, quelque belle qu'elle soit. Une bonne dentellière gagne facilement 300 fr. par an ; il y en a peu qui en gagnent 400. "

Si l'on déduit les jours de fête, très nombreux à cette époque, et les dimanches, on voit que ce chiffre concorde avec les 20 ou 30 sous par jour dont parle Young. C'était pour le temps la subsistance assurée.

Mais s'il faut en croire le rédacteur anonyme (peut-être Hécart) de la Statistique du Nord, le principal bénéfice de

[1] Stat. du Dép. du Nord, 1804.

cette fabrique n'était pas pour l'ouvrière, et les marchands faisaient fortune sur leur dos : [1]

" Toutes ces dentellières travaillent pour le compte des commerçants en gros établis dans la ville. Ceux-ci ont chacun un certain nombre de dentellières ; ils ont leurs dessins [2] qu'ils communiquent à ces dernières ; ils fournissent le fil, font des avances, payent des à-comptes sur une pièce, à mesure qu'elle se confectionne ; par ce moyen les ouvrières sont liées au point de ne pouvoir travailler pour d'autres, et leur main d'œuvre est toujours à un prix très modéré ! Que si la pièce étant achevée, la commerçant offre un prix qui ne convienne pas à l'ouvrière, celle-ci a la faculté de retirer sa pièce en payant la valeur du dessin sur lequel elle a travaillé, et restituant les avances qui lui ont été faites. Cela arrive rarement, l'ouvrière devant naturellement craindre de n'avoir plus de nouveaux dessins et de ne pouvoir pas vendre sa dentelle dès qu'elle est finie. Il en résulte qu'elle est absolument dans la dépendance du fabricant.

Une ouvrière dentellière travaille ordinairement depuis 5 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir ; en hiver elle veille. Celle à qui cette longue journée de travail a rapporté 1 fr. à 1 fr. 25 centimes, se trouve bien payée ; leur gain ordinaire est de 75 centimes à 1 fr. [3].

[1] Un autre passage de la statistique dit que le bénéfice fait par ces négociants peut être estimé à 25 pour cent, bénéfice " qui ne doit pas paraître exagéré : le commerce des dentelles exige de grosses mises de fonds, des avances considérables. On a vu à Valenciennes, tels négociants avoir jusqu'à 30 ou 40000 francs ainsi avancés et restant mort pour eux. Ajoutez à cela les risques qui leur sont inévitables ; tels que ceux des pertes occasionnées par la mort des ouvrières. "

[2] Les dessins étaient tracés et piqûrés sur des feuilles de vélin. Un amateur valenciennois, M. Ratel, avait constitué une collection, malheureusement dispersée, de ces anciens dessins, souvent ornés de tulipes, d'œillets, d'iris, d'anémones.

[3] L'organisation économique décrite ici est assurément celle qui dura tout le dix-huitième ; mais arrivé à cet endroit, le rédacteur de la Statistique, qui écrit vers 1802, donne les salaires en chiffres courants ; et ce sont plutôt les salaires donnés après la Révolution aux quelques dentellières qui persistaient à travailler, que ceux des anciennes et nombreuses dentellières. Pour celles là il faut nous en tenir au chiffre donné par Young, généralement bien renseigné : 20 à 30 sous par jour.

Une ouvrière à Lille peut gagner plus parceque son ouvrage n'exige pas autant de soins, qu'il n'est pas aussi fin, qu'il n'est qu'une treille avec un fil plus gros pour tracer le dessin; elle en peut faire trois ou quatre aunes par jour. A Valenciennes au contraire, les dentelles présentent un dessin et des fleurs formés d'une espèce de tissu d'un fil fin, égal au moins à celui de la treille, de sorte que, compensation faite des différentes largeurs, on peut à peine en faire un pouce et demi par jour.

En général, le travail de la dentelle de Valenciennes est abandonné aux filles seules ; il ne leur convient plus lorsqu'elles deviennent femmes : les soins du ménage ne leur laissent pas la tranquillité nécessaire, ni la délicatesse et la propreté des mains qui sont indispensables. "

C'est sur ce détail qui montre le soin minutieux apporté à la fabrication de la valenciennes, que se termine l'étude de l'organisation économique de cette industrie au XVIII[e] siècle. D'après la même source cette fabrication, en 1789, montait à 300.000 francs. Elle devait être réduite, en l'an 9, à 50.000 francs.

Mais avant d'arriver à cette époque, voyons ce qu'étaient ces dentelles réputées :

Elles se faisaient uniquement au fuseau. On nommait ces fuseaux *bloquets*, ou *bloquelets*. Il en fallait deux à trois cents répandus sur le *carreau* ou coussin, pour faire une dentelle de cinq centimètres de large ; davantage pour des dentelles plus larges. Il s'en fabriquait depuis 6 lignes (13 millimètres 53) de hauteur, jusqu'à 5 pouces et plus.

" Les jabots et manchettes [1], exigent une longueur d'environ deux aunes et demie de France (2 m. 97). Les dentelles de cette forme se vendent aussi à l'aune pour l'usage des femmes.

Il se fait aussi des coëffures ou bonnets de femme qu'on appelle *barbes pleines* ; elles sont composées de deux dentelles hautes de 3 à 5 pouces (8 à 13 centimètres) et longues

[1] Statist. du Nord, 1804.

chacune d'une demie aune environ (50 centimètres 40) ; et de plus, d'une autre dentelle moins haute qu'on appelle *papillon*, et qui doit être longue d'environ une aune et demie de France (1 mètre 78).

Ces barbes pleines présentent un double dessin, qui s'arrondit en forme de cul de lampe par le bas et est parsemé de fleurs. Il est facile de sentir que ces sortes de dentelles doivent être plus chères, parce qu'il y a un double travail ; il s'en fait depuis 100 fr. jusqu'à 1200 fr. et même beaucoup au delà. Le prix varie suivant la hauteur, la beauté et la finesse de l'ouvrage.

Il n'est donc pas aisé de former un aperçu du produit de la fabrique de dentelle à Valenciennes et de sa dépense. Pour y parvenir approximativement, je l'établirai par aunage. Il est des dentellières qui font 50 aunes (59 mètres 40) de dentelle et plus dans l'année, d'autres qui travaillent aussi assidûment que ces premières, n'en font pas une demie aune (59 cent. 40); cela dépend de la hauteur, de la finesse, de la complication du travail que présente le dessin.

On estime que communément une ouvrière peut faire, par an, 5 aunes (5 mètres 94) de dentelles d'un pouce et demi à deux pouces de haut (4 à 5 cent. 41), fine et d'un dessin très joli, du prix de 72 fr. l'aune. Quoique l'on en fasse plus d'étroite que de haute, on s'accorde à dire que cette quantité, cette hauteur et ce prix moyen peuvent servir de base d'évaluation.

Le fil employé communément à la fabrication des dentelles de Valenciennes est du prix de 25 à 50 fr. et plus l'once (30 grammes 6) c'est de 817 fr. à 1634 fr. le kilogramme[1]. Une bonne dentellière peut en user, par année, une once, que je fixe au prix moyen de 36 francs. "

[1] Avant la Révolution on retordait à Valenciennes même le fil de lin pour la dentelle. Ce fil retordu était à trois brins. Par la suite on le fit venir de Flandre et de Hollande, et retordu seulement à deux brins, il fut de moins bonne qualité. Encore une cause peut-être, si minime soit-elle, qui explique la décadence de la dentelle à Valenciennes. C'était un cercle vicieux au reste, de nouvelles retorderies de fil ne pouvant s'établir quand l'industrie dont elles vivaient périclitait.

On peut se fier à ces renseignements précis. L'étude qui nous les donne, parue dans la statistique du Nord, en 1804, fut faite vraisemblablement par un employé de la mairie de Valenciennes, peut-être Hécart comme nous le disions, à qui M. Bottin, secrétaire du Préfet Dieudonné, et qui s'occupait de l'édition de la statistique, écrivait comme à l'un de ses collaborateurs.[1] Son auteur en tout cas, est abondamment renseigné, soit qu'il ait consulté des négociants et des dentellières, soit qu'il ait tout tiré de son propre fonds, ces questions à Valenciennes, étant familières à tous.

§ 5. — *Un marchand de Valenciennes, M. Tribout et ses clients.*

A Valenciennes, le marchand de dentelles n'est pas une figure moins intéressante que la dentellière. C'est lui qui donne l'impulsion à l'industrie, qui choisit les dessinateurs, question dont dépend le succès de la dentelle ; qui assume le risque d'avoir en magasins un stock souvent considérable, et la charge de la vente. Pour réussir, il faut qu'il ait partout des correspondants actifs, des revendeurs dont le débit soit considérable. Les registres d'un de ces marchands du dix-huitième siècle, M. Tribout, conservés aux archives de Valenciennes,[2] nous permettent de nous rendre compte de ce qu'était le commerce des nombreux marchands de dentelles de la ville. Ils sont intéressants surtout par les lettres qu'ils contiennent intercalées entre les feuillets.

[1] Lettre conservée aux archives de la ville. Série F. Volumes 226 et 227. Hécart a écrit, quelquefois en gardant l'anonymat, plusieurs volumes sur l'histoire et les mœurs locales. C'est dans l'un d'eux, (Coup d'œil sur les usages anciens et et modernes de la ville de Valenciennes, 1825) qu'il note ceci qui nous intéresse, à propos des prémices des ouvrages : " Les dentellières, les fileuses, les cordonniers et quelques autres ont coutume d'aller de porte en porte montrer les premières dentelles, le premier fil, les premiers souliers auxquels ils ont réussi de donner une certaine perfection. On donnait à ces enfants quelques pièces de monnaie que l'on accompagnait d'exhortations pour les engager à redoubler d'efforts pour apprendre leur métier, et pour les exciter à se bien conduire. Ces usages sont presque abolis. "

[2] Documents inédits (non classés.)

M. Tribout demeure rue des Rôtisseurs, mais on lui écrit aussi rue Cardon. Dans l'une sans doute était son magasin, dans l'autre son habitation privée. Il n'est pas seulement marchand, mais encore commis à la recette générale des Domaines et Bois du Hainaut ; il est vrai que pour son commerce de dentelles, il se fait aider par sa femme et sa sœur, chargées sans doute des rapports avec les dentellières tandis que lui doit se préoccuper des débouchés, et il a su s'en créer un peu partout. Ses relations commerciales sont étendues, à Bordeaux, à Rouen, à Saumur, à Anvers, à Lyon, à la Rochelle, etc. Mais c'est à Paris surtout qu'il compte parmi ses clients de nombreux négociants et négociantes. Tentons en une énumération, à seule fin de montrer la vogue inouïe de la dentelle à cette époque, et dans la capitale plus encore qu'en province. Ce sont MM. de Laleu et Compagnie, rue S^t^ Denis, à la Picarde ; M. Capron, m^d^, demeurant chez M. Tonnelier, m^d^ de soye, au roy de France, rue S^t^ Denis, mais qui va bientôt s'installer à son compte à l'enseigne de la ville de Malines ; M. Simonneaux, m^d^, rue des Bourdonnois, au Père Adam ; M. Coeiffier, m^d^ à la Clef d'argent, rue S^t^ Honoré, et dans la même rue, M. Lollier, à l'image de S^te^ Geneviève ; M. Payen, vieille rue du Temple, vis-à-vis l'hôtel de Soubise ; M. Robin-Dubos, rue S^t^ Antoine, vis-à-vis les filles S^te^ Marie ; M. Salles, rue et proche la Croix des petits champs, vis-à-vis l'hôtel de Gèvres.

Et il y a encore les négociantes, femmes ou filles, marchandes de modes ou marchandes de toile et dentelles, soit installées à leur compte, soit demeurant dans leur famille, comme cette demoiselle Châtelet " chez son père marchand jouailler, sur le quai des orphèvres " qui est une des plus grosses clientes de Tribout. Mais M^elle^ Gaunault, au coin de la rue de la Calende, près Notre-Dame, et M^me^ Doutreleau, marchande à l'Orme S^t^ Gervais ne lui achètent pas moins de dentelles. Dans ces boutiques bien achalandées où se presse un flot sans cesse renouvelé de belles visiteuses, les valenciennes ne font que paraître, et l'on écrit sans cesse

pour en redemander. Le commerce de M. Tribout va bien.

Quelquefois cependant il a des ennuis, et tel de ses correspondants ne lui envoie pas l'argent qu'il lui doit pour marchandises fournies. C'est le cas d'une demoiselle Broudehoux ou dame Germé, " marchande de toile et de dentelles chez M. Oblé, rue S^t^ Honoré, vis à vis du Palais Royal, à Paris ". La lettre qu'elle écrit à Tribout pour l'apitoyer et le faire patienter contient des détails qui valent qu'on la cite :

Paris, 24 julet[1] 1760.

Monsieur,

Cela vous surprend peut-être que je vous manque de parole, vous ayant promis de l'argent tout les mois. Il m'est impossible de vous la tenir à présent. *Toutes mes pratiques sont allées en campagne sans me payer et celle qui reste n'ont pas d'argent. Nous passons des mois entiers sans recevoir quatre louis et cela va toujours en empirant touts les jours.* Ainsi, Monsieur, je vous prie d'avoir patience, je ne puis rien contre l'impossible. Si je reçois de l'argent contre mon attende, je vous écriray tout de suitte, mais je ne puis vous dire le temps, ne pouvant compter sur aucunes promesses de gens qui me doivent. Mes compliments à Madame votre épouse. J'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante,

M. Broudehoux,
femme du S^r^ Germé.

Vraie ou fausse, la raison alléguée par sa débitrice n'attendrit pas M. Tribout, et par son ordre, M. Boulanger, huissier rue de la Vieille monnoye, procéda à la vente des effets de la pauvre marchande.

Quelquefois notre négociant éprouve des désagréments dûs

[1] Nous en respectons l'orthographe.

à une autre cause. Ses prix [1] ne sont pas chers, il est connu sur la place et sa clientèle extérieure s'est accrue. La production des dentellières valenciennoises avec lesquelles il est en rapport ne suffisant plus aux demandes dont il est l'objet, il a imaginé d'acheter ailleurs des dentelles et de les vendre aux naïfs pour authentiques valenciennes ; c'est à Armentières surtout, centre important, ou à Lille, qu'il s'approvisionne. MM. Charlet et Ghesquières, M^me^ veuve Bayard fournissent le peu scrupuleux négociant. Mais ce n'est pas à Paris qu'il oserait envoyer les pseudo-valenciennes ; il les adresse à Liége où il a pour correspondant un certain M. Korps, garde du corps du sérénissime prince de Liége, et médiocre connaisseur, du moins l'espère-t-il. Mais Korps un jour se rebiffe, [2] comme en fait foi cette lettre :

" A Monsieur, Monsieur Tribout, marchand dans la rue des Rôtisseurs, à Valenciennes.

Liége, ce 23 mars 1755.

Monsieur,

Je ne vous ay pas écrit plutôt comme je vous l'avais marqué par ma dernière, à cause que j'ay attendu jusqu'à

[1] Nous avons noté au passage quelques-uns de ces prix.

En 1754, il vend une barbe 140 ou 150 livres ; un rayon 58 ou 65 livres ; un bavolet 36 ou 45 livres.

En 1755, une manchette d'homme, 187, 201 livres ; 288 livres en 1759.

[2] Bon homme, il ne tint pas rancune à Tribout du tour que celui-ci lui avait joué. Une des lettres qu'il lui écrit se termine de la sorte :

" Malgré que je sois privé de l'honneur de vous connoitre, je ne laisserai pas de vous souhaiter une sainte et heureuse année, suivie de plusieurs autres, et une santé parfaitte, toute sorte de bonheur et de prospérité. Ce sont les vœux sincères de celui qui a l'honneur d'être très parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

J. L. Korps.

Vous aurez la bonté de mettre l'adresse comme s'ensuit :

A M. Thonon, messager de Liége, chez la grosse Marie, proche du Houdin, dans la rue du Haubois, à Mons.

Pour remettre à M. Korps, garde du corps du sérénissime prince de Liége, vis à vis du palais, à Liége. "

présent après cette personne. Mais les ayant livré, *j'ay été obligé de les reprendre, vu que vos dentelles ne sont pas Valenciennes comme je vous avois demandé. Elles ne sont que dentelles de Lille*, selon le dire de M^me^ Durand d'Aubigny, femme du ministre du Roy, qui est de Valenciennes et sans doute qui vous est bien connue. Ce de quoy je suis fort surpris.

Korps. "

Cette lettre établit une fois de plus l'incontestable supériorité, et la vogue exclusive de la Valenciennes. L'honnête Korps qui joignait à ses fonctions officielles celles plus modestes et peut être aussi plus lucratives de marchand de valenciennes, n'entendait pas être moins bien servi que ses confrères de Paris. Ainsi demandait-on de tous côtés les produits de l'industrie valenciennoise, et les registres qui nous donnent ces quelques indications sont ceux d'un seul marchand de la ville.

§ 6. — *La décadence et la mort.*

Quelques signes avant-coureurs l'annoncèrent. Vers 1780, la vogue de la valenciennes diminua en même temps qu'augmentait celle de la mousseline des Indes, du linon et de la gaze. Crise de mode, due peut être aux goûts de simplicité dans la toilette qu'on voit naître dans la société féminine pour imiter celle qui était chère à Marie Antoinette. C'est l'époque où la Reine promène sous les ombrages de Trianon une robe blanche toute simple. En même temps, peut être pour diminuer leurs prix, pour les rendre accessible à la société moyenne puisque la plus haute, passagèrement, semblait n'en plus vouloir, les fabricants sacrifiaient " une partie de la solidité de cette espèce d'ouvrage au goût et à l'agrément des dessins [1] ". Ainsi la grâce, la beauté de la valenciennes n'étaient pas entamées, mais leur solidité l'était, et elles ne méritaient plus qu'en partie leur glorieux surnom

[1] Manuscrit 918, liasse 26. Bibliothèque de Valenciennes.

de " *belles et éternelles valenciennes.* " C'était une faute assurément.

L'industrie en restait pourtant prospère encore, de nombreux témoignages l'établissent : " Outre le commerce des toiles, batistes et linons, note l'*Almanach de la ville de Valenciennes pour l'année commune* 1787, il s'y fabrique des dentelles très belles et très solides, généralement connues ; elles sont d'une qualité et d'une finesse qui les fait particulièrement rechercher. Le fil qu'on y emploie, ainsi que celui que l'on envoie dans l'intérieur du royaume pour les dentelles en point, et qui se fabrique dans le pays, est d'une finesse incroyable ; on peut en juger par le prix, puisqu'il y en a jusqu'à cinq ou six cents livres la livre. " Et Nicodème [1], dans une brochure imprimée à Valenciennes vers la fin de la Révolution, précise et corrobore ce témoignage : " Nous pouvons assurer qu'en 1789, cette ville était le séjour d'un commerce très florissant. "

La crise, si crise il y avait, n'eût donc été que passagère. La production demeurait intacte, la demande se fût vite rétablie à son niveau habituel. Mais la Révolution commençait ; elle devait nuire à l'industrie de la dentelle plus qu'à aucune autre, et à la valenciennes surtout, la plus belle, la plus chère aussi. Dès 1790, c'est le mouvement de l'émigration qui commence, emportant à l'étranger sa clientèle, la noblesse, une partie du clergé. Et précisément, c'est par Valenciennes que passent souvent leurs lourdes berlines. Elles traversent la ville frappée d'inquiétude devant cet exode, et les voyageurs ne pensent pas à y acheter des dentelles ; ils ne prennent que le temps de changer de chevaux à la *Cour de France.*

[1] *Rapport sur le commerce de Valenciennes.* A Valenciennes, de l'imprimerie du citoyen Prignet père.

Le contexte prouve bien que par commerce, il entend d'abord et surtout celui des dentelles et batistes :

" Nos manufactures dérangées, nos ateliers bouleversés, nos blanchisseries dégradées par le siège et par les inondations, nos fortunes très diminuées, les restes de nos capitaux dispersés,.... le commerce n'a pu se ranimer. "

Bientôt on y fouillera leurs bagages, et l'on confisquera leurs caisses d'argenterie [1]. Pensent-ils, les valenciennois, que ces départs annoncent avec la ruine de la monarchie héréditaire, celle de leur industrie d'art déjà ancienne et célèbre ?

Les églises, les châteaux fermés, la demande cessa complètement. Plus besoin de dentelles pour les aubes du clergé ; pour les manchettes, les jabots, les coiffes et les robes de la noblesse. La bourgeoisie même cessa d'en porter. C'était se signaler comme aristocrate, s'exposer à la prison et à l'échafaud. Vinrent pour Valenciennes les deux sièges de 93. Les dentellières avaient cessé depuis longtemps de travailler: avec le reste de la population, les malheureuses filles se cachaient partout où une voûte plus épaisse préservait de la bombe. Des centaines de valenciennois s'entassaient dans les caves de l'hôpital général, décimés par la maladie autant que par les éclats meurtriers. Après 93, la ville n'était plus qu'une ruine : ses églises et ses couvents qui recélaient des trésors d'art inestimables, les maisons de ses particuliers, tout menaçait de s'écrouler et l'on dût par la suite en raser la plus grande partie.

Quand la vie commença à y renaître, le commerce, et particulièrement celui qui nous intéresse ne se rétablit pas pour cela. La production cette fois, comme la demande, avait reçu une atteinte mortelle. Nombre de dentellières étaient mortes des rigueurs du siège dans une ville étroite et malsaine, d'autres l'avaient quittée qui n'y revinrent jamais ou seulement plusieurs années ensuite. Celles qui restaient étaient découragées de reprendre leurs carreaux. A qui auraient-elles vendu leurs dentelles ? — La plupart des marchands avaient fui ou étaient ruinés. Au sortir des sièges, en 1794, la Terreur, morte à Paris, renaît à Valenciennes avec la dictature de Lacoste. Les exécutions par la fusillade et la guillo-

[1] En 1791 déjà, il faut des ordres exprès du ministère pour que les municipaux prononcent la main-levée des argenteries et diamants de la duchesse de Beaufort, de Madame de Tronchin de Genève, de Mesdames de Folleville et de Champerous, de Madame de Krudener, la célèbre baronne.

tine commencent, et avec elles une période d'horrible famine qui ne prendra fin qu'en 1797. En août 1794, le blé se vend à Valenciennes jusqu'à 40 livres tournois le quintal.

L'industrie et le commerce n'existent plus ; "La faïencerie de Lamoninary est sous scellés, la raffinerie de sucre de Limal supprimée, la manufacture de tabac du Lion d'Argent fermée, les dentelles surtout et les fines toilettes que seuls, les riches auraient pu payer leur prix, ne sont plus demandées." [1] Un hiver d'une rigueur exceptionnelle accroît cette misère profonde. "On entendait dans les bois et à leur proximité un fracas continuel des arbres qui se fendaient de haut en bas. On trouva des bestiaux morts de froid dans les étables et des oiseaux dans les haies ; des voyageurs périrent en route ? [2]"

La mortalité régnait dans la ville, due à la maladie et à la famine. En avril 1795, la ration est réduite à une demie livre par individu d'un pain fait d'un mélange d'orge et de favelottes ou petites fèves. Les femmes du peuple, rassemblées à la porte du district ou de la maison commune, demandent qu'on les mette en prison, pour être sûres d'avoir un peu de ce pain. Elles vont par bandes dans les rues, les remplissant de leurs clameurs : "qu'on nous mène sur la plaine de Mons, avec nos enfants par la main, disaient elles avec rage, et là, transportant des canons, qu'on tire à mitraille et qu'on en finisse ! " [3]. Les prisons sont pleines, et ce sont des malades et des mourants, (car il y règne des épidémies), qui y attendent la fusillade ou la guillotine.

Si nous avons insisté sur le tableau de cette affreuse misère, de ces troubles sanglants, c'est pour faire comprendre l'impossibilité qu'une industrie aussi délicate que celle de la dentelle put reprendre à Valenciennes, quand toutes les autres presque, et celles même qui semblent pouvoir résister à des secousses politiques et économiques, avaient succombé.

[1] C. Loridan. "La terreur rouge à Valenciennes". Lille 1909.
[2] Coquelet. Mémoires historiques. Cité dans l'ouvrage précédent.
[3] Loridan. Op. Cit.

Lacoste tenta vainement de les rétablir. "Dès le mois d'octobre 1794, écrit M. Loridan, il s'était fait présenter le tableau des manufactures, ateliers et établissements publics ou particuliers de la ville, avec des notes sur leur situation antérieure. Un travail analogue était également demandé au Tribunal de Commerce. Ces bonnes intentions demeurèrent sans effet, et elles ne pouvaient pas aboutir. Les quinze cents négociants et artisans qui avaient fui nos remparts pour se fixer soit à Hambourg, soit en Saxe, soit en Allemagne ne se souciaient guère d'y rentrer sous la dictature des Lacoste et des Briez." [1]

Quand dans les dernières années du siècle, quelques marchands de dentelle revinrent à Valenciennes, ils trouvèrent leurs ouvrières dispersées. Un grand nombre avait succombé, soit aux rigueurs des deux sièges, soit à la famine et au froid, ou comptaient dans les victimes de la répression jacobine. Avec celles qui restaient, ils reconstituèrent péniblement une production minime. Sans doute, d'après le dénombrement fait de 1800 à 1801, il restait encore dans la ville quatre à cinq cents dentellières, mais toutes n'avaient pas la volonté de travailler, découragées de reprendre un métier dont la vente des produits était loin d'être assurée, et l'esprit encore inquiet de tant de perturbations profondes et sanglantes. Enfin pendant plusieurs années, l'apprentissage avait été interrompu. Il fallait, si l'on voulait assurer la continuation de l'industrie locale, obvier au plus vite à ce dernier inconvénient. Aussi est-ce le point sur lequel se porta l'attention

[1] Voici d'autres témoignages encore :

"Aussitôt que les armées françaises se sont rapprochées de nous, un grand nombre d'individus, notamment des négocians, ont pris la fuite et ont emporté avec eux une partie de l'industrie qui vivifie cette ville, et une grande partie des capitaux qu'ils avaient dans le commerce." — Nicodème. Rapport sur le commerce de Valenciennes.

"Tout fuyait à l'approche de l'armée républicaine, négociants, artisans, tous redoutaient la guillotine ; ils ont emporté à l'étranger leurs fonds et leurs talents, et Valenciennes a ainsi perdu tout ce qui contribuait à apporter l'abondance dans son sein, à vivifier les arts et les manufactures et enfin à procurer la subsistance au quart de ses habitants." — Bibliothèque de Valenciennes, nº 918, pièce 26.

du gouvernement consulaire ; grâce à l'entremise du Préfet du Nord, M. Dieudonné, une subvention de 4000 fr. fut accordée en l'an 9, qui permit la création de trois écoles dentelières. Quelques années suffirent à convaincre les pouvoirs locaux et publics de l'inutilité de l'entreprise. Les parents n'envoyaient pas de bon cœur leurs enfants à l'atelier, et les dentelles qu'elles y faisaient ne se vendaient pas. Ce fût une seconde agonie de la valenciennes [1].

Pendant la première moitié du XIX[e] siècle, quelques dentellières travaillèrent encore, celles que 89 avait trouvées sortant d'apprentissage ; ces survivantes gardaient le secret de la véritable valenciennes. Il faut compter parmi elles M[elle] Ursule Glairo, qui avait pris l'initiative de reconstituer une petite production, occupant les autres, s'efforçant de vendre leurs ouvrages communs.

" J'occupai, dit-elle dans les renseignements qu'elle a laissés, [2] le reste des vieilles ouvrières, presque toutes étaient octogénaires. En 1849, [3] je n'avais plus qu'une ouvrière moins âgée, capable d'en former.

Ayant atteint ma soixante-seizième année et touchant au terme de mon existence, je me déterminais à prier la supérieure des sœurs de la Charité de prendre dans son ouvroir cette dernière espérance et d'y former quelques jeunes

[1] D'après des documents inédits des Archives de la ville, nous avons étudié cette tentative de restauration aux points de vue historique et économique. On trouvera ce travail en appendice. Nous n'avons pas voulu en surcharger un chapitre déjà long.

[2] M. Cappliez. " Histoire des métiers de Valenciennes.

[3] A cette date, l'atelier de l'Hôtel Dieu, créé en 1842 par deux négociants, l'un de Bruxelles, l'autre d'Evreux, qui avaient tenté un essai de fabrication à Valenciennes, venait de se fermer. Il avait réuni 150 à 170 jeunes filles, et lors de sa fondation la reine Marie-Amélie en avait accepté le patronage.

Notons qu'aux expositions locales, en 1833 et en 1835, on voit encore figurer des valenciennes, présentées par M. Marlière, négociant, et M[elles] Truffaut, dentellières. Un rapport prononcé à l'une de ces occasions nous apprend qu'elles avaient repris un court instant de faveur à l'époque de la Restauration : " les étrangers, surtout les anglais en firent des achats considérables et vinrent à propos pour enlever les fonds de magasins de nos fabricans. "

ouvrières, ce qu'elle accepta avec une grande satisfaction. Je lui donnais tout ce qui était nécessaire pour conserver ce que je regardais comme le feu sacré ; depuis j'en ai acheté les produits et les vends aux vrais amateurs. La ville a offert à Sa Majesté l'Empereur ce que j'avais alors, le 23 septembre 1853, pour Sa Majesté l'Impératrice, qui les a acceptées avec bienveillance. Je risquais alors de mettre une respectueuse demande d'une médaille pour la maîtresse ouvrière, pour stimuler les ouvrières en petit nombre, en lui observant l'avantage inappréciable de cette industrie au point de vue des bonnes mœurs ; je ne sais si la note a été remise, je n'ai pas reçu de réponse.`"

C'est M^elle^ Glairo qui avait fabriqué la coiffure offerte par la ville en 1840, à la duchesse de Nemours. Elle mourut le jeudi 10 mars 1859.

C'est la dernière dentellière valenciennoise. Elle offre bien le type de cette ouvrière d'art, généralement née dans un milieu honnête et fin, intelligente, apte par son éducation et son goût naturel à faire œuvre de créatrice. [1]

[1] M^elle^ Glairo avait appris le dessin. M^me^ Albert Mabille de Poncheville, (décédée en 1907,) qui avait été en relations avec elle, possédait un cahier de dessins à la pierre de sanguine faits par elle dans un joli goût, tout imprégné de l'art du dix-huitième siècle.

Elle pastellisait encore, et jouait du clavecin.

II. — L'INDUSTRIE DANS LE PRÉSENT

(Enquête sur la valenciennes dans la région de Bailleul)

Préliminaires. — Tentative récente a Valenciennes

Si nous nous sommes étendus un peu sur l'histoire de la valenciennes, ce n'est pas seulement parce qu'elle est la plus célèbre des dentelles comprises sous le nom de flamandes, c'est surtout parce qu'en elle se résume pour la Flandre Française, la production actuelle. En sorte que, quand nous étudions la dentelle à la main en Flandre, c'est l'évolution de la valenciennes que nous suivons, de son berceau natal à Bailleul où elle a trouvé un refuge, seule ville française du Nord où elle s'exerce actuellement, et seule dentelle encore existante. Nous en avons vu l'industrie périr dans les arrondissements de Bergues, de Lille, de Valenciennes, d'où elle a émigré vers un pays plus favorable.

Il ne saurait plus être question d'ailleurs maintenant de *véritable* valenciennes. Nous avons vu qu'elle ne se faisait, dès le XVII[e] et le XVIII[e] siècle, que dans l'enceinte de la ville où elle avait pris naissance, et qu'on appelait *fausses* celles même qui étaient fabriquées dans ses environs immédiats. A plus forte raison les dentelles de Bailleul ne sauraient elles prétendre au nom de véritables valenciennes.

Il est curieux de constater que l'industrie de la dentelle prit dans cette petite ville flamande une extension de plus en plus considérable à mesure que décroissait celle de Valenciennes. Nous avons vu qu'elle se développa à Bailleul d'une façon vraiment vigoureuse seulement dans les trente dernières années du dix-huitième siècle. C'est l'époque où l'industrie Valenciennoise est atteinte, d'abord par une crise momentanée, ensuite,

par le coup mortel que lui porte la Révolution. La production bailleuloise au contraire ne souffrit guère des événements qui vont de 1790 à 1800. La raison en est d'abord que l'imitation de valenciennes qu'on y fabrique dans des conditions extraordinaires de bon marché, s'adresse à une clientèle qui n'a pas varié d'habitudes ni éprouvé de changements de fortune, tandis que la clientèle aristocratique de la valenciennes n'existe plus par la faute de l'émigration et par celui du bouleversement des fortunes. Elle en est ensuite que Bailleul n'a pas éprouvé comme son orgueilleuse rivale du Hainaut, les revers de deux sièges successifs avec bombardement, les atrocités de la famine et d'une sanglante dictature jacobine. Enfin, au sortir même de la Révolution, sous l'empire, les goûts d'élégance ne reprirent qu'imparfaitement. On se contenta d'une dentelle moins belle, mais moins chère aussi, que Bailleul produisait largement, et le goût étant devenu moins sûr, on la trouva assez ressemblante à la véritable valenciennes pour s'en contenter. Ainsi devait s'accroître forcément la clientèle de Bailleul au détriment de celle de Valenciennes, et la première grandir de tout ce que perdait l'autre, bientôt réduite absolument à rien. C'est l'époque où la valenciennes a achevé son mouvement d'émigration vers Bailleul, mais elle n'y subsiste qu'amoindrie, elle n'y est plus la *véritable*. Peut-être faut-il voir dans cette évolution un cas particulier du mouvement qui entraîne certaines industries vers les campagnes comme vers leur terrain naturel, les transformant pour qu'elles puissent vivre et se développer, *en industries rurales*, mouvement dont nous avons donné les causes économiques. Bailleul en effet, n'est que le centre d'une production dentelière. Ses ouvrières habitent nombreuses les campagnes avoisinantes, et celles même de cette petite ville paisible, où la vie est bon marché, sont dans des conditions analogues.

En étudiant l'histoire de la dentelle à Bailleul, nous nous sommes arrêtés au milieu du XIX^{e} siècle, apogée de la fabrication, qui marque en même temps la ruine définitive

de l'industrie dentellière à Valenciennes.[1] A partir de cette date, à Bailleul même elle commence à décliner. Mais avant de l'étudier actuellement dans cette dernière ville, la seule de la Flandre Française où l'exercice de la dentelle constitue encore un métier féminin, voyons, pour ne plus avoir à nous en occuper, ce que l'on a fait à Valenciennes récemment pour tenter de la remettre en honneur.

CRÉATION D'UN COURS POUR LA PRODUCTION DE LA DENTELLE DE VALENCIENNES.[2]

La Chambre de commerce de Valenciennes a réalisé, au commencement de l'année 1908, un projet qu'elle étudiait depuis plusieurs années par l'initiative de M. F. Billet, son président ; il s'agissait de remettre en honneur à Valenciennes le travail de la dentelle, qui y eut autrefois un véritable éclat. Une circonstance favorable s'étant présentée pour effectuer la tentative, la Chambre de commerce a obtenu de M. le Ministre du commerce et de l'industrie l'autorisation de consacrer une certaine partie de ses ressources à l'enseignement de l'art de la dentelle. Les dispositions qu'elle prit en conséquence se trouvent indiquées, en même temps que ses mobiles et ses intentions, dans la note suivante, communiquée le 22 janvier à la presse locale pour annoncer l'ouverture d'un cours destiné à former des dentellières :

Ouverture d'un cours public et gratuit pour l'apprentissage de la confection de la dentelle de Valenciennes.

" La Chambre de commerce de Valenciennes avait porté

[1] Jules Simon note qu'il y reste trois ouvrières : " L'une, qui fait la vraie valenciennes, gagne des journées de 1 fr. 30 ; les 2 autres qui font la valenciennes telle qu'on l'imite en Belgique gagnent un peu plus, 1 fr. 50 par journée de 12 heures. " *L'ouvrière* 1861.

[2] Extrait du Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce de Valenciennes, janvier 1908.

son attention depuis quelque temps, sur le retour de faveur dont la dentelle à la main se trouve l'objet en France. Il lui semblait regrettable que notre cité ne prît aucune part à la renaissance de ce travail délicat, et n'en tirât aucun profit, alors qu'aux siècles derniers il a contribué dans une grande mesure à la réputation artistique de Valenciennes, et que celle-ci peut raisonnablement s'enorgueillir de l'avoir élevé à l'un des plus hauts degrés de perfection et d'en avoir créé l'une des variétés les plus admirées, — comme l'établit en ce moment même M. Malotet, le distingué professeur d'histoire, dans les intéressantes conférences qu'il fait au Lycée sur le développement et les transformations de l'industrie et du commerce valenciennois.

" Voici donc plusieurs années déjà que la Chambre de commerce cherchait les moyens de rétablir en cette ville l'enseignement de la fabrication des dentelles. Malgré l'aide dévouée que lui avaient prêtée pour cette recherche certains de nos concitoyens, elle s'était vue arrêtée jusqu'ici par la difficulté de se procurer le concours de maîtresses offrant les qualités désirables.

" Or, l'obstacle s'est trouvé tout récemment levé par l'établissement, on peut même dire le retour, à Valenciennes, de M^elles^ Leblond, qui se sont adonnées précisément à la pratique et à l'enseignement de l'art de la dentelle, avec un succès déjà éprouvé ailleurs.

" Les offres que la Chambre de commerce, en vue de l'organisation d'un cours public et gratuit, s'est empressée de faire à M^elles^ Leblond, ayant été acceptées par celle-ci, le projet caressé va recevoir sa réalisation.

" Pour sa part, l'Administration municipale, dont l'appui a été demandé par la Chambre de commerce, l'a de suite accordé, en mettant à la disposition de cette Compagnie une des salles de l'Hôtel de ville afin d'y installer le cours décidé.

" Ce cours d'apprentissage de la fabrication de la *dentelle de Valenciennes* s'ouvrira en conséquence dès le mois prochain.

" Il aura lieu, à partir du 2 février, deux fois par semaine,

le dimanche de 10 heures du matin à midi, et le jeudi de 2 à 4 heures du soir.

" Les jeunes filles désireuses de le suivre sont invitées à se faire préalablement inscrire chez les directrices, M^elles^ Leblond, rue de Paris, n° 76.

" La Chambre de commerce, en fondant ce cours, a l'espoir de faire œuvre utile.

" Non seulement la fabrication de la dentelle doit être normalement cultivée à Valenciennes comme une distraction intelligemment choisie, comme un art charmant et tout local.

" Elle peut aussi, semble-t-il, être une ressource précieuse pour beaucoup de femmes contraintes de songer à constituer ou à augmenter leurs moyens de subsistance. Le travail de la dentelle aux fuseaux offre le grand avantage de n'obliger pas la dentellière à séjourner dans un atelier ; il est praticable au foyer domestique, et, pouvant être quitté puis repris à volonté, il s'allie fort bien aux occupations ménagères.

" Aux ouvrières mêmes qui vivent ordinairement d'autres travaux à l'aiguille, la connaissance de la fabrication de la dentelle ne paraît pas inutile ; il n'est guère de métier féminin, en effet, qui n'ait sa morte saison : et durant l'interruption de la besogne accoutumée, n'est-il pas intéressant de pouvoir tirer du carreau à dentelle un certain appoint pécuniaire ?

" La Chambre de commerce, du reste, compte s'employer pour faciliter aux dentellières la vente de leurs travaux, quand elles auront acquis une certaine habileté. "

Le soin d'examiner l'intérêt et la possibilité de l'enseignement proposé, puis d'organiser le cours décidé, avait été confié par la Chambre de commerce à une Commission de quatre de ses membres, MM. F. Billet, Léon Boulanger, Charles Dubois et Julien Place.

Ce sont eux aussi qui furent naturellement délégués pour présider à l'ouverture du cours, le 2 février ; de cette première réunion des élèves dentellières, les journaux de Valenciennes ont rendu compte en ces termes :

" Le cours que la Chambre de commerce a pris l'initiative d'organiser en notre ville pour l'enseignement du travail de la dentelle, s'est ouvert à la Mairie, dimanche 2 février, à dix heures du matin, dans de telles conditions qu'on peut sans optimisme en augurer le plein succès.

" Ce cours a lieu dans la grande salle située, au premier étage de l'Hôtel de Ville, au dessus du prétoire des Juges de paix.

" Quarante élèves assistaient à la première leçon.

" Indiquons, en passant, que le nombre des inscriptions reçues est sensiblement plus élevé. Il a dépassé les prévisions. Et, en conséquence, la Chambre de commerce a dû ajourner à une époque ultérieure l'admission des élèves qui se sont présentées les derniers jours. En effet, l'enseignement du maniement des fuseaux, éparpillé sur un trop grand nombre de dentellières débutant à la fois, entraînerait une fâcheuse perte de temps pour toutes, quels que soient le zèle et les efforts des professeurs. Il faut espérer que des dispositions pourront être prises pour donner satisfaction à toutes les jeunes filles inscrites.

" Le cours a été inauguré dimanche par deux membres de la Chambre de commerce, MM. Léon Boulanger et Julien Place, que leurs Collègues avaient délégués à cet effet, et par M. F. Dugardin, représentant l'Administration municipale.

" M. F. Billet, président de la Chambre de commerce, retenu éloigné par une indisposition, en a exprimé ses regrets au moyen d'un message téléphoné au moment même de l'ouverture de la séance.

" Après l'avoir fait connaître à l'assistance, M. Léon Boulanger a cordialement adressé aux élèves du cours quelques paroles de bienvenue, que nous avons pu noter comme il suit :

" Mesdames, Mesdemoiselles,

" La Chambre de commerce de Valenciennes a été par-

« ticulièrement heureuse d'apprendre l'empressement avec « lequel vous avez répondu à son appel.

« Nous comptons, en effet, beaucoup plus d'adhésions « que nous n'avions osé le prévoir pour le début ; et c'est « une joie pour nous, je le répète, de constater combien cet « enseignement de l'art de la dentelle paraît sourire à nos « concitoyennes, combien nous avons donc eu raison d'en « prendre l'initiative.

« En nous désignant hier, M. Julien Place et moi, pour « procéder à l'installation du cours si bien accueilli, nos « Collègues ont malicieusement ajouté à mon adresse : « C'est à vous, le plus ancien de nos délégués, de faire le « discours d'ouverture : soyez-y *aussi fin* que la *dentelle de* « *Valenciennes !*

« Mais à l'impossible, nul n'est tenu, Mesdames. Du « reste il me paraît tout à fait superflu de vous entretenir « de ce merveilleux tissu, surtout ici, à Valenciennes même, « où la plus modeste famille conserve précieusement, dans « un coin choisi, au fond d'un ancien coffret ou dans le « tiroir d'un vieux meuble, quelques bouts de dentelle plus « ou moins larges, plus ou moins riches, avec le secret « désir d'en garnir un jour la robe d'un nouveau-né, une « aumônière de gala, ... ou une corbeille de fiancée.

« Je me contenterai donc de vous exprimer la bienvenue, « avec l'espoir de vous retrouver ici toujours aussi nom- « breuses, aussi remplies de bonne volonté. Vous allez vous « mettre au travail avec ardeur ; laissez-moi vous engager « à ne pas vous rebuter devant les premières et inévitables « difficultés qui vous attendent; vous en triompherez certai- « nement grâce à quelque persévérance, et avec l'aide de « vos sympathiques professeurs et concitoyennes, M^elles^ « Leblond.

« Après avoir renouvelé nos remerciements à la Munici- « palité, qui a bien voulu nous offrir pour vous recevoir deux « fois par semaine cette salle éclairée et chauffée à souhait, « et qui, j'en suis convaincu, suivra le développement du

« cours de dentelle avec un intérêt véritable, — je tiens à « vous assurer encore, avant de finir, des fermes et bien- « veillantes intentions de la Chambre de commerce, qui « espère pouvoir faire dans la suite de nouveaux sacrifices « pour soutenir vos efforts et arriver à restaurer dans notre « bonne et franque ville l'ancien art de la dentelle de Valen- « ciennes ".

« Au nombre des quelques personnes venues avec les élèves dentellières, se trouvait une de nos concitoyennes qui, fidèle à de multiples traditions de famille, s'intéresse activement à tous les progrès réalisés à Valenciennes, en matière de culture artistique aussi bien qu'en matière de bienfaisance. Mme P. S. a justifié de la façon la plus persuasive sa présence, en annonçant que, vivement favorable à la tentative de la Chambre de commerce, elle se propose de remettre à cette Compagnie un prix destiné à récompenser les efforts de quelqu'une des jeunes filles qui se signaleront parmi les meilleures élèves du cours.

« Inutile d'ajouter que M. Boulanger a chaleureusement remercié Mme P. S., au nom de la Chambre de commerce, de cette offre inattendue et encourageante.

« Nous l'enregistrons comme une preuve de la sympathie avec laquelle l'opinion publique s'intéresse, en notre cité, à l'œuvre entreprise ".

A l'Administration municipale de Valenciennes, de qui avait été obtenu le local nécessaire pour le cours, les remerciements de la Chambre de commerce ont été adressés par cette lettre :

Valenciennes, le 22 janvier 1908.

Chambre de commerce de Valenciennes.

A Monsieur le Maire de Valenciennes.

Monsieur le Maire,

La Chambre de commerce de Valenciennes ayant cru pouvoir, par l'obligeante entremise de son membre délégué

M. Léon Boulanger, demander à l'Administration municipale de s'associer à la tentative qu'elle va faire afin de restaurer à Valenciennes la fabrication de la dentelle, vous avez bien voulu répondre avec autant de faveur que d'empressement à son désir en mettant à sa disposition, pour le cours public projeté, une des salles de l'Hôtel de Ville.

Je suis chargé de vous transmettre les bien sincères remerciements exprimés par la Chambre de commerce, à laquelle connaissance vient d'être donnée de l'aide efficace obtenue de votre bienveillance.

En prenant l'initiative dont il s'agit, nous n'avons eu en vue, vous le savez, Monsieur le Maire, que l'intérêt de la ville de Valenciennes. Nous nous félicitons de nous trouver approuvés et soutenus, en cette circonstance, par les Représentants directs de la cité, et nous serons heureux, si le résultat est conforme à notre espoir, de partager avec eux la satisfaction et l'honneur du succès.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président
de la Chambre de commerce.

* * *

Comme on l'a vu plus haut, le nombre des jeunes filles qui s'étaient présentées pour apprendre à tisser la dentelle avait été plus élevé qu'on ne s'y était attendu. Tandis que, pour leur donner un enseignement profitable, il ne paraissait pas possible d'en mettre plus d'une quarantaine à la fois sous la direction des deux maîtresses désignées, les inscriptions avaient de suite presque atteint le double.

La chambre de commerce fut tirée de la difficulté, en ces circonstances, par un don généreux et anonyme, qui lui permit de conclure une nouvelle convention avec M^lles^ Leblond, et d'ouvrir un second cours, pour accueillir toutes les postulantes.

Ce cours supplémentaire fut commencé le 5 mars, pour

continuer chaque mardi de 10 heures du matin à midi et chaque jeudi de 4 à 6 heures du soir.

*
* *

Le doublement même des leçons de dentelle en rendit malaisé le maintien à l'Hôtel de Ville. La salle où elles se donnaient se trouvant parfois nécessaire pour quelque service communal, la Municipalité fit savoir à la Chambre de commerce que le choix d'un autre local s'imposait et lui offrit d'installer les dentellières dans l'immeuble portant le numéro 118 de la rue de Paris et récemment acquis par la Ville pour créer plus tard, sans doute, une école ; deux grandes salles contiguës pouvaient être exclusivement affectées aux cours de dentelle, au premier étage de ce bâtiment, jusqu'à nouvelles dispositions. Ces salles se prêtant parfaitement aux cours établis, comme la Commission spéciale s'en convainquit en les visitant, la Chambre de commerce accepta la proposition de l'Administration municipale, et les Cours de dentelle furent transportés dans l'immeuble susdit le 12 mai 1908."

M. Henry, secrétaire de la Chambre de Commerce, a bien voulu nous donner quelques renseignements sur cette intéressante tentative. Les efforts de la Chambre, nous a-t-il dit, ont été pour introduire à nouveau l'art de la dentelle dans la classe populaire, non qu'elle croit possible de restaurer une fabrication industrielle, mais elle a tenté une rénovation artistique d'une industrie qui pourra servir de salaire d'appoint à de jeunes ouvrières ; surtout elle a eu en vue de ne pas laisser périr le renom artistique de Valenciennes.

80 élèves environ ont suivi les cours pendant un an, après quoi la plupart de celles qui appartenaient à la bourgeoisie se sont retirées, ayant appris le point. On prend de 7 à 12 ans les petites filles : ce ne sera donc que dans quelques années que l'on pourra juger du succès de l'entreprise. On espère avec le temps, pouvoir utiliser les vieux

modèles qui restent à Valenciennes, faire de la belle dentelle.

La concurrence de la batiste, industrie florissante dans le pays est redoutable pour la dentelle. Dans la ville et dans les environs, de nombreuses ouvrières gagnent plus dans la confection des mouchoirs à jours à domicile qu'à faire de la dentelle. Il est vrai que la machine semble devoir de plus en plus les déposséder de cette confection. Peut-être les verra-t-on un jour reprendre les carreaux et les fuseaux de leurs grand'mères.

Le milieu bailleulois.

Bailleul compte environ 13000 habitants. C'est une petite ville paisible, où les mœurs ont la plus grande similitude avec les mœurs de la Belgique, dont quelques kilomètres la séparent. Petite ville flamande avant tout, et le flamand y est encore la langue courante du peuple. Elle se rapproche des villes belges voisines, Ypres, Poperinghe, centres denteliers encore importants, aussi bien par son industrie locale que par les goûts, les habitudes de vie. La vie passe pour n'y pas être chère : notons néanmoins que récemment des manifestations quelquefois violentes ont eu lieu pour le renchérissement de certains produits, comme le beurre.

La ville compte plusieurs fabriques de toile et d'importantes serres, les grapperies du Nord. Les femmes trouvent à s'employer dans ces établissements, aussi bien que dans une fabrique de corsets récemment fondée. Elles y gagnent un salaire supérieur à celui que leur procure la dentelle et il faut voir là sans doute une des causes du dépérissement de cette industrie. Celles qui la pratiquent sont les jeunes filles qui ne sauraient s'accommoder de la promiscuité des fabriques et elles sont nombreuses encore à Bailleul. On les peut évaluer à 300 environ, tant filles que femmes, ces dernières ne travaillant que dans les intervalles qui leur laissent les soins de ménage. A Méteren, les ouvrières dentellières sont plus nombreuses, si on compare leur

nombre, 300 environ, à celui de la population totale, 2.400 h. Ce village de Méteren, à trois kilomètres de Bailleul, est celui où l'industrie dentellière est demeurée le plus vivace. Signalons de suite avec lui les villages de Caestre, Hecke, Steenvoorde. Tous ont des écoles d'apprentissage. On voit que la dentelle dans la région de Bailleul est bien une petite industrie rurale.

LIVRE PREMIER

Production et vente de la dentelle

CHAPITRE PREMIER

Organisation économique de l'industrie.

I. — Evolution économique de l'industrie de la dentelle.

Quand nous avons fait l'historique de la dentelle à Bailleul, nous nous sommes arrêtés à l'époque de son apogée, qui coïncide avec le milieu du siècle dernier. Jusqu'en 1870 [1], dix écoles formaient des ouvrières dentellières; elles périrent les unes après les autres, réduites à 4 en 1888, qui comptaient ensemble à peine 200 élèves. En 1899, elles étaient moins de 100 et une des écoles n'existait plus.

Outre les causes générales qui ont amené dans toute la France un dépérissement de l'industrie dentellière, il faut attribuer à deux causes spéciales la fermeture d'un grand nombre de ces écoles : le développement que prit dans les trente dernières années du dix-neuvième siècle, à Bailleul, le tissage mécanique de la toile, et surtout les exigences de la loi scolaire. Insistons un peu sur ce dernier point.

Sans doute l'art. 15 de la loi de 1882 accorde à la commission scolaire et au conseil départemental le droit de dispenser d'une des deux classes de la journée les enfants en âge

[1] A cette date, le ministre de l'agriculture et du commerce accorda une subvention de 2000 francs aux écoles dentelières de la ville.

Les maîtresses de ces écoles n'avaient d'autre ressource, leur travail personnel mis à part, que la rétribution perçue sur les élèves, généralement un franc par mois.

Elles les recevaient tous les jours du matin au soir.

d'apprentissage, mais quand en 1902 le conseil municipal de Bailleul sollicita cette dispense pour les jeunes dentellières, il ne put réussir à l'obtenir. Par lettre [1] du 17 décembre 1902 adressée au Préfet, l'Inspecteur d'académie, directeur général de l'enseignement primaire du Nord donna un avis défavorable à l'autorisation pour les enfants de quitter l'école le matin ou l'après-midi. Il soutenait cette thèse que la loi de 1882 ne s'appliquerait qu'à des enfants de 13 ans.

" ... il est de tradition à Bailleul qu'une apprentie dentellière ne doit pas avoir plus de 6 ou 7 ans à ses débuts. Il s'agirait donc de prendre des enfants à peine sorties de l'école maternelle, ne sachant encore rien, pas même la langue nationale, de les priver en grande partie des bienfaits de l'instruction, et de les plier à un travail absorbant dont leur corps souffrirait autant que leur intelligence. Et ces enfants, devenues des femmes chétives, gagneraient enfin un salaire de 0.75 à 1 franc par jour !

Un pareil résultat ne pourrait justifier une dispense de l'obligation scolaire."

Ce n'est pas ici le lieu d'opposer des objections à cet avis : faisons remarquer seulement que dans les communes belges voisines de Bailleul, Locre, Dickebusch, Vlaemertinghe, Vormezeele, il existe des écoles de dentelle annexées à l'école communale où les fillettes apprennent tout le jour la dentelle, coupant cet apprentissage d'exercices de lecture, d'écriture, de calcul, etc. et qu'elles en sortent ayant avec un métier, assez de connaissances d'ordre scolaire pour se guider dans la vie. Il semble en tout cas que partager la journée en deux comme le proposait le conseil municipal de Bailleul, une des parties étant consacrée à la dentelle, l'autre à l'instruction, était possible, et que cette mesure sauvegardait également l'instruction scolaire et l'instruction professionnelle.

Malgré l'opposition académique l'heureuse initiative de M. Engerand allait cependant permettre à l'enfant d'apprendre quelque peu à l'école l'exercice des fuseaux. Nous avons

[1] Cartons de la mairie de Bailleul.

vu dans quelles conditions fut votée la loi du 5 juillet 1903. Elle fut suivie le 3 mai 1904, d'un décret qui organisait l'enseignement professionnel de la dentelle à la main dans de nombreuses écoles primaires de filles, y compris celle de Bailleul.

Il y a donc actuellement dans la ville deux écoles, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, l'école primaire, où l'on enseigne quelques heures par semaine la dentelle, et l'école de M^lle^ Roeland, seule survivante des dix écoles professionnelles qui coexistaient en 1870.

En même temps que le nombre des écoles, celui des fabricants a décru. Ils étaient trois encore en 1870, MM. Venière, Perrier et Huyghe, deux en 1903, MM. Huyghe et Parein, morts à l'heure qu'il est. M^me^ Grignet, sans être fabricante à proprement parler, les remplace auprès des dentellières.[1] On connaît encore comme courtières M^lle^ Bayard et M^me^ Lamérand-Dauchy. Un fabricant de Bruxelles, M. Fobbe, vient chercher à Bailleul les mailles rondes que seul fabrique ce pays, avec les environs de Courtrai. Mais dans tout le reste de la Belgique, on ne fait que la valenciennes à maille carrée.

Quant aux dentellières, nous avons vu combien leur nombre a diminué : il semble que cette diminution soit plutôt enrayée pour le moment, grâce à la récente et nouvelle organisation de l'apprentissage. Quant aux conditions de leur vie, elles sont les mêmes, peut-on croire, qu'autrefois. Elles dûrent toujours avoir le même genre de rapports, très libres, avec les fabricants et courtiers. Les documents nous manquent sur ce point dans le passé, cela tient d'abord à leur isolement — elles n'étaient ni réunies en corporation, ni assujetties à des règlements — et ensuite au caractère permanent d'industrie de luxe qu'à l'industrie dentellière. Pour placer ses produits, il faut avoir une connaissance approfondie des marchés, et des caprices de la mode. C'est pourquoi de tout temps il a fallu et il faudra que la dentel-

[1] L'école de M^elle^ Roeland appartient à M^me^ Grignet.

lière passe par un intermédiaire éclairé, je ne dis pas par plusieurs intermédiaires. La tendance actuelle est à restreindre leur nombre, pour augmenter le salaire de l'ouvrier, ce qui est possible dans certaines limites. Nous aurons à l'examiner par la suite.

II. — Les Modes de travail.

Deux modes sont possibles :

Le travail à domicile.

Le travail en l'atelier.

Le premier mode seul est en usage dans la Flandre française et l'on en comprend les avantages. Il permet aux jeunes filles et aux femmes habitant des maisons isolées ou des villages perdus de gagner quelque chose par le travail de leurs mains. Il correspond essentiellement à ce que nous demandions à l'industrie de la dentelle à la main : fournir dans les campagnes un salaire d'appoint pour la femme.

Dans les villes même, ce mode est souvent le seul possible : la jeune fille, la jeune femme plus encore, doit rester à la maison souvent, tant pour vaguer aux soins du ménage que pour assurer la garde des enfants, quelquefois de parents âgés ou infirmes. Elles apportent la dentelle faite dans les intervalles que leur laissent ces besognes quotidiennes, aux courtières locales qui les revendent aux fabricants. Aucun lien d'ailleurs ne les lie à ces courtières et elles en changent fréquemment. Elles leur achètent leur fil et leur livrent les dentelles confectionnées quand le besoin d'argent se fait sentir.

Sans doute l'ouvrière produit moins à domicile qu'elle ne le ferait dans un atelier où toutes préoccupations extérieures cessent, où l'émulation est plus grande, naissant de la cadence même des fuseaux, où l'habileté a plus de chance de s'accroître. Mais ce mode du travail en atelier, comparé à l'autre, n'en reste pas moins artificiel et difficile à faire subsister. Le principal intérêt, nous l'avons dit, de la dentelle à

la main, c'est qu'elle garde la femme au foyer. D'ailleurs il arrive souvent que dans une même maison habitent deux ou trois dentellières, et elles peuvent travailler ensemble.

Le travail en atelier n'existe donc que comme mode d'apprentissage dans les écoles dentellières de Bailleul et des villages de la région. Là il reprend tous ses avantages. Les petites filles sont jalouses d'apprendre et de faire mieux que leurs compagnes ; elles travaillent ensemble avec plus d'application et plus d'activité, et elles y prennent plus de goût.

III. — Description des dentelles exécutées dans la région de Bailleul.

Si l'on excepte de la production quelques aunes de dentelle du Puy, elle est entièrement réservée à la valenciennes à maille ronde. Cette dentelle du Puy est appelée *torchon* dans le pays. Plus facile à faire, plus rapidement faite surtout, elle rapporte au dire de quelques courtières, un peu plus que la valenciennes qu'elle n'a pourtant pas réussi à supplanter.

La valenciennes se faisait autrefois en fil de lin, maintenant en fil de coton. Les mailles de son réseau sont rondes à Bailleul, carrées dans presque toute la Flandre belge. A Bruges pourtant et dans quelques villages du pays de Courtrai, il s'en fait encore.

" La maille ronde, écrit M. Verhaegen [1], est moins belle et moins transparente que la maille carrée ; cela tient à ce que les fils qui forment la treille de la maille ronde ne sont tordus que 2 fois, tandis que pour la maille carrée, ils sont tordus jusqu'à cinq fois. Au surplus, l'exécution moderne des fonds à mailles rondes laisse généralement beaucoup à désirer ".

Outre cette distinction capitale de la valenciennes [2], il

[1] La dentelle et la broderie sur tulle, par Pierre Verhaegen. Page 113. Tom. I

[2] Il est quatre sortes de valenciennes, la maille ronde, la maille carrée, la valenciennes mixte, la valenciennes en relief. Seule la première est fabriquée à Bailleul.

existe encore des différences qui tiennent à ce que le toilé de la dentelle n'est pas exécuté de la même façon par l'ouvrière, tantôt plus, tantôt moins serré et uni. La valenciennes de chaque région dentellière, soit belge, soit française, est facile à reconnaître pour un œil expérimenté.

A Bailleul, il n'est pas de dessins originaux, propriété exclusive d'un fabricant ou d'un courtier. Les dentellières auraient vite fait de se les communiquer de l'une à l'autre. Les dentelles exécutées reproduisent toujours à peu près le même type de dessins, anciens déjà et tombés dans le commerce.

La caractéristique de ces mailles rondes bailleuloises, c'est d'abord la forme ronde ou hexagone d'un réseau plus ou moins régulièrement tressé selon la qualité et la finesse du fil employé, et ensuite le mat de leurs motifs et fleurs qui paraît moins marqué que dans les valenciennes à maille carrée. " Cette particularité, dit M. Carlier [1] se constate surtout dans les valenciennes à gros réseau rond, dites *bâtardes* ou fausses valenciennes ; genre dans lequel le toilé se détache de l'ensemble avec moins de netteté ! "

La valenciennes de Bailleul est employée surtout comme article de lingerie, parce qu'elle est extrêmement résistante. On en fait des empiècements de chemise, des bordures de mouchoirs et surtout des volants et des entre-deux de toutes les largeurs.

On nous saura peut-être gré de donner d'après M. Carlier, une nomenclature des dessins actuels les plus courants :

Les scies. On distingue ainsi une série de valenciennes minuscules de un demi à un centimètre de hauteur, à bords festonnés, dont l'ouvrage et les dessins sont monotones et réguliers. Les *scies* se font en mailles rondes ou carrées et s'utilisent surtout pour garnir les mouchoirs brodés et les layettes. Les valenciennes *scies* se font en toute finesse.

Les pois et les boules. Noms donnés à des valenciennes à mailles rondes ou carrées variant de un à deux centimètres

[1] Les valenciennes : page 44.

comme hauteur et parsemées à égales distances de pois et de boules mates ou ajourées. On en garnit le linge courant avec des entre-deux assortis portant les mêmes noms.

Les crevettes et les doubles crevettes. Ces dentelles rappellent un peu par leur dessin, le petit crustacé de ce nom. Leur hauteur ne dépasse guère un centimètre à un centimètre et demi.

Le pater et la Vierge. Ces expressions désignent de petits bords droits en mailles rondes ou carrées de 1/2 centimètre de hauteur dont le bord est orné de distance en distance d'un pois plus ou moins fin. Ils conviennent surtout aux bonnets d'enfant parce qu'ils se plissent facilement.

Les chapelets et les Ave Maria sont de gentils petits bords droits à réseau rond ou carré de la hauteur de 1/2 centimètre à un centimètre environ, dont la bordure est toute parsemée de petits grains, rappelant ceux d'un chapelet.

Citons encore parmi les bords droits à bas prix, devenus populaires, le *chapeau de curé*, le *croissant*, les *hachettes* (en flamand *kapmeskes*), les *petites vapeurs* (*vapeurkes*).

Enfin d'autres valenciennes ont emprunté leurs noms aux fleurs qui les ornent, la tulipe, la pensée, l'œillet, le bluet, la marguerite, la rose, le bouton de rose, la fleur de lys ; et encore : la grappe de raisin, la feuille de vigne, l'abeille, la roue, la palme.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Entrepreneurs et producteurs.

I. — L'entrepreneur commercial.

Son rôle consiste à centraliser la production, tant des articles dont il a reçu la commande, par exemple d'une maison de gros, que de ceux dont il prévoit l'écoulement.

Nous avons vu que ces articles sont toujours exécutés au dehors. L'entrepreneur le plus souvent n'a que des

bureaux ; quelquefois par exception un atelier est annexé à ceux-ci. C'est donc par une sorte d'abus qu'on lui donne généralement le nom de fabricant.

En somme, c'est l'écoulement des marchandises, avec le risque qu'il entraîne, qui caractérise l'entreprise.

Il est souvent difficile de distinguer l'entrepreneur de l'intermédiaire. Il arrive en effet que ce dernier est en rapport lui-même avec des sous-intermédiaires, et qu'à côté du gros entrepreneur qu'il fournit, il a une clientèle propre. Dès l'instant qu'il assume certains risques d'écoulement de marchandise, il devient lui-même entrepreneur.

Nulle part plus qu'à Bailleul cette situation enchevêtrée n'existe, et il est difficile de s'y reconnaître. Les deux derniers fabricants locaux, MM. Huyghe et Parein, y sont morts il y a quelques années, et n'ont été remplacés sur place que par des *courtiers*, des *courtières* plus exactement. C'est le titre qu'elles prennent, et elles ne sont effectivement que cela vis à vis par exemple, d'une importante maison de Bruxelles, la maison Fobbe, qui leur achète leurs dentelles. Mais par ailleurs, elles vendent à la clientèle bailleuloise, et aussi à des maisons de Paris, faisant acte ainsi d'entrepreneurs. Elles sont tour à tour, l'un et l'autre.

Par le fait, le gros de la production bailleuloise part à Bruxelles, dans la maison dont nous parlions, et l'industrie de ce coin de la Flandre française se trouve ainsi rattachée à celle de la Flandre belge. Les valenciennes à maille ronde fabriquées à Bailleul, centralisées à Bruxelles comme toutes les autres dentelles flamandes, — car on draine tout le pays au profit du centre bruxellois — en repartent pour Londres, New-York, Paris où elles alimentent les maisons de gros, telles que le Louvre et Le Bon Marché.

Si nous en revenons aux courtières locales, envisagées comme fabricantes, nous constatons qu'au moins les plus importantes d'entre elles ont dans la ville et dans la région un assez grand nombre d'intermédiaires, qui leur apportent les dentelles après avoir prélevé un léger tant pour cent

dessus. De ces dentelles, si nous excluons celles qui passent immédiatement dans les mains du fabricant de Bruxelles, puisqu'ici nous considérons non la courtière, mais la fabricante, les autres constituent un stock qu'il lui appartiendra d'écouler à ses risques et périls. Pour cela elle est fréquemment forcée de voyager, surtout au début, afin de se créer des débouchés.

Si nous examinons maintenant le rôle ordinaire de cette fabricante locale — nous avons vu qu'à Bailleul ce ne sont plus que des femmes qui l'ont assumé, — et les diverses opérations qui relèvent de son entreprise, nous constatons que la première consiste dans le choix du dessin. A Bailleul à la vérité ce choix est peu important, c'est à peine s'il existe. Tandis qu'en Belgique de grands fabricants ont à leur solde d'excellents dessinateurs ou paient des prix exagérés des dessins venus de Paris, centre directeur incontesté de la mode [1], à Bailleul, plus modestement on se contente d'utiliser les vieux dessins tombés dans le commerce, en les modernisant quelque peu. J'ai interrogé sur ce point diverses courtières et elles m'ont toutes dit l'impossibilité où elles étaient, quand elles le voudraient, de donner des dessins réellement originaux. Ces dessins qui leur coûteraient cher — et c'est un si petit métier à Bailleul, celui de courtière, que la plupart l'exercent concurremment avec un autre, mercière etc. — cesseraient vite de leur appartenir en propre par la complaisance coupable des dentellières qui se les prêteraient de l'une à l'autre.

Les dessins varient donc peu. On sent combien c'est dommage. Leur nouveauté pourrait entraîner l'acheteur,

1 "Les grandes maisons de Paris qui nous commandent des dentelles n'imposent pas leurs dessins ; les fabricants restent libres, ou à peu près, de suivre leurs propres inspirations, mais si ces inspirations ne viennent pas de Paris, elles ne valent rien... Bref, la Belgique est à la merci de Paris...

Aussi la plupart des maisons s'adressent-elles, pour leurs articles de choix, à des dessinateurs parisiens. On les paie horriblement cher ; souvent on doit modifier leurs dessins, qui sont inexécutables en dentelle, mais on s'en plaint pas : un dessin venant de Paris vaut bien quelques tracas." Pierre Verhaegen. p. 182.

séduit par une grâce inaccoutumée et plus moderne, l'acheteur qui ne se plaît souvent qu'à ce qui le surprend. Ajoutons qu'il existe à Bailleul une école de dessin annexée au musée de Puydt, et qui pourrait former pour l'industrie dentellière d'habiles dessinateurs, empruntant leurs motifs à la flore locale, à ces grappes et à ces feuilles de houblon par exemple, qui suspendues à des perches dans toute la campagne des environs, en ornent étrangement le paysage un peu monotone.

Le dessin donc choisi, quand cela a lieu, ou modifié selon un dessin ancien, à la fabricante de choisir la piqueuse ou patronneuse qui en fera un patron pour la dentellière en piquant à jour selon le tracé un parchemin teinté en vert que celle-ci n'aura plus qu'à suivre, posant ses épingles là où c'est indiqué. Il existait il y a encore quelques années, à Bailleul une habile patronneuse, M^me^ Colette, qui avait par le fait le privilège exclusif de ce genre de travail. Ses nièces la remplacent maintenant, et dans la campagne, plusieurs dentellières qui ajoutent à leur art ce procédé assez lucratif.

Ces patrons sont remis aux dentellières, qui les payent et les gardent pour elles le plus souvent. La fabricante leur vend en même temps leur fil. Quand elles ont terminé leur ouvrage, elles l'apportent et alors a lieu la réception. C'est à cette opération que la fabricante doit apporter tous ses soins, car comment pourrait-elle vendre une dentelle souillée ou mal faite. Dans ce cas, quelquefois elle la refusera, quelquefois elle la paiera un peu moins cher. Le plus souvent elle la prendra quand même, cette dentelle médiocre, œuvre d'une vieille femme infirme ou d'une petite fille encore inhabile, parce que dans la même maison ou dans la même famille, elle a d'habiles ouvrières qu'elle ne veut pas mécontenter. Elle paie toujours comptant, et jamais en nature.

Enfin, souci permanent de la fabricante, elle doit écouler la marchandise amassée. Nous avons vu au moins que pour une partie de son stock, celle qui ne part d'une façon sûre et réglée pour une maison de gros, elle doit l'écouler à ses risques et périls. Ce stock il faut qu'elle le surveille de très

près, elle ne peut le laisser trop accroître ; elle ne peut pas toujours non plus refuser les dentelles que viennent lui présenter ses ouvrières, car il faut qu'elles les tienne en main. C'est une situation délicate et qui exige beaucoup d'habitude et de savoir faire.

II. — L'Intermédiaire.

C'est essentiellement celui qui est en rapports directs avec les ouvrières dentellières, d'une part, et l'entrepreneur commercial de l'autre, fournissant celui-ci de dentelles sans avoir en aucune façon à supporter la charge et le risque de leur écoulement. C'est le trait d'union, rien d'autre.

En fait, nous venons de le voir, dans la région de Bailleul, *la courtière* (c'est le terme local) est tantôt entrepreneur commercial, tantôt simple intermédiaire. Considérons la sous ce second angle.

Elle reçoit alors les commandes, et se charge de les faire exécuter d'après ses instructions. A elle de débattre les conditions de la fabrication, le terme de livraison, le prix qu'on lui paiera. Tantôt elle ira en personne prendre et discuter la commande, tantôt surtout s'il s'agit d'un modèle connu et déjà confectionné, elle la recevra par écrit. Elle s'occupera des patrons à fournir aux dentellières, de leurs piqûres, etc. Elle leur fournira le fil, qu'elle achète en gros. C'est toujours la même marque : *Peat and Son.*

Parfois pour pouvoir effectuer en temps ses livraisons, elle sera obligée de répartir l'ouvrage promis pour telle date entre plusieurs ouvrières. C'est la délicate question de la *répartition.* Elle doit s'assurer des capacités de chacune d'entre elles, et tendre si possible à les accroître en leur confiant des besognes de plus en plus délicates.

Le prix convenu avec la dentellière, l'intermédiaire lui fait généralement des avances, dans ce cas d'une pièce commandée. Quand au contraire elle se borne à acheter à l'aune les dentelles que vient lui offrir une ouvrière, il est

naturel qu'elle ne prenne pas l'habitude de lui faire aucune avance. Elle ne serait pas sûre de rentrer dans ses fonds, aucun lien ne nouant alors à elle cette ouvrière.

Il est impossible que l'intermédiaire exerce aucune surveillance sur les ouvrières, puisqu'elles travaillent toutes à domicile. Quand l'ouvrage terminé sera exécuté, s'il est accepté, elle en règlera immédiatement le prix, en déduisant les avances faites. Quelquefois ce prix est payé en plusieurs fois, au fur et à mesure de l'achèvement de la pièce, un volant par exemple.

Il est extrêmement difficile de fixer le type de l'intermédiaire à Bailleul. C'est un métier, nous l'avons dit, qui n'est plus guère exercé que par des femmes, généralement des commerçantes qui ajoutent ce rayon aux autres. Tantôt — c'est le cas le plus rare — elles reçoivent des commandes de leur fabricant — et il arrive qu'elles n'en aient pas qu'un, — tantôt elles font un approvisionnement qu'elles lui en verront. En flamand, elles portent le nom de *koopvrouw* (femme qui achète la marchandise). Généralement les dentellières leur apportent leur ouvrage de la semaine le mardi, jour du marché local, afin de pouvoir faire leurs achats avec l'argent qu'elles en auront reçu.

A Bailleul d'ailleurs, le métier de courtière n'est pas de ceux qui enrichit, peut-être parce qu'il est exercé honnêtement, et généralement avec charité. Mais dans l'état actuel des choses, il semble que le salaire de l'ouvrière soit malheureusement diminué par un trop grand nombre d'intermédiaires. Entre l'acheteuse de Paris ou de Bruxelles, et la dentellière bailleuloise, il arrive qu'il y en ait quatre, cinq quelquefois. Nous nous bornons en ce moment à constater ce fait.

III. L'ouvrière.

Il en est de deux catégories.

La catégorie supérieure comprend les ouvrières les plus habiles, jouissant généralement d'une certaine aisance, qui

ne se bornent pas au travail des fuseaux, mais savent encore faire un patron, ou exécuter une dentelle d'après le dessin placé devant leurs yeux, sans avoir besoin du patron piqué. Celles-là, au métier de dentellières joignent les talents de *patronneuse* et d'*échantillonneuse*. Assez souvent il arrive qu'elles exercent en même temps le métier de courtière ou de sous-intermédiaire d'une courtière. Elles savent faire la belle valenciennes, d'une largeur de 7 ou 8 centimètres.

A côté de cette aristocratie de la dentelle, il y a la foule des ouvrières ordinaires. Elles ont généralement commencé à apprendre la dentelle vers l'âge de cinq ou de six ans. Les plus vieilles, qui n'ont pas été atteintes par la loi scolaire de 1882, ont pu connaître un apprentissage sérieux et se prolongeant à l'école dentellière jusqu'à 18 ou 20 ans. Aussi savent-elles généralement faire une dentelle plus belle que les autres qui n'ont fréquenté ces écoles, quand elles l'ont pu, que jusqu'à 13 ou 14 ans, et pendant quelques heures seulement par semaine. Nous avons vu qu'elles travaillent à domicile, souvent plusieurs de la même famille dans une maison, rarement moins de deux ensemble. Quand on traverse les rues de Bailleul ou celles d'un des villages de la région, Méteren par exemple, on les voit assises près de la fenêtre dont elle ont relevé le rideau pour voir plus clair, maniant avec adresse et rapidité leurs multiples fuseaux. En été et quand il fait beau, elles se mettent sur le pas de la porte.

Elle chantent quelquefois en travaillant. Mais aussi bien dans notre Flandre française que dans la Flandre belge, c'est un usage qui se perd [1].

[1] " Au moyen âge, les dentellières chantaient tout en faisant de la dentelle. Cette vieille coutume a presque disparu. Cependant on la retrouve encore chez quelques ouvrières d'Ypres, de Bruges, de Poperinghe, et de plusieurs écoles dentelières des Flandres. Les vieilles dentellières ont même gardé un bon nombre d'anciennes chansons, dont quelques-unes remontent aux XIV^me^ et XV^me^ siècles et qui nous sont parvenues avec les naïfs et jolis archaïsmes de leur rédaction primitive. Beaucoup de ces chansons ont pour thème des épisodes du Nouveau Testament ou de pieuses légendes tirées de la vie des saints ; d'autres racontent

Elles ont pour patronne Sainte Anne, dont le jour de fête (26 juillet) est pour elles un jour de réjouissances. Après avoir entendu la messe, elles se répandent dans la campagne en parties de plaisir. Elles étaient si nombreuses autrefois que cette fête était parfois trop bruyante. Aujourd'hui on peut estimer qu'elles sont un millier tout au plus, dont 300 pour Bailleul, et 300 pour Méteren. (Il n'existe pas de statistique sur ce point.)

*
* *

Quand la courtière leur confie une commande, la rémunération qu'elles en attendent est l'objet d'une convention entre elles et celle-ci, convention qui a souvent pour base l'appréciation de la patronneuse expérimentée qui a fait la piqûre ou patron. Mais à Bailleul dans la plupart des cas, aucun lien de dentellière à courtière, et celle-ci se borne à acheter les articles que l'on vient lui proposer. Elle achète à l'aune, (0.72 centim. l'aune flamande qu'il ne faut pas confondre avec l'aune française de Paris, 1 m. 29) et jamais moins de deux aunes à la fois, car que pourrait-elle faire de

les hauts faits de pieux chevaliers ou retracent des légendes fantastiques ; quelques-unes sont profondément immorales. Ces chants, qui, primitivement, n'étaient pas destinés à accompagner le travail des dentellières, constituent pour celles-ci un moyen assez précieux d'activer leur travail. La cadence rythmique des vers et des traînantes mélopées correspond avec le travail essentiellement mécanique de la dentelle aux fuseaux. Les cadences ont même été modifiées par l'usage jusqu'à ce que chaque vers et chaque phrase musicale eût une longueur exactement pareille et pût servir de point de repère pour le placement d'une nouvelle épingle sur le parchemin ; les dentellières ont ajouté à certains mots et à certains vers des syllabes supplémentaires, sans égard pour le sens, et chaque vers nouveau qu'elles chantent est précédé de l'énonciation d'un numéro d'ordre. Elles commencent leur travail et leur chanson en disant : "*een* (un)" ; suit le premier vers ; puis une épingle est déplacée ; elles continuent : "*twee* (deux)" ; second vers ; nouveau changement d'épingle ; "*drie*" (trois), et ainsi de suite, jusqu'au bout de la chanson. Ces chants se sont transmis de génération en génération, sans être jamais écrits ; les vieilles les apprennent aux jeunes ; on les sait par cœur et les vers qui les composent, dont le sens doit souvent échapper à celles qui les prononcent, sont comme pétrifiés par la tradition, qui les recueille de siècle en siècle." Pierre Verhaegen. Tome I^er^ p. 216.

bouts de dentelles dépareillés ? — Elle revendra au mètre. J'ai interrogé diverses courtières sur les rapports qu'elles ont avec les ouvrières : et d'abord ils sont essentiellement peu fixes. " On n'est jamais sûr, me disaient-elles, de revoir deux fois la même figure. Quand elles croient qu'elles ont avantage à aller ailleurs, elles y vont, ne fût-ce que pour gagner un sou en plus. Après elles vous reviennent et vous supplient d'acheter leurs dentelles." — Enfin elles n'hésiteraient pas à mentir pour vendre ces dentelles un peu plus cher, affirmant qu'on leur en a offert ailleurs un prix supérieur. Il faut dire que la plupart de ces femmes vivent péniblement et fort juste. Et ce n'est sans doute qu'une minorité parmi elles qui a recours à ces petits moyens qu'il est difficile de juger sévèrement.

On peut encore distinguer deux catégories dans les dentellières au point de vue de la longueur de la journée de travail.

Les unes travaillent du matin au soir à la dentelle, faisant des journées de douze heures environ. Ce sont les jeunes et vieilles filles, et encore les vieilles femmes qui n'ont plus qu'à s'occuper des soins du ménage. Celles-ci ne quittent pas leur carreau de toute l'année, mais pour les premières, les travaux des champs les requièrent pendant cinq mois de l'année. Elles sarclent le lin, le blé, les betteraves, conduisent les pousses de houblon sur les perches. " Il ne reste pas une dentellière, écrit M. Serlooten,[1] au moment de la cueillette du houblon, — en août-septembre, — travail qui peut être fait par des personnes même âgées. Les salaires sont beaucoup plus élevés et le travail en plein air beaucoup plus gai. " Il est très heureux pour la santé des ouvrières qu'elles puissent ainsi abandonner pendant quelques mois un métier qu'une application excessive pourrait rendre malsain. " Les femmes ne jouissent pas à Bailleul, écrivait en l'an XII le rédacteur anonyme de la Statistique du Nord, d'une santé robuste ; les filles y sont languissantes et

[1] " Des industries à domicile dans l'arrondissement d'Hazebrouck. " 1907.

tardives. Ce mauvais état de santé trouve sa source dans la vie sédentaire que leur impose le travail de la dentelle. " Il semble qu'on ne pourrait plus actuellement porter un semblable jugement. L'alliance des travaux ruraux et du travail délicat de la dentelle ne peut que produire des résultats de plus en plus heureux à tous points de vue.

Pour les femmes mariées, le métier de dentellière ne doit jamais viser qu'à leur procurer un salaire d'appoint. Elles aussi, en fait, et c'est ce qui est désirable, participent aux travaux de la terre quand il est besoin d'elles. Mais en tout temps elles sont moins libres que les filles parce qu'elles ont à s'occuper des soins du ménage, qu'il serait fâcheux qu'elles négligeassent. La dentelle, ne l'oublions pas, n'a sa raison d'être au point de vue social que si elle contribue, en gardant la femme au foyer, à affermir celui-ci et à le rendre plus agréable. Si la femme au contraire néglige les devoirs de son état pour faire une aune de dentelle en plus, ce résultat n'est pas atteint. L'honorable maire de Bailleul, M. Moeneclaey, nous disait que nombre de ces femmes, malheureusement, hypnotisées par le désir de gagner quelques sous en plus, négligeaient les soins de leur ménage. Mais la plupart savent faire de leur temps l'emploi qui convient, en donnant une part à leurs fonctions professionnelles, l'autre à leurs devoirs d'épouse et de mère. Celles-là ne peuvent travailler à la dentelle que cinq ou six heures par jour.

Il est évident qu'il existe un classement entre les ouvrières, selon la quantité de la production effectuée et selon la qualité. Des différences tiennent aussi à la plus ou moins longue durée de l'apprentissage, qui met quelques-unes à même d'effectuer des travaux que d'autres ne sauraient entreprendre, et à l'habileté manuelle. Surtout le sens artistique, la compréhension du dessin sont des dons qui ne sont pas accordés à toutes. Ce qui les tue de plus en plus, c'est le défaut d'un apprentissage sérieux, mettant à même d'exécuter des dentelles difficiles et véritablement belles. On les trouve plutôt chez les vieilles ouvrières, mais on peut

espérer les voir renaître chez les plus jeunes. A Bailleul en effet l'industrie dentellière semble moins subir une crise que passer par une évolution. Autrefois, faute d'autres industries, toutes les filles se faisaient dentellières, sans vocation spéciale, parfois même sans goût pour ce métier, parce qu'il leur fallait gagner quelque argent pour vivre. Aujourd'hui elles trouvent aisément du travail ailleurs. L'industrie dentellière est donc débarrassée de ces ouvrières peu fines, qui constituaient en somme un poids mort dans une industrie essentiellement d'art, et qui ne peut vivre qu'à cette condition. Plus exactement elle s'en débarrassera de plus en plus à mesure que ce mouvement économique s'accentuera. On voit déjà et on verra de plus en plus, les filles d'une condition médiocre aller à la fabrique, celles au contraire de naissance et de goûts un peu plus relevés, qui répugnent à la promiscuité des vastes établissements, demeurer chez elles à faire de la dentelle, après qu'elles en auront perfectionné l'art dans les écoles actuellement existantes jusqu'à l'âge de dix-huit ou vingt ans. Elles préféreront gagner moins — ayant aussi des besoins d'argent moindres parce qu'elles appartiendront à une classe quelque peu plus fortunée — et rester chez elles. Et il est vraisemblable que pour fonder un foyer, elles seront sans doute préférées par la classe ouvrière ou la petite bourgeoisie, aux filles employées dans les fabriques. Le double but de la dentelle, moralisateur et artistique, sera donc atteint.

CHAPITRE TROISIÈME

Nécessité d'un capital pour l'entrepreneur commercial et pour l'intermédiaire

A Bailleul, disions-nous, par le fait, ces deux qualités sont ordinairement réunies en une même personne, la courtière, alternativement entrepreneur et intermédiaire selon qu'elle a ou non les risques de l'entreprise. Voyons pourtant, en

séparant les rôles, pourquoi ils exigent tous deux un capital dont la somme variera naturellement avec l'importance des affaires traitées.

Trois principales causes rendent nécessaire un capital à l'entrepreneur :

1° Les crédits qu'il ouvre aux acheteurs.

2° Les avances faites aux intermédiaires.

3° Les stocks qui s'accumulent.

Et d'abord le fabricant ou entrepreneur se verra souvent dans l'obligation de faire crédit à son acheteur, qu'il ait affaire d'ailleurs avec une puissante maison de commerce avec laquelle il est en rapports réguliers d'affaires, ou à un particulier, client ordinaire. C'est une situation commune à nombre de commerçants en gros ou en détail.

Ensuite, si les intermédiaires qu'il emploie n'ont pas eux-mêmes la jouissance d'un certain capital, il devra leur faire des avances, nécessaires à payer les ouvrières, à acheter le fil, etc.

Enfin, principale préoccupation du commerçant, il a des stocks. Il arrive que ces stocks de dentelles, qui immobilisent un capital parfois considérable, deviennent pour lui une lourde charge. S'il n'a pas les capitaux suffisants, s'il est forcé pour subvenir à des engagements, de s'en débarrasser à vil prix, ce peut être une perte considérable. Si au contraire il a les reins solides, s'il peut attendre le moment favorable pour les écouler, celui où la mode revient à tel genre de dentelles dont il a des dépôts importants, il gagnera. On voit la nécessité du capital pour l'entrepreneur, et que fabricant de dentelles n'est pas qui veut.

Cette nécessité d'un capital est grande encore pour l'intermédiaire. Sans doute il arrivera souvent que l'entrepreneur pour acquérir ou conserver ses collaborateurs, leur fera des avances. Mais s'il se refuse à en faire, alors, faute de crédit, reparait la nécessité d'un capital. Il faudra sur celui-ci, faire les achats en gros de fil, faire des avances aux dentellières sur le travail commandé, les payer comptant avant d'être payé

soi-même par l'entrepreneur. Sans doute l'intermédiaire est avec celui-ci en rapports réguliers, et il n'attendra pas longtemps avant d'être remboursé, mais enfin, il faut toujours qu'il débourse avant d'avoir rien touché.

Malgré tout, c'est un métier plus facile infiniment que celui de fabricant et qui exige moins de mise de fonds. A Bailleul, où les deux fonctions coexistent chez la même personne, il semble qu'elles soient associées très heureusement pour lui permettre de vivre. D'un côté sans doute, on gagne peu, mais à coup sûr et sans crainte de perdre, puisque l'on n'a pas les risques de l'entreprise ; de l'autre on en a sans doute, mais on a espoir, en écoulant adroitement son stock, de réaliser un bénéfice fructueux. Le gain modique fait comme intermédiaire, permet à la courtière, personnage hybride, de tenter la chance d'un gain plus considérable, comme fabricant.

CHAPITRE QUATRIÈME

Matières Premières.

On n'emploie plus le fil de lin que pour les dentelles désignées à Bailleul sous le nom de *torchon* (dentelle du Puy, etc.). Faute d'un fil de lin assez fin, la valenciennes depuis 1840 environ ne se fait plus qu'en fil de coton. On se souvient qu'à Valenciennes au contraire on n'employait qu'un fil de lin d'une finesse extrême, si ténu que les dentelles se travaillaient le plus souvent, selon la tradition locale, dans les caves, ou dans les chambres basses et humides, afin d'éviter qu'il se rompit. Divers auteurs ont affirmé aussi que l'atmosphère particulière de Valenciennes, toute chargée d'humidité avait été pour beaucoup dans la perfection des célèbres dentelles.

Une firme anglaise de Nottingham, la firme *Peat and Son* a la spécialité du fil à dentelles. Elle le vend à quelques

maisons de gros, et il arrive aux ouvrières par l'intermédiaire des facteurs, merciers, courtières, etc.

Il existe cinquante numéros de fil *Peat*, les numéros les plus élevés correspondant aux qualités les plus fines et les plus chères. On le débite aux ouvrières par seizains, dont il y a 64 dans une livre.

D'une façon générale, les numéros 40 à 100 sont employés pour les torchons, les guipures, la valenciennes et le Bruges de qualité ordinaire.

Les numéros 110 à 180 pour la valenciennes ; 250 à 300 pour la valenciennes très fine.

A Bailleul, c'est le n° 120 qui est courant. La courtière vend le fil à l'ouvrière au prix de cinq sous l'écheveau (9 sous les deux). Avec un écheveau on peut faire six aunes d'une valenciennes ayant par exemple trois centimètres de large, ce qui est la dentelle courante, et qui sera vendue 75 centimes l'aune. Le produit effectué vaudra donc 4 fr. 50, somme où la matière première n'entrera que pour un peu moins de vingt-cinq centimes.

M. Ligy [1] a bien voulu nous fournir les renseignements suivants, dont nous le remercions, sur les droits que paient les fils à dentelle à leur entrée en France :

Le fil à dentelle paie un droit d'entrée qui s'élève à 2 centimes par mille mètres de fil simple.

Ainsi le n° 120 qui compte $6\frac{1}{2}$ écheveaux par $\frac{1}{64}$ (les écheveaux sont de 91 mètres) mesure 37856 mètres, et comme il y a deux bouts, il faut déclarer 75712 mètres à 2 centimes les mille mètres = 1,52.

La valeur de ce fil étant de fr. 9.00, on paie au minimum 17 °/₀.

Mais cela provient de ce que la douane prétend que ce fil est préparé pour la vente au détail.

En réalité cela n'est pas.

La grosseur du fil, son calibre si on veut, n'est pas pratiquement mesurable ; c'est pourquoi le nombre d'écheveaux

[1] Courtier à Ypres.

(dont chacun pour n'importe quel numéro mesure 91 mètres) diffère pour chaque numéro, indique le calibre.

On ne devrait considérer le fil préparé pour la vente au détail, qu'enroulé sur bobine, sur carton, ou complétement détaché en petite quantité.

Le fil à dentelle considéré comme non préparé pour la vente au détail ne paierait plus qu'un droit de 8% ad valorem.

Tableau des droits actuels

N^os	Echeveaux	Mesure en fil simple par paquet de 450 gr.	Valeur	Droits.
110	6	69888	7.85	1.40
120	6½	75712	9.00	1.52
130	7	81536	9.65	1.64
140	7½	87360	10.35	1.75
150	8	93184	11.25	1.87
160	8½	99008	12.15	1.99
170	9½	110656	13.95	2.22
180	10½	122304	16.20	2.45
190	11½	133952	18.00	2.68
200	12½	145600	21.60	2.92

CHAPITRE CINQUIÈME

Les débouchés

La courtière bailleuloise peut écouler ses dentelles dans trois centres différents, à Bailleul même, dans le reste de la France, à l'étranger.

Il semble bien qu'à Bailleul la clientèle n'est pas considérable. Certaines courtières se plaignent de n'y rien vendre, et elles accusent leurs concitoyennes de manquer de goût. Le remède à cet état de choses, à les entendre, serait que l'on apprît aux jeunes filles de la société, dans les couvents où se fait leur éducation, à faire de la dentelle. Elles sen-

tiraient ainsi la difficulté qu'il y a à en faire de la belle, et le temps qu'elle exige, temps qui doit être justement rémunéré. Elles apprécieraient la belle exécution des articles qui leur seraient proposés et n'hésiteraient pas plus à les acheter qu'à les payer un prix qui représente le temps à eux consacrés. — Autre inconvénient, des dentellières vont elles-mêmes proposer leurs ouvrages dans des maisons de la ville, détruisant ainsi l'organisation commerciale qu'elles ont intérêt pourtant à voir subsister, et n'obtenant pas d'ailleurs un prix plus élevé que celui que la courtière leur aurait donné.

Il est évident malgré tout qu'une partie des dentelles confectionnées dans la région bailleuloise y demeure, achetée soit par les dames, soit par le clergé. Malheureusement celui-ci ne regarde pas toujours à ce que les rochets, les nappes d'autel, les aubes, soient garnis de véritable dentelle, et de plus en plus, l'imitation ou le tulle brodé le remplace.

En dehors de Bailleul, la courtière peut écouler ses dentelles en France ou en Belgique.

En France, ce sera généralement à Paris, à diverses maisons de gros, parmi lesquelles le Bon Marché et le Louvre occupent un rang prépondérant. [1]

En Belgique, à Bruxelles ; quelquefois aux villes frontières, comme à Poperinghe.

Pour se créer ces débouchés, il faudra souvent que la courtière voyage.

CHAPITRE SIXIÈME

La concurrence des dentelles belges

Elle est formidable. L'industrie de la valenciennes à Bailleul n'est que peu de chose auprès d'une industrie belge assez fortement constituée pour faire entrer en France des

[1] Ces grands magasins achètent la maille ronde plus encore en Belgique qu'à Bailleul, nous l'avons vu.

dentelles représentant selon les années, plusieurs centaines de mille francs, ou même des millions. On en jugera d'après les chiffres ci-après, fournis par M. Verhaegen, d'après les écritures de la douane.

1890	—	141.316	francs.
1891	—	320.196	„
1892	—	978.170	„
1893	—	1.148.103	„
1894	—	1.819.680	„
1895	—	1.975.776	„
1896	—	1.450.307	„
1897	—	427.429	„
1898	—	369.748	„
1899	—	464.134	„
1900	—	591.584	„

Encore ces chiffres [1] sont-ils évidemment fort au-dessous de la réalité. Des dentelles sont faciles à dissimuler et l'on peut en frauder aisément en une seule fois une grande quantité, pour une valeur considérable. Des femmes peuvent en passer cachées sous leurs jupes, ou, plus simplement, font régulièrement le voyage avec chaque fois des dentelles de prix cousues à leur linge, comme pour l'orner. Enfin les chiens servent encore à la fraude. Ils traversent la frontière avec un ballot solidement attaché à leur dos. On raconte que pour les habituer à fuir les douaniers, ils ont reçu pendant le temps de leur dressage force coups de bâton d'un personnage revêtu de leur uniforme.

Plus encore que New-York, où l'on envoie surtout des dentelles inférieures, Paris est le principal marché de la dentelle faite dans les Flandres belges. Les articles pour lesquels il a envoyé des dessins lui reviennent confectionnés. Les fabricants belges sont d'ailleurs forcés d'en passer par les maisons parisiennes: ce n'est pas qu'ils n'aient été tentés par

[1] On remarquera le mouvement ascendant de la mode vers l'année 1892, mode qui persiste jusqu'en 1896, et tombe brusquement.

le désir de supprimer le gain de ces intermédiaires à leur profit, en installant des succursales, mais ils ont dû en reconnaître l'impossibilité.

Il est difficile de s'occuper à la fois de la fabrication en Belgique et de la vente à Paris. Tandis que presque tous les fabricants importants de la Belgique ont leur magasin à Bruxelles, rares sont ceux qui en ont à Paris.

Sans doute nous avons vu que la valenciennes bailleuloise trouve à se placer à Paris, mais elle subit les conditions que l'on fait à la valenciennes belge, et que celle-ci peut supportée plus aisément à cause de la moindre cherté de la vie qui permet de donner des salaires moindres. On a cherché vainement à arrêter l'invasion en France des dentelles belges. Si on relève les droits, la fraude ne peut qu'augmenter, et elle est si facile.

Constatons d'ailleurs, pour ce qui concerne la production de la Flandre française, qu'elle ne saurait suffire à alimenter le marché Parisien. La valenciennes est très demandée, parce qu'elle est éminemment une dentelle de lingerie, plate et se repassant bien. Or la production de Bailleul et de sa région, qui représente à l'heure qu'il est, avec Dieppe, tout ce qui se fait de valenciennes en France, est relativement minime, s'il l'on considère cette demande. Il faut donc que celle de nos voisins y supplée.

Voici le tableau actuel des droits :

DROITS SUR LES DENTELLES A LA MAIN (TARIF MINIMUM)		UNITÉS SUR LESQUELLES PORTENT LES DROITS	TITRES DE PERCEPTION	DROITS D'ENTRÉE (DÉCIMES ET 4 P. % COMPRIS)
				fr. c.
Ecrues	25 kil. et moins	100 kil. N.	11 janv. 1892	875.00
	plus de 25 kil. et moins de 30	„	„	490.00
	30 kilos et plus	„	„	350.00
Blanchies	25 kil. et moins	100 kil. N.	„	1.050.00
	plus de 25 kil. et moins de 30	„	„	588.00
	30 kilos et plus	„	„	402.00
Teintes	25 kil. et moins	100 kil. N.	„	927.50
	plus de 25 kil. et moins de 30	„	„	542.50
	30 kilos et plus	„	„	402.50
Fabriquées avec des fils blanchis	25 kil. et moins	100 kil. N.	11 janv. 1892 / 16 août 1895	1,487.50
	plus de 25 kil. et moins de 30	„	„	833.00
	30 kilos et plus	„	„	595.00
Fabriquées avec des fils teints	25 kil. et moins	100 kil. N.	„	1.342.50
	plus de 25 kil. et moins de 30	„	„	765.00
	30 kilos et plus	„	„	555.00
Fabriquées avec des fils écrus glacés ou mercerisés	25 kil. et moins	100 kil. N.	11 janv. 1892 / 21 nov. 1906 / 29 mars 1910	1,342.50
	plus de 25 kil. et moins de 30	„	„	765.00
	30 kilos et plus	„	„	555.00
Fabriquées avec des fils blanchis glacés ou mercerisés	25 kil. et moins	100 kil. N.	„	1.517.50
	plus de 25 kil. et moins de 30	„	„	863.00
	30 kilos et plus	„	„	625.00
Fabriquées avec des fils teints, glacés ou mercerisés	25 kil. et moins	100 kil. N.	„	1,372.50
	plus de 25 kil. et moins de 30	„	„	795.00
	30 kilos et plus	„	„	585.00

LIVRE SECOND

LA CONDITION DES OUVRIÈRES

CHAPITRE PREMIER

L'APPRENTISSAGE

De tout temps à Bailleul, il s'est effectué dans les écoles dentellières. Sans doute la mère, dans les intervalles que lui laissaient les soins du ménage, apprenait à la fille à manier les fuseaux, mais elle sentait le besoin de compléter cet enseignement par un autre plus détaillé. Depuis l'école fondée au XVII[e] siècle par Anna Swyngedauw jusqu'à celle que tient encore actuellement M[lle] Roeland, c'est une tradition constante.

Cette dernière école est la seule qui ait survécu des dix écoles qui existaient avant 1870 et dont les maîtresses n'avaient d'autre ressource que la rétribution perçue sur les élèves. C'est de la sorte, par une rétribution de un franc par mois, que subsistait encore en 1899, l'école de M[lle] Roeland.

On se préoccupe à cette date, sur l'initiative d'une inspectrice dévouée des écoles techniques, M[me] Vigneron, d'un mode de rétribution plus lucratif pour la maîtresse dentellière, et qui puisse encourager les enfants à fréquenter l'école. Des renseignements demandés par la sous-préfecture lui sont adressés le 2 mars 1899.

" Dép. du Nord. Ville de Bailleul.

Nom de l'établissement : *Ecole de dentelles.*

Son caractère : Privée.

Historique

Créée en 1856 et encore actuellement gérée par M[lle] Eu-

phrasie Roeland, dentellière, en sa demeure, rue du Musée, 55, à Bailleul ; et fonctionnant sous sa direction personnelle.

But de l'enseignement.

Fabrication à la main de la dentelle dite de Valenciennes.

Organisation de l'enseignement.

L'apprentissage est long et dure de 4 à 5 ans. 6 heures de travail par jour en moyenne.

Matériel d'enseignement.

Chaque apprentie possède son carreau à dentelle, les fuseaux et le fil.

Installation matérielle.

Dans une salle au 1er étage de la maison habitée par la maîtresse de l'école.

Personnel : Une maîtresse.

Rétributions scolaires : Chaque élève paie une rétribution de 1 fr. par mois.

Matériel et dépenses diverses : chaque apprentie possède son carreau, ses fuseaux et son fil.

Les élèves travaillent *pour leur compte personnel*, c'est-à-dire que la dentelle faite par chacune à l'école lui est laissée.

Effectif au 1er janvier 1899 : *Trente*, dont 5 de première année, 7 de 2e année, 8 de 3e année, 6 de 4e année, 4 de 5e année.

Statistique.

1894 — 5 élèves sorties.
1895 — 3 „ „
1896 — 4 „ „
1897 — 2 „ „
1898 — 4 „ „

Les élèves sorties travaillent généralement chacune dans leur famille, pour le compte de marchands de dentelles de la localité, et essaient de vivre du produit de leur travail ; mais depuis une vingtaine d'années ce travail n'est guère rémunérateur.

L'École est patronnée par Mlle Anna Penvier, marchande de dentelles en cette ville."

Le résultat de cette enquête fut la transformation de l'école privée en cours professionnel de dentelle. L'état allouait à sa directrice, M^lle^ Roeland, 20 francs par élève et par an [1]. Le conseil municipal de Bailleul n'avait pas attendu cette décision pour fournir à la nouvelle directrice, (délibération du 31 juillet 1902) un traitement de 150 fr. par an.

Les petites filles n'ont donc plus besoin de verser une allocation de un franc par mois ; elles sont reçues gratuitement et on pense si la directrice s'efforce de les attirer puisque chaque nouvelle arrivante représente pour elle vingt francs ajoutés à son revenu annuel. L'école est actuellement installée au numéro 9 de la rue des Sœurs Noires, et compte 64 élèves dont une ou deux seulement ont plus de 14 ans. Elles commençent à travailler à l'âge de cinq ou six ans. C'est l'âge traditionnel. M^lle^ Roeland nous disait que née le 28 novembre 1834, elle avait commencé à apprendre la dentelle à Pâques 1839, ayant moins de cinq ans.

La salle où travaillent les enfants sous la surveillance de deux sous-maîtresses, simple, blanchie à la chaux, avec au mur une naïve statue de S^te^ Anne (Moeder Anna), la patronne des dentellières, est, quoique grande, tout à fait remplie par les carreaux posés sur un support de bois. L'été, elles travaillent souvent en plein air, si le temps est beau.

M^elle^ Roeland se charge de vendre les dentelles des enfants, et elle prélève dessus 5 %, un sou par aune pour celles qui se vendent plus de 20 sous ; pour les autres ½ sou ou rien. Quelques-unes de ces dentelles, très étroites et mal faites, œuvres des débutantes, se vendent seulement 6 à 7 sous l'aune.

Outre ce cours professionnel, il existe à Bailleul, à l'école primaire, un cours de dentelle fondé par le décret du 3 mai 1904, [2] organisant selon la loi du 5 juillet 1903 (loi

[1] Lettre de Trouillot, ministre du commerce, du 29 décembre 1902 (Cartons de la mairie de Bailleul).

[2] Dès 1901 (session d'août) M. Lotthé, représentant d'un des cantons de Bailleul, proposait au Conseil général du Nord, d'émettre le vœu " qu'il fut

Engerand) l'enseignement dentellier en France. Un arrêté préfectoral du 29 octobre 1904 a nommé Mᵉˡˡᵉ Julie Costenoble pour donner cet enseignement aux élèves de l'école publique de filles pendant 5 heures ½ par semaine. Sur la subvention de 400 francs accordée par l'état, on a prélevé son traitement qui s'élève à 330 francs. Le reste compense les frais occasionnés par le cours, tant pour la fourniture de menus objets (modèles, épingles, fil, etc.) que pour le remplacement, la réparation des carreaux et supports.

En cette année scolaire 1910-1911, 19 petites filles suivent ce cours. Elles ont de 7 à 13 ans ; une ou deux seulement ont quinze ans. Elles apprennent la dentelle le jeudi de 9 h. à midi et de 1 h. ½ à 5 heures ; le vendredi et le lundi de 2 h. ½ à 4 h. — Soit 9 h. ½ par semaine, près du double du chiffre d'heures assigné par le décret préfectoral.

Les unes font de la valenciennes, les autres ce que l'on appelle du " torchon ", sorte de guipure qui se rapproche de la dentelle du Puy et qui est plus facile à apprendre. C'est ce qu'apprennent de préférence celles des petites filles qui ne se destinent pas au métier de dentellières, mais qui aiment à apprendre ce joli art féminin.

De même que Mᵉˡˡᵉ Roeland, Mᵉˡˡᵉ Costenoble se charge de vendre, si elles le désirent, la dentelle confectionnée par ses élèves, et elle prélève dessus un léger pourcentage.

En somme il y a donc à Bailleul deux écoles de dentelle, l'une, celle que dirige Mᵉˡˡᵉ Roeland, ayant beaucoup plus que l'autre le caractère professionnel, et réunissant un plus grand nombre d'apprenties. Dans chaque village de la région de Bailleul, il y a également ou un cours à l'école primaire, ou une école tenue par une vieille dentellière. Il en est ainsi à Caestre, à Méteren surtout, dont nous disions qu'il est, peut-être plus que Bailleul même, si on observe la proportion des populations, un centre dentellier.

ouvert dans les écoles de filles de Bailleul un cours d'apprentissage de la dentelle à la main, de façon à faire revivre une industrie jadis prospère, et qui est sur le point de disparaître au profit des communes belges limitrophes de la frontière. "

A Méteren, sans doute anciennement des écoles professionnelles de dentelles fleurirent, dans le genre des nombreuses écoles de Bailleul, vers le milieu du siècle dernier, mais elles avaient cessé de vivre et l'apprentissage se faisait de la mère à la fille quand à Pâques 1906 un cours de dentelle fut fondé à l'école publique de filles, et sa direction confiée à une dentellière expérimentée, M^me^ Colart. Elle enseigne la dentelle trois jours par semaine pendant deux heures prises sur les travaux manuels ; son traitement est le même que celui de la directrice du cours de Bailleul, 330 francs. L'état paie aux jeunes apprenties — actuellement au nombre de 15 — leurs carreaux, leur fil, etc.

Elles vendent leurs dentelles au mari de leur maîtresse, M.Colart,qui prélève dessus les 5 % habituels.Ce courtier est encore dessinateur, et donne les modèles des patrons qu'il fait exécuter. Le conseil municipal de Méteren avait approuvé une demande de sa part, tendant à la fondation d'une école gratuite de perfectionnement pour jeunes filles au-dessus de 13 ans, et que l'Etat eût encouragé comme celle de M^elle^ Roeland, quand l'initiative de M. le curé de Méteren l'a rendue inutile.Il a fondé tout récemment, le 1^er^ janvier 1910 un cours de dentelle installé dans un local ad hoc, où les petites filles de l'école religieuse, et toutes celles qui ont plus de 13 ans, peuvent recevoir toute la journée du jeudi, et les autres jours de 4 h. 1/2 à 6 heures l'enseignement d'une habile dentellière. Celle-ci a cinquante élèves environ, et selon le mode habituel, garde 5 % sur le prix des dentelles qu'elle remet à une importante courtière de Bailleul, M^me^ Grignet.

Cette école est plus intéressante que l'autre, d'abord en ce qu'elle rassemble un beaucoup plus grand nombre d'élèves, et ensuite en ce qu'elle permet à l'apprentissage de se perfectionner davantage, puisque les jeunes filles de plus de 13 ans peuvent y apprendre encore. Elles ont d'ailleurs naturellement, paraît-il, du goût à apprendre et le désir de faire des dentelles belles et compliquées. La valenciennes

seule, à l'exclusion de tout torchon est en honneur à Méteren, et il semble que d'une façon générale, la dentelle y ait trouvé un terrain plus favorable qu'à Bailleul même. Ceci confirme ce que nous disions dans la première partie de cet ouvrage, que la dentelle ne saurait guère plus vivre et se développer que dans les centres ruraux. C'est éminemment une petite industrie rurale. On trouverait à peine à Bailleul les 300 dentellières de Méteren [1] qui ne compte que 2.400 habitants. Il y en a à presque tous les foyers, parfois plusieurs.

Ce n'est pas tout que d'avoir des écoles : il faut encore que les fillettes soient libres de consacrer à la dentelle assez d'heures par semaine pour que leur apprentissage ne soit pas un vain mot. Nous touchons ici à une des causes de la crise actuelle.

Nous avons vu qu'à Bailleul, en 1902, le Conseil Municipal, frappé de voir le recrutement de l'industrie dentellière menacé, avait sollicité pour les enfants en s'appuyant sur l'article 15 de loi de 1882, la dispense d'une des deux classes de la journée, afin qu'elles pussent employer celle-ci à apprendre la dentelle. Cet article en effet autorise la commission scolaire et le conseil départemental à accorder cette dispense aux enfants en âge d'apprentissage. L'inspecteur d'académie s'y opposa fortement, alléguant que cette dispense ne pouvait être accordée qu'à des enfants de 13 ans.

Au lieu donc de six demies journées, les enfants, d'une façon générale, ne consacrent que quelques heures par semaine à la dentelle. Il reste bien la journée du jeudi, mais c'est malgré tout un apprentissage insuffisant. Comment dans ces conditions former d'habiles dentellières ? Ces jeunes apprenties pour la plupart ne sauront jamais faire qu'une valenciennes étroite et sans valeur, facilement contrefaite par la machine. Or, si l'on veut conserver l'industrie dentellière et garder à nos populations rurales ses bénéfices économiques et moraux, c'est vers la belle dentelle qu'il faut se tourner, celle qu'on ne saurait imiter, et qui pro-

[1] Méteren est à trois kilomètres de Bailleul. C'est toujours la région bailleuloise.

curera des gains toujours croissants, tandis que le prix offert en rémunération d'une étroite lisière sans beauté ne peut qu'aller diminuant.

Ce qui est surtout regrettable, c'est que les jeunes filles cessent, une fois l'âge de treize ans, en trop grand nombre, d'apprendre la dentelle. Leurs parents peu clairvoyants les encouragent à travailler chez eux, et à ne plus perdre leur temps à acquérir plus de talent. Elles travaillent donc, penchées du matin au soir sur leurs carreaux, mécaniquement, hâtivement, sans réfléchir qu'une dentelle plus belle, si elles savaient la faire, leur rapporterait bien davantage. Mais pour cela il faut prolonger l'apprentissage et c'est ce qu'elles ne comprennent pas. Si elles fréquentaient seulement cinq ans de plus, jusqu'à dix-huit ans, l'école de dentelle, elles connaîtraient tous les secrets de leur métier. Le remède à cette situation serait peut-être, selon les personnes qui à Bailleul se préoccupent de la crise actuelle, de les allécher par des primes, de fonder des bourses [1] pour les jeunes filles qui feraient un apprentissage sérieux et prolongé jusqu'à la dix-neuvième ou la vingtième année. Il semble que de la sorte le niveau artistique de la dentelle serait relevé, et c'est ce qui importe si on veut l'empêcher de périr. A défaut du secours de l'état, peut-être verra-t-on les bonnes volontés de riches et bienfaisants particuliers concourir à la fondation de ces bourses nécessaires.

CHAPITRE SECOND

Contrat de travail.

Le plus souvent aucun contrat de travail n'aura lieu. Nous avons vu qu'à Bailleul l'usage général est que les dentellières apportent à la courtière, quand elles ont besoin d'argent, les dentelles faites, et qu'elles débattent avec elle le prix qu'elles en veulent. Il y a donc entre ces deux parties un *contrat de vente*, rien d'autre.

[1] Remède local à une situation locale.

Dans le cas au contraire où la courtière aura confié à une ouvrière un ouvrage déterminé à exécuter, et où les parties auront débattu la rémunération pour ce fixée, il y aura contrat de louage d'ouvrage. On en retrouve ici toutes les caractéristiques : " Le marché, dit Laurent [1], est le contrat de louage d'ouvrages intervenu entre le maître et un entrepreneur d'ouvrages, lequel s'oblige à confectionner l'ouvrage moyennant un prix fixé à raison de la valeur de l'ouvrage ; tandis que le louage des gens de travail a pour objet non l'ouvrage, mais le travail ; soit que l'ouvrier s'engage pour un certain temps ou pour une entreprise déterminée, il est toujours payé en raison de son travail, et non pour le produit du travail ou l'ouvrage qu'il fait."

Mais il faut encore distinguer : " Le louage d'ouvrages lui-même se subdivise en deux variétés bien distinctes, écrit M. Paul Pic [2], suivant que le bailleur d'ouvrage (artisan, ouvrier à la façon, à la tâche ou aux pièces) ne fournit que son travail et non la matière, ou qu'il fournit à la fois la matière et le travail. Il n'y a véritablement louage, à proprement parler, que dans le premier cas ; dans la seconde hypothèse, il y a plutôt vente d'une chose future, d'un objet à fabriquer ou à transformer. Telle était la doctrine de nos anciens auteurs ; telle paraît bien être encore aujourd'hui la doctrine des rédacteurs du Code Civil à en juger par les termes de l'article 1711." [3]

Or, nous l'avons vu, à Bailleul, le bailleur d'ouvrage, en espèce la dentellière, achète son fil ; il ne lui est pas fourni par la courtière. Sans doute c'est celle-ci le plus souvent qui le lui procurera, mais les deux opérations : vente par la courtière du fil, et achat de la dentelle confectionnée n'en sont pas moins absolument distinctes ; et la preuve en est

[1] Laurent. Principes de Droit Civil. Cité par Verhaegen, page 30. Tome 2.

[2] Traité élémentaire de législation industrielle. Les lois ouvrières. Paris. Arthur Rousseau éditeur, 1903. page 875.

[3] Art. 1711. § dernier : "Les devis, marché ou prix fait, pour l'entreprise d'un ouvrage moyennant un prix déterminé, sont aussi un louage, lorsque la matière est fournie par celui pour qui l'ouvrage se fait."

que la dentellière livrera souvent à une courtière la dentelle faite avec le fil acheté à une autre. Nous devons donc conclure que nous trouvons ici cette variété du louage d'ouvrage qui a nom *vente d'une chose future.* Il y a intérêt à faire cette distinction au point de vue des risques. On sait que le bailleur d'ouvrage est tenu de trois obligations principales : 1° livrer un travail exécuté conformément aux règles de l'art et exempt de toute malfaçon ; 2° livrer ce travail dans les délais convenus ; 3° rendre compte de la matière, lorsqu'elle lui a été fournie par le maître.

Or dans le cas que nous étudions, celui de la vente d'une chose future, *tous les risques sont pour le bailleur* jusqu'à la réception,[1] alors qu'au cas de louage proprement dit, la chose venant à périr, ils seraient supportés par le maître et par le bailleur, ce dernier étant seulement privé du salaire qu'il espérait mais ne répondant pas de la perte de la matière première à lui confiée. (Art. 1789 et 1790 du Code Civil.)

Les contestations entre dentellières et courtières relèvent du tribunal des Prudhommes, mais il ne s'en produit jamais.[2]

CHAPITRE TROISIÈME

Le Salaire.

§ 1. — *Élémens qui le déterminent.*

D'abord et en premier lieu, c'est la discussion entre la courtière et l'ouvrière. La première ne pourra accorder tel prix — soit qu'elle confie un ouvrage à exécuter, soit qu'elle achète celui qui est proposé, que si elle est sûre de pouvoir,

[1] Art. 1788 : " Si dans le cas où l'ouvrier fournit la matière, la chose vient à périr, de quelque manière que ce soit, avant d'être livrée, la perte en est pour l'ouvrier, à moins que le maître ne fût en demeure de recevoir la chose. "

[2] Lettre de M. Ildefonse Croes, président du Tribunal des Prudhommes de Bailleul.

le pourcentage habituel étant prélevé, le livrer au fabricant au prix que celui-ci a fixé.

Mais d'autres éléments, dépendant uniquement de la main d'œuvre, tendent à relever ou à abaisser le salaire. Il y a d'abord l'adresse professionnelle de l'ouvrière, sa capacité technique qui peut être supérieure ou inférieure à celle des autres. Nous avons vu quel avantage c'est pour une dentellière d'être restée quelques années de plus en apprentissage. De plus en plus l'art de la belle dentelle est mieux rémunéré, parce qu'il se fait moins commun. Ne nous lassons pas de le répéter, pour le faire entrer dans l'esprit de nos populations flamandes : une dentellière habile, celle qui sera restée apprentie, tout en étant déjà une ouvrière adroite, jusqu'à dix-huit ou vingt ans, gagnera ce qu'elle voudra, parcequ'elle saura faire une dentelle que la machine ne saura jamais imiter, à peine contrefaire grossièrement. Une dentellière ordinaire au contraire verra son salaire diminuer progressivement, et peut être un jour ne saura plus vendre l'ouvrage qu'elle fait, parce que la machine le fera *mieux* qu'elle, et infiniment meilleur marché.

Enfin, derniers éléments qui influent sur le salaire de l'ouvrière, il y a sa spécialisation dans certains genres dont elle prend l'habitude et qu'elle exécute mieux et plus vite ; et sa santé. Si elle est bien portante, elle pourra naturellement travailler davantage, et surtout, détail bien connu des fabricants, elle fera de la dentelle *claire*, ce qui n'est pas donné à toutes, c'est-à-dire que cette dentelle ne sera pas jaune, comme celle qui est exposée à l'haleine d'ouvrières mal portantes. — Ces dentelles ne sont acceptées généralement qu'avec une légère diminution de prix par les courtières. Il en est de même de celles que leurs mains insuffisamment propres ont salies.

Notons aussi que parmi les ouvrières, les unes, rares il est vrai, travaillent toute l'année, et les autres seulement pendant les sept mois où les travaux des champs ne les requièrent pas ; et que certaines s'appliquent à leur carreau

tout le jour, tandis que le grand nombre ne le fait que tout en vaquant aux soins du ménage.

§ 2. — *Salaires.*

C'est ce qui fait que la détermination du salaire courant de l'ouvrière dentellière est délicate, et qu'on ne peut le fixer d'une façon générale. Nous donnerons ici les résultats de nos interrogations.

Les personnes compétentes estiment qu'à Bailleul le gain d'une bonne ouvrière est de *deux sous l'heure* environ, (c'est ainsi que l'on compte.) Elle ne peut donc, en travaillant dix heures par jour, gagner plus d'*un franc ou 1 fr.* 25. — Cette habile dentellière aura fait par exemple une aune de valenciennes de 7 centimètres de large en trois jours, et elle lui sera payée par la courtière 3 fr. 50.

Mais la plupart des dentellières sont incapables, dans la région de Bailleul, de faire une dentelle aussi large ; elles font plutôt, comme moyenne, une valenciennes de 3 centimètres, dont l'aune qui leur aura demandé 12 heures de travail, leur sera payée 75 centimes,[1] quelquefois 80, soit environ *un sou et demi par heure.*

On comprend que ces prix minimes rebutent l'ouvrière dentellière et découragent de leur métier les moins habiles. Une que j'interrogeais, de l'âge de quarante ans, me dit que depuis cinq ans, elle l'avait presque complètement quitté pour faire de la couture. Elle ne gagnait que quinze sous à travailler de 8 heures du matin à 8 heures du soir, moins une heure pour le repas de midi, soit onze heures par jour. C'est exactement le cas que nous venons d'examiner, celui de l'ouvrière qui fait en 11 heures une aune de valenciennes de 3 centimètres de large, payée 75 centimes.

Avec cela elles sont attachées à leur carreau, puisque même abandonnant le métier de dentellière pour chercher

[1] Encore faut-il déduire de ces 75 centimes, 5 centimes représentant le fil acheté. L'ouvrière en effet paie 25 centimes un écheveau qui lui permet de faire six aunes de cette dentelle payée 75 centimes, soit six jours de travail.

plus de gain, elles le reprennent de temps en temps. On me citait aussi le cas d'une ancienne dentellière qui s'était mise en service au loin, mais qui avait emporté son carreau, et qui faisait de la dentelle dans ses moments de loisir, en plein Bordelais.

Il faudrait donc peu de choses pour conserver à Bailleul une antique industrie profondément ancrée dans les mœurs flamandes, parce qu'elle correspond parfaitement aux goûts paisibles de la jeune fille de la région. Il ne faudrait qu'une légère surélévation des salaires ; si toutes les dentellières gagnaient le franc ou le franc vingt-cinq par jour des plus habiles d'entr'elles, aucune ne déserterait son métier. Sans doute ce salaire peut sembler modique encore, mais il faut remarquer que nous sommes dans la région de France peut-être, du Nord assurément, où les besoins sont les moindres, où les goûts sont simples, où la vie, peut-être par la proximité de la frontière, est le moins chère. Là le pouvoir d'acquisition de la monnaie est double presque.

Notons encore qu'il s'agit ici d'un salaire d'*appoint*, s'ajoutant à celui du mari ou du père pour entretenir le foyer commun. Si dans ces conditions, l'ouvrière arrive à gagner deux sous ou un peu plus de deux sous par heure qu'elle consacre à son carreau, après avoir vaqué aux soins du ménage, elle s'estimera contente. Répétons encore qu'elle peut gagner cela, et davantage, si elle fait un apprentissage sérieux.

§ 3. — *Ces salaires sont-ils proportionnels aux prix de vente ?*

Pour répondre à cette question, il convient d'examiner divers cas :

Pour la dentelle vendue à Bailleul même, on peut répondre affirmativement. Le pourcentage prélevé par la courtière est généralement de 10 %. Si l'on y ajoute les 5 % retenus par le sous-intermédiaire qui la fournit, on obtient un total de 15 % qui n'a rien d'exagéré. La différence entre le prix

de revient — somme payée à l'ouvrière, — et le prix de vente, est absolument normale, et il convient que l'intermédiaire soit rétribué.

Quant à la dentelle envoyée par la courtière qui quitte alors le rôle d'entrepreneur, à une maison de Bruxelles ou de Paris, on ne peut former que des conjectures sur la différence qui s'établira entre le prix de revient et le prix de vente. M. Verhaegen dans son ouvrage si documenté, affirme que les bénéfices des fabricants bruxellois sont excessifs et il cite l'exemple d'un mouchoir en valenciennes à mailles carrées, ayant nécessité l'emploi d'une aune de dentelle, vendu 6 fr. 25 sans la batiste alors que cette aune est payée 1 franc à la dentellière. Bénéfice : 525 pour cent !

Il est à craindre qu'il n'y ait la même différence entre le prix de revient de la maille ronde fabriquée à Bailleul et son prix de vente dans quelque magasin de Bruxelles ou de Paris. Cette exagération du bénéfice des fabricants prend un caractère particulièrement odieux du fait que toute la valeur du produit vient de la transformation entre les mains de l'ouvrière d'une matière première sans grande valeur. Qu'est-ce que l'écheveau de fil dont on fera une admirable dentelle? Si donc le consommateur acccepte de la payer cher, ce qu'elle vaut, c'est à l'ouvrière que devrait aller ce bénéfice, plutôt qu'au fabricant. Il semble à première vue qu'on pourrait incriminer les courtières locales, leur reprocher de ne pas défendre assez leurs ouvrières, d'accepter pour elles des prix de misère, mais elles ne peuvent rien contre une organisation économique établie, et nous verrons plus loin quelles sont les critiques qu'on peut lui adresser. L'ouvrière demande de l'ouvrage, elle en a besoin, elle acceptera le prix qu'on lui fait. Le remède serait que les dentellières se syndicassent: sans doute, mais pour que cette mesure réussisse à amener un relèvement des salaires, il faudrait qu'elles soient plus habiles qu'elles ne le sont couramment. Le jour où par suite d'un apprentissage sérieux et prolongé, elles sauront toutes faire la valenciennes vraiment belle, la dentelle

large que les machines ne pourront imiter, qu'elles se syndiquent, et il faudra bien en passer par ce qu'elles veulent, sous peine de voir le marché privé de leurs produits. Qu'importe au contraire qu'il soit désapprovisionné de ces valenciennes étroites que la machine calaisienne imite de façon à tromper l'œil de la plupart des consommateurs, et qu'elle produit à meilleur marché que l'ouvrière.

CHAPITRE QUATRIÈME

Durée du travail. Chômages

Si l'on déduit le temps consacré aux repas ou pendant lequel la dentellière prend un repos mérité, on peut dire qu'à Bailleul la journée de travail est généralement de onze à douze heures, commençant par exemple à 7 heures et se prolongeant jusqu'à 7 ou 8 heures du soir, avec une heure d'interruption au milieu de la journée.

Quelquefois l'ouvrière veille, et la journée atteint treize heures, guère plus.

Mais beaucoup ne travaillent à la dentelle que quelques heures par jour, six ou sept en moyenne, et s'occupent le reste du temps des soins du ménage. C'est plutôt ce dernier mode de travail qu'il faut souhaiter voir s'étendre, parce qu'il est plus sain et plus normal. Une jeune fille risque de s'étioler à rester penchée sur son carreau pendant onze ou douze heures par jour. Envisagé au contraire comme le complément des soins du ménage, et repris seulement après qu'on y a satisfait, le travail de la dentelle est une occupation qui plaît naturellement à la femme, et qui peut lui rapporter de quoi contribuer au budget familial pour une certaine part.

Pour ce qui est du chômage, nous constatons à Bailleul le même phénomène que dans toute la Flandre : il n'est jamais involontaire. C'est un des caractères de cette industrie d'art qu'est la dentelle. Jamais à aucune époque, la dentel-

lière en s'est vue contrainte, faute de pouvoir vendre son ouvrage, d'abandonner ses fuseaux ; mais actuellement surtout, il est de toute impossibilité que semblable éventualité se réalise, car les ouvrières diminuent en nombre, et cependant la demande est toujours importante. D'ailleurs le chômage volontaire constituerait un régulateur de la production, s'il en était besoin.

Dans toute la Flandre, vers le mois de juin, les jeunes dentellières abandonnent leurs fuseaux et se mêlent aux travailleurs des champs. On utilise leurs bras, et leurs mains adroites que des travaux plus fins ne rendent pas pour cela inhabiles à d'autres, au sarclage du lin, du blé, des betteraves, à guider les pousses de houblon sur les perches. C'est surtout ce soin qui les requiert dans la région de Bailleul. Tout autour de la ville et dans les villages, de nombreuses plantations de houblon forment des murailles odorantes de verdure. En août et en septembre, on cueille les cônes parfumés, et c'est une sorte de fête rustique que l'on peut comparer aux vendanges des pays à vignobles. Alors aucune dentellière ne reste chez elle.

CHAPITRE CINQUIÈME

Habitation — Hygiène — Moralité

L'habitation de la dentellière est généralement propre et saine ; assez souvent elle lui appartient, c'est-à-dire si elle est femme qu'elle appartient à son mari. Pour les filles, il est rare que parvenues à un certain âge sans s'être mariées, elles n'habitent pas à deux ou trois ensemble dans la même maison qui appartient soit à l'une d'elles, s'il s'agit d'amies, soit à toutes, s'il s'agit de sœurs partageant la même existence.

Cette maison, il n'est pas besoin de le dire, est modeste, composée généralement de peu de pièces. C'est dans celle qui donne sur la rue que l'on travaille en vue des passants,

le rideau levé, afin que les yeux puissent s'égayer des allées et venues sans que pour cela les mains soient distraites de leur occupation active. Si c'est à la campagne, le paysage vu à travers cette fenêtre est un compagnon familier.

L'intérieur est presque le même à Bailleul et dans les villages qui en dépendent. Aux murs quelques images pieuses et des almanachs, un mobilier simple, souvent transmis héréditairement. Près du pied en bois qui supporte le carreau, sur la table rudimentaire, la carafe remplie d'eau qui tamisera l'éclat d'une chandelle placée derrière quand l'heure du crépuscule venue, qui vient tôt en hiver, la dentellière voudra continuer son travail. On jette dans cette eau, pour empêcher qu'elle ne se corrompe, une poignée de sel, et on bouche soigneusement la carafe ronde.

Il arrive que la dentellière soit trop pauvre pour posséder cette modeste habitation. Elle est alors louée soit au mois, soit à la semaine.

L'ouvrière dentellière travaille dans d'excellentes conditions hygiéniques, plus encore celle de la campagne, mais même celle qui habite Bailleul, ville située sur une éminence et largement aérée. D'abord son habitation est généralement entretenue dans un excellent état de propreté. On connaît cette propreté flamande, vertu éminemment septentrionale, qui ne se satisfait le samedi que par des flots d'eau versés sur le carreau rouge de toutes les pièces. Souvent même le mobilier passe à l'eau savonneuse et est frotté à la brosse. Comment les microbes se maintiendraient-ils dans un milieu aussi résolument hostile ?

Ensuite la dentellière, les premiers beaux jours venus, s'installe sur le pas de sa porte, et c'est là qu'elle travaille au bon air, tout en causant avec les voisines semblablement installées, ou réunie avec elles. Les jeunes enfants font mieux encore : elles emportent leurs carreaux dans quelque pâture et travaillent là en se délassant de temps à autre par quelque jeu. On en rencontre qu'une pensée pieuse a réunies autour d'une de ces chapelles naïves où la foi catholique si

vivace des Flandres a placé des saints toujours honorés, protecteurs des fruits de la terre.

Mais si en soi l'exercice de la dentelle est plutôt hygiénique, il peut devenir nuisible à la santé s'il est exercé dans certaines conditions : il est bon d'abord de ne pas le commencer trop jeune d'une façon assidue, car l'attitude penchée que prennent naturellement les petites filles sur leur carreau peut leur courber ou leur dévier la taille si elles sont encore dans un âge trop tendre, ou si les heures de travail sont trop longues. De même à l'époque de la formation, il importe de veiller à ce que l'enfant qui devient une femme ne compromette pas sa santé par une application trop soutenue à ce travail sédentaire.

De toute façon d'ailleurs, il semble nécessaire autant que désirable d'interrompre l'exercice de la dentelle pendant quelques heures par jour, surtout à la belle saison. Il est extrêmement heureux qu'à Bailleul l'usage soit déjà établi pour les dentellières de participer aux travaux des champs. C'est là sans nul doute, ce qui entretient la santé chez elles.

Notons que jusque vers 1890, on blanchissait le fil avec de la céruse, ce qui présentait quelque danger. Peut-être est-ce la cause du mauvais état de santé que l'on remarquait en l'an 12 chez quelques dentellières [1].

Il est délicat de parler de leur moralité. Sans avoir approfondi spécialement cette question, nous avons tout lieu de croire qu'elle est excellente. Sans parler du milieu flamand qui est essentiellement sain et conservateur de toutes les antiques vertus, leur profession même est faite pour les garder exemptes de toute suspicion comme de tout reproche ; elles n'ont pas en effet à subir les promiscuités qu'une femme connaît forcément dès qu'elle travaille dans une fabrique, et qui font qu'elle se met insensiblement à un niveau commun, quelquefois fort bas. Leur sang froid de

[1] " Les femmes ne jouissent pas à Bailleul d'une santé robuste ; les filles y sont languissantes et tardives. Ce mauvais état de santé trouve sa source dans la vie sédentaire que leur impose le travail de la dentelle. " Statistique an XII.

flamandes, leur vie isolée et paisible de dentellières les met à l'abri des soupçons. Qui veut saisir un contraste intéressant n'a qu'à venir voir les dentellières de Bailleul après avoir visité les cigarières de Séville.

CHAPITRE SIXIÈME

Moyens a prendre pour sauvegarder l'avenir

" Il y a quelque trente ans, écrit M. Eugène Cortyl dans l'étude [1] qu'il a consacrée à la dentelle de sa ville natale, lorsqu'un étranger passait par les rues populeuses de Bailleul, il voyait, sur le pas des portes, de nombreuses dentellières penchées sur leur carreau, faisant sauter, de leurs doigts agiles, de légers fuseaux qui, entrecroisant leurs fils de cent manières, formaient le tissu délicat et artistique qu'est la dentelle. Elles babillaient entre elles, et se renvoyaient les couplets d'anciennes chansons flamandes dont la cadence rythmique correspondait au travail mécanique de leurs fuseaux. " Et ayant esquissé ce petit tableau de mœurs, M. Cortyl interroge l'avenir avec anxiété : " L'art de la dentelle, autrefois si florissant dans les provinces françaises de Flandre et de Hainaut, est-il destiné à disparaître à Bailleul, comme il a disparu depuis longtemps à Lille et à Valenciennes ? "

Le lecteur a pu se rendre compte des nombreux avantages que présente cette industrie d'art dans les milieux ruraux. On peut dire qu'elle est essentiellement reconstitutive de cette cellule-base de la société, la famille.

Dans la région de Bailleul, région essentiellement agricole, plus que dans toute autre, il importe donc que la dentelle à la main subsiste, et pour sa beauté propre et pour son utilité sociale. On l'a compris d'ailleurs et on s'efforce de l'y retenir.[2]

[1] Bulletin du Comité Flamand de France. Bailleul. Ficheroulle. 1903.

[2] M. Cortyl dont nous parlions à propos de la dentelle de Bailleul, est en même temps qu'un champion de cette cause, le défenseur de l'agriculture. Le 30 octobre

Nous avons examiné dans notre première partie les causes d'une crise qui est générale, et les remèdes qu'il convient d'y apporter. Voyons, pour la crise particulière de Bailleul, ce qu'il conviendrait de faire afin que l'industrie dentellière la surmonte.

Elle aussi, la dentelle de Bailleul souffre de trois crises, une crise de mode, une crise de salaires, une crise d'apprentissage.

Crise de mode [1] d'abord. C'est la plus importante, puisque c'est d'elle que découlent les deux autres. N'exagérons rien: sans doute on porte encore des dentelles, mais combien moins qu'auparavant, et surtout combien on regarde moins à porter de l'imitation. Les couturiers et couturières y ont tout intérêt ; faisant déjà leurs créations un prix généralement excessif, ils ne désirent pas y introduire des dentelles coûteuses qui majoreraient encore ces prix, à la protestation de la cliente, sans qu'ils gagnent rien dessus. Encore pour la lingerie emploie-t-on beaucoup de valenciennes, et c'est surtout là que la dentelle de Bailleul trouve un débouché, mais moins qu'autrefois, et surtout de la moins belle, de l'imitation souvent.

1910, il présidait la réunion de la Société d'Agriculture où furent distribuées les récompenses annuelles, et il y prononçait un discours où il constatait que les ouvriers agricoles se font rares et les servantes de ferme introuvables. Qu'est-ce donc, disait-il, qui pourrait enrayer le déplorable exode des travailleurs de la campagne vers les villes ?

Assurément, nous ne prétendons pas que la dentelle à la main, à elle seule, puisse arrêter ce mouvement dont les conséquences se font de plus en plus durement sentir ; au moins réussit-elle généralement, là où elle est solidement implantée, à en diminuer l'étendue.

[1] On pourrait faire une étude intéressante sur la naissance de la mode et sur les répercussions économiques qu'elle entraîne. Elle exerce une véritable contrainte, de peu d'importance pour les vêtements masculins dont la forme seule change, mais qui s'aggrave pour les vêtements féminins. Une année par exemple, la soie sera à la mode, une année les fourrures, une autre année les dentelles. La production d'une surexcitation excessive tombera brusquement dans une léthargie mortelle. Prenons les chapeaux : la consommation des matières premières y entrant variera du simple au double selon que le chapeau, telle année, sera petit ou grand.

Il manque un régulateur : quelques individus, les grands couturiers, décident

La demande étant moindre, les salaires des dentellières ont baissé par un mécanisme fatal. A cette crise des salaires, une crise de l'apprentissage a correspondu : les parents ont cessé pour une certaine partie de faire apprendre à leurs petites filles un métier dont elles ne pouvaient plus attendre qu'un gain minime, d'autant plus que des manufactures se créaient à Bailleul (fabriques de toiles, de corsets) où elles pouvaient trouver un travail mieux rémunéré. Enfin, eussent-ils voulu, ces parents, que leurs enfants continuassent le métier de tout temps destiné à Bailleul à la population féminine, la loi scolaire de 1882, mal interprétée, empêchait qu'ils ne puissent faire un apprentissage sérieux.

Voyons les remèdes qu'il conviendrait d'apporter à cette situation.

Les comités mondains, les ligues sociales d'acheteurs

de la mode sans se préoccuper nullement des répercussions économiques qu'elle aura.

Un journal, le *Tit-Bits* a demandé à M^me^ Paquin comment naît une robe : on remarquera que le caprice seul l'inspire, et on sait bien qu'il en est impossible autrement. Mais ne pourrait-on lui adjoindre le souci des conséquences qu'aura ce caprice dans l'ordre économique ?

" M^me^ Paquin est toujours à l'affût d'une idée : et souvent l'origine de ses nouveaux modèles est des plus imprévues : un collet qui fit fureur il y a quelques années était la réplique exacte de celui que portent sans élégance ni prétention les soldats d'un régiment autrichien ; une blouse à la mode n'est que la transposition savante de celle qu'impose à ses porteurs une compagnie de chemins de fer allemands ; le tablier des fellahs égyptiens inspira une forme de tunique qui, négligemment jetée sur une robe de bal, parut le dernier mot de la recherche et de la distinction.

Tantôt c'est ainsi au cours de ses voyages que la grande couturière trouve ses inspirations, tantôt c'est en regardant une statue antique, ou en feuilletant un vieux recueil d'estampes ; puis, lorsqu'une idée a germé en son esprit, elle la travaille comme un écrivain, un peintre ou un sculpteur.

Elle fait venir un " mannequin ", jette sur lui une étoffe souple, coupe, drape, fixe des épingles et cherche d'abord la " ligne ". Les essais sont nombreux et longs.

Lorsque la ligne est trouvée, on essaye les couleurs : puis il faut voir quelle matière, quelle étoffe conviendra le mieux : velours, rubans, dentelles sont tour à tour apportés, disposés, rejetés, combinés, choisis.

Enfin tout est harmonieux ; gamme des tons, ornements, s'accordent en un ensemble parfait : une nouvelle robe est née.

peuvent agir d'une certaine façon sur la mode, diriger son caprice. Leur action déjà a remis à la mode partiellement les dentelles françaises, et parfois a pu relever les salaires de l'ouvrière. Citons l'appel que la section lilloise [1] de la Ligue sociale d'acheteurs a adressé aux acheteurs de dentelles à la main :

" Autrefois certaines industries familiales (tissage à la main, dentelles) retenaient au village la population rurale. Elles permettaient à la mère de famille, en dehors des exigences du ménage et des travaux des champs, de fournir un appoint précieux pour l'équilibre du budget : aux autres, jeunes filles et enfants, de gagner leur salaire normal.

Aujourd'hui l'industrie en se concentrant dans les villes, y attire les campagnards et force la femme et les enfants à chercher à l'usine ce salaire que le travail familial leur fournissait jadis au foyer. De là l'inquiétante désorganisation de la famille.

La concurrence de l'industrie mécanique n'est cependant pas nécessairement fatale à toutes les industries familiales et notamment à celles de la dentelle. Il est constaté que la vogue de la dentelle à la main entraîne la vogue de l'autre ; comme celle-ci n'est qu'une imitation de celle-là, qui est une œuvre artistique, il faudra toujours que la première existe à titre de modèle, et comme objet de luxe. La véritable raison qui fait que la dentellière abandonne ses fuseaux est la trop faible rémunération de son salaire.

Voilà le mal auquel il faut porter remède.

La Ligue Sociale d'Acheteurs s'est convaincue par de minutieuses enquêtes : 1° qu'il restait à la dentelle à la main un champ assez vaste à exploiter ; 2° qu'il était possible d'atténuer au profit de l'ouvrière l'écart considérable constaté entre le prix marchand et celui de la main d'œuvre. Elle a donc résolu de travailler au relèvement de l'industrie

[1] Siège social : 141, rue Jacquemars Giélée. M. et M^me^ Eugène Duthoit sont les fondateurs dévoués de cette section qui agit dans la région flamande.

dentellière en améliorant les rapports de l'ouvrière, du commerçant et de l'acheteur.

Pour ce qui est de l'ouvrière et du commerçant, la Ligue a trouvé le terrain tout préparé par l'œuvre de l'Aiguille à la campagne, qui s'efforce depuis quelques années déjà : 1° de relever les salaires en supprimant les intermédiaires trop nombreux entre le producteur et le consommateur ; 2° de substituer chez le commerçant moyennant les mêmes conditions marchandes aux dentelles étrangères qu'ils se procurent actuellement au détriment de l'industrie nationale des dentelles faites en France dont l'exécution assure à l'ouvrière de notre pays un salaire convenable.

Enfin et c'est là son rôle tout spécial, La Ligue s'applique à faire l'éducation de l'acheteur, " ce roi fainéant de l'ordre économique " comme on l'a spirituellement appelé, en le rendant conscient de ses devoirs dans l'exercice de ses fonctions. Dans le cas présent elle lui montrera qu'il dépend de lui de combattre le mal dont souffre la fabrication dentellière en cessant d'être un acheteur insouciant pour devenir un acheteur attentif non seulement à la qualité de la marchandise, mais surtout aux conditions justes ou injustes dans lesquelles sont exécutés les objets qu'il achète.

C'est pour lui faciliter l'accomplissement de sa tâche que la Ligue lui signale les maisons où sont déposées les dentelles munies de la marque spéciale de l'œuvre de l'Aiguille à la Campagne. Cette marque lui garantit que la dentelle qu'il achète est fabriquée avec du fil de lin [1] et lui assure en outre que l'ouvrière qui l'a exécutée a reçu un salaire rémunérateur, un salaire de justice. L'acheteur contribuera ainsi pour sa très grande part à refaire la famille, cellule constitutive de la société."

On ne peut que louer ce programme ; faisons remarquer seulement qu'à Bailleul, les intermédiaires locaux ne sont pas en trop grand nombre et ne prélèvent sur le prix de la

[1] Légère erreur. Le fil de coton est le seul employé actuellement pour les valenciennes.

dentelle qu'un juste pourcentage. Si donc l'on créait, à Lille par exemple, une sorte de magasin général, il faudrait les conserver pour correspondants. Tenons compte de l'organisation actuelle de l'industrie : elle n'est pas mauvaise à Bailleul : ce à quoi il faut remédier surtout, c'est à un apprentissage défectueux.

Défectueux parce que malgré les efforts des autorités locales les petites apprenties ne sont pas dispensées — et c'est pourtant l'esprit de la loi du 28 mars 1882 — d'une des deux classes de la journée : défectueux surtout parce qu'il ne se prolonge pas assez. Vers 1850, au temps de l'apogée de la dentelle, les écoles professionnelles étaient remplies de jeunes filles dont un grand nombre avait dix-huit ou vingt ans, et qui apprenaient encore chaque jour. C'est à cela qu'il faudrait tendre actuellement, et puisque la perspective d'un avantage futur ne suffit pas à retenir les jeunes filles à l'ouvroir, il faudrait les allécher par un avantage présent. Il serait infiniment désirable que l'Etat, — ou quelque particulier généreux — créât des bourses de quelques centaines de francs pour les jeunes filles qui continueraient à fréquenter l'école de quinze à dix-huit ans, ou tout au moins qu'il leur allouât des primes. On formerait de la sorte d'excellentes dentellières, on referait de Bailleul un petit centre d'art.

C'est là l'avenir de l'industrie de la dentelle : se développer de plus en plus du côté artistique. Si les ouvrières comprennent les vues que nous avons exposées dans cette étude, et que leur intérêt bien compris est de faire un apprentissage sérieux pour être à même d'exécuter d'inimitables dentelles, nous pouvons prédire de beaux jours encore à l'industrie dentelière. La transformation qui commence s'accentuera : moins nombreuses, car les moins habiles, les moins fines iront de plus en plus à l'atelier, à la fabrique, elles formeront un petit noyau inexpugnable d'ouvrières qualifiées, d'artistes véritables, et loin de souffrir de la concurrence de la machine, elle se verront d'autant plus appréciées que les produits de celle-ci, auxquels elles auront servi de modèle, se répandront.

Mais pour cela une condition est pourtant nécessaire ; leur sort dépend d'une renaissance du goût en France, mais il n'est pas téméraire de la prévoir. Il faudrait que tout acheteur fut à même de distinguer aisément cette belle dentelle de sa grossière contrefaçon, et malheureusement il en est beaucoup qui hésitent, faute d'une éducation du goût. Il faudrait surtout que toute élégante rougit de porter d'autres dentelles que des véritables, abandonnant l'imitation, qui trouvera toujours preneur, aux classes moins affinées. Ici encore, le rôle des Comités Mondains est tout indiqué.

En Flandre, il serait désirable que la dentelle, pour les jeunes filles de la société, fit partie de leur éducation, qu'on la leur enseignât soit chez elles, soit dans les couvents. C'est la meilleure façon sans nul doute de former leur goût sur ce point, et de leur permettre d'apprécier l'effort fourni par l'ouvrière. Devenues acheteuses, ces jeunes filles n'hésiteront pas à acheter, et à payer leur juste prix le tissu aérien né pendant les longues journées de travail des doigts de la dentellière, de celle des villes dont on voit le front penché sur son carreau quand on passe près des fenêtres de sa petite maison, de celle des campagnes qui dans la ferme isolée de la plaine flamande, travaille pour ajouter à celui de l'homme le salaire d'appoint qui permettra d'équilibrer le budget familial.

APPENDICE

UN ESSAI DE RESTAURATION DE LA VALENCIENNES AU DÉBUT DU CONSULAT

D'après des documents inédits.

I.

Le matin du dix-neuf brumaire an VIII, traversant la place de la Concorde pour aller à Saint-Cloud dissoudre les Cinq Cents, Bonaparte disait aux généraux qui l'accompagnaient : " Dans quel état j'ai laissé la France, et dans quel état je l'ai retrouvée !... cet état de choses ne peut durer. " A peine fut-il nommé premier consul de la République qu'il tint parole. Son ambition fut peut-être moins alors de conquérir un empire que de rétablir la prospérité dans l'ancien royaume : s'il y eut un moment où il eut un désir sincère de la paix et où l'opinion publique y crut, ce fut celui-là ! La restauration de l'industrie, particulièrement éprouvée par la Révolution, fut un des premiers objets de son attention ; un économiste doublé d'un industriel, Chaptal, [1] fut quelques mois après le coup d'Etat, au moment du départ de Lucien Bonaparte pour l'Espagne, nommé ministre de l'intérieur. Il devait puissamment contribuer au relèvement de nos fabriques nationales.

Pour la branche de l'industrie dont il sera question ici, et que ses efforts ne devaient pas d'ailleurs réussir à restaurer, il fut secondé admirablement par le préfet du Nord de ce

[1] Chaptal (Jean-Antoine) né à Nosaret (Lozère) le 5 juin 1756. Il étudia d'abord la médecine à Montpellier et publia une thèse sur *les Causes des différences parmi les hommes.* Pendant quatre années qu'il passa à Paris, s'occupant surtout de littérature et de philosophie, il se lia avec Cabanis, Boucher, Lemière, Delille, Fontanes. Il retourne ensuite à Montpellier occuper une chaire de chimie créée à son intention par les Etats du Languedoc, qui demandent pour lui avec succès, en 1787, le cordon de S[t] Michel et des lettres de noblesse. Il fonde de nombreux établissements de produits chimiques. En 1793 le comité de Salut Public a recours à lui pour la fabrication des poudres et salpètres nécessaires aux armées. En 1798, il est nommé membre de l'Institut. Il fut ministre de l'intérieur jusqu'en août 1804.

temps, Dieudonnné, servi lui-même par le maire de Valenciennes. C'est grâce à leur correspondance, conservée aux archives de la ville, [1] que nous avons pu essayer de reconstituer cette intéressante et vaine tentative.

II.

Comme Chaptal, Dieudonné était un de ces esprits pondérés et justes qui avaient traversé la Révolution sans y rien perdre de leur honnêteté. Né en 1757 à Maisnil-les-Senones, petit village de la principauté de Salm-Salm, il avait été député en 1792 par les Vosgiens à l'Assemblée législative, étant alors avocat au parlement de Nancy, et en l'an 7, par le suffrage de ces mêmes Vosgiens, élu membre du conseil des Anciens. Il était membre du Tribunat quand le gouvernement l'en tira pour le mettre à la tête du département du Nord, et ses qualités d'administrateur ne furent sans doute pas étrangères à ce choix. Il arriva à Douai, alors chef-lieu, le 21 ventôse an 9.

Il y avait beaucoup à faire dans le Nord. En même temps que le nouveau Préfet s'occupait de faire réparer les routes, d'encourager l'agriculture et le commerce, de rétablir les établissements de bienfaisance, de rouvrir celles des églises qui étaient encore fermées et de leur assurer des desservants, il trouvait encore les loisirs nécessaires à entretenir au sujet de la restauration de la fabrique de dentelles de Valenciennes cette correspondance dont j'ai parlé, avec Chaptal et le maire de la ville ; et il semble bien qu'il y apportait un vif intérêt, sachant d'ailleurs que l'intention du premier consul était de ne rien laisser péricliter du patrimoine de gloire de la France, et qu'une dentelle aussi célèbre que la valenciennes l'avait été en faisait partie intégrante.

Le 18 germinal an 9, il écrivait au maire de Valenciennes pour le féliciter de l'appel fait aux négociants de la ville relativement à l'Exposition publique des produits de l'indus-

[1] Série F. Volumes 2.26 et 2.27.

trie française. Il ajoutait avec un optimisme heureux, et dans le style si particulier de l'époque, légèrement emphatique et teinté d'un civisme pur :

" La paix va rétablir toutes les communications et appeler les étrangers ; les fabricans sentiront aisément combien il leur importe d'offrir aux regards des autres nations les chefs-d'œuvre de nos fabriques. Nos guerriers ont fait admirer leurs exploits, nos fabricans présenteront aux étrangers de nouveaux objets d'admiration et procureront à la République un nouveau genre de gloire, le seul peut-être qui lui manque, mais cette gloire n'est pas stérile, les fabricans savent bien qu'on ne peut y contribuer sans en être récompensé dans la proportion de la part qu'on y a prise.

Valenciennes est renommée pour ses *dentelles* et ses *batistes*. Valenciennes figurera sans doute à la prochaine exposition par quelques chefs-d'œuvre de ses fabriques. Cette commune a été malheureuse, mais elle peut, à la paix, reprendre en peu de temps un nouveau lustre ; cette heureuse métamorphose dépend de ses fabricans.

Je peux vous assurer, citoyen maire, que le gouvernement a les yeux fixés sur votre commune ; le ministre de l'intérieur m'en a parlé avec beaucoup d'intérêt avant mon départ de Paris, il m'a entretenu de ces fabriques qu'il désire relever, et a manifesté l'espoir de mettre quelques échantillons de ses produits sous les yeux des Consuls à la fin de cette année.

Je vous invite, citoyen maire, à me faire connaître les dispositions que vos fabricans auront faites pour fixer l'attention du gouvernement sur les produits de leur industrie, et pour profiter des moyens qui leur sont offerts de faire fleurir leurs établissements.

Salut et fraternité
DIEUDONNÉ.

La réponse du maire de Valenciennes fut de nature à détruire les illusions que pouvait garder le Préfet. Quelques années avaient suffi pour ruiner une industrie d'assez florissante pour occuper en 1780 plus d'un millier d'ouvrières dans la ville seule. A peine en restait il quatre ou cinq cents, et l'apprentissage n'existait plus. Un secours du gouvernement s'imposait si l'on voulait tenter une restauration et rouvrir des écoles où l'apprentissage interrompu pendant la Révolution pût recommencer. C'était le seul moyen d'assurer le recrutement des ouvrières dentellières.

Dieudonné ne perdit pas de temps. En ayant référé avec

succès au ministre de l'intérieur, il écrivait le 10 floréal au maire :

" Je n'ai pu apprendre sans affliction, citoyen maire, l'état de langueur et de dépérissement, dans lequel se trouvait la fabrication des dentelles de votre ville. Elle faisait autrefois l'objet de l'admiration des étrangers et des français eux-mêmes : nulle part on n'avait pu atteindre à la solidité, la beauté et la perfection que réunissaient les dentelles de Valenciennes. Cette branche d'industrie si précieuse pour notre ville, qui honorait d'une manière si distinguée les fabricans et ouvrières qui s'en occupaient, a reçu des événements de la Révolution et de la guerre des atteintes plus cruelles encore que beaucoup d'autres fabriques et manufactures. La plupart des ouvrières qui faisaient ces dentelles justement admirées ont péri lors du terrible bombardement essuyé par votre ville, ou ont été moissonnées par l'épidémie qui l'a suivi. Le moyen le plus puissant de rendre à la fabrication des dentelles son ancienne splendeur, est donc de former des ouvrières nouvelles, qui puissent marcher sur les traces de celles que le malheur a respectées, et les surpasser s'il est possible.

J'ai présenté à ce sujet des vues au Ministre de l'intérieur, je lui ai fait un tableau fidèle et touchant de la situation de nos fabriques, et je l'ai prié avec instance de m'accorder des fonds destinés à instruire et à former des ouvrières en dentelles.

Je vous annonce avec une bien douce satisfaction que le ministre a accueilli ma demande ; vous trouverez ci-joint une coppie (sic) de la lettre que je viens d'en recevoir.

Il s'agit maintenant de prendre les mesures les plus propres à remplir l'objet qu'on se propose. C'est de vous, citoyen maire, et des fabricans et commerçants éclairés de votre ville, que j'attends les renseignemens, les observations et les lumières qui doivent me diriger dans les dispositions que je devrai faire. Réunissez les hommes les plus probes et les plus instruits dans cette partie, et envoyez-moi promptement les vues qui auront paru les plus efficaces pour l'emploi des fonds accordés par le gouvernement. Je vous prie d'observer que ces fonds ne peuvent être détournés de leur destination qui est de former des ouvrières.

Je vous salue.

DIEUDONNÉ.

Suivait la lettre de Chaptal, accordant un crédit de quatre mille francs.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Paris, le 7 florial an 9 de la république une et indivisible.

Le Ministre de l'intérieur,
Au Préfet du Département du Nord.

J'ai lu, citoyen Préfet, avec le plus vif intérêt, les deux lettres que vous m'avez écrites le 27 germinal dernier au sujet de la fabrique de dentelles de Valenciennes. Vous m'invitez à mettre à votre disposition une somme de 4 à 9000 francs, nécessaire pour lui rendre son ancienne activité ; je ne puis, citoyen Préfet, qu'approuver les motifs qui vous ont déterminé à vous occuper de la Restauration de la fabrique dont il s'agit. Avant la Révolution, cette fabrique n'avait point de rivale en Europe, et ses produits étaient toujours préférés, soit par leur finesse et leur solidité, soit par la beauté et la variété de leurs dessins. Je désire vivement que vos efforts soient couronnés de succès, et que cette manufacture intéressante recouvre enfin son ancienne prospérité.

Je ne ferai aucune observation sur le projet que vous m'avez soumis à cet égard : votre zèle pour le progrès des arts m'assure que vous avez pris les mesures que commandaient les localités et la fabrication de la dentelle ; quoiqu'il en soit, j'ai mis à votre disposition les quatre mille francs que vous sollicitez. La moitié de cette somme sera incessamment versée dans la caisse du Payeur Général de votre département : le paiement du surplus s'effectuera dans trois mois.

Vous me trouverez toujours, citoyen Préfet, disposé à vous seconder dans tout ce qui pourra tendre au développement de l'industrie.

Je vous salue.

CHAPTAL.

Cependant à Valenciennes, obéissant à l'invitation du Préfet et à sa demande de renseignements en vue des dispositions qu'il comptait prendre, le Conseil de Commerce s'était réuni et avait délibéré. Les citoyens Prévost et Marlière, fabricants de dentelles, y avaient proposé pour le rétablissement de l'industrie locale des moyens qui, rédigés en articles, furent envoyés au Préfet pour qu'il pût s'en inspirer dans la rédaction d'un arrêté.

Ils proposaient d'établir quatre ateliers, un à l'Hospice

Général et un dans la partie Ouest de la ville, sous la direction du citoyen Prévost, les deux autres dans la partie Est, sous celle du citoyen Marlière. Six maîtresses y enseigneraient : une à l'Hospice Général avec un traitement de 300 livres par an, indépendamment de son logement, chauffage, nourriture ; une pour l'atelier de perfectionnement de la partie Est, à 600 livres ; enfin deux pour chacun des deux autres ateliers, à 500 livres par tête.

Les enfants ne seraient reçus dans ces écoles que sur certificat de bonne vie et mœurs délivré aux parents, et sur un ordre d'admission donné par l'un ou l'autre des directeurs. Ils y apprendraient pendant quatre ans le "Rézorond" et le "Rézocarré" [1] sans pouvoir prétendre à aucune rétribution, sauf à des primes d'encouragement "proportionnellement à l'assiduité qu'ils apporteront au travail, à la sagesse et à l'obéissance qu'ils auront envers leurs maîtresses, et d'après le bel ouvrage qu'ils auront fait."

Les parents n'auraient pas le droit de les en retirer, sous peine de poursuite en justice.

Ce qui est à retenir dans cet avant-projet, c'est cet article qui montre clairement que la disparition de l'ancienne cour et en général du luxe par lequel brillait la société d'avant 1789, était la cause profonde du mal qui faisait dépérir la dentelle :

"Que l'encouragement et la prospérité de cette fabrique exigeoit que le goût en fut stimulé par les premiers fonctionnaires de la République, qui dans les fêtes nationales et les cérémonies diplomatiques porteront la dentelle de Valenciennes, laquelle dans tous les lieux a obtenu en Europe la supériorité sur toutes les autres, tant par sa solidité, sa finesse, que par la beauté de son dessin ; et qu'à cet effet, le citoyen Préfet serait invité de prier le ministre de l'intérieur à proposer ce moyen au premier consul. Le coup d'œil attentif de ce premier magistrat sur les pièces de dentelles qui seront exposées au Salon suffira pour le convaincre de la nécessité de rétablir promptement cette fabrique."

A cet article le Préfet devait répondre, "le 22 prairial an 9 de la République Française une et indivisible."

[1] La Valenciennes se faisait également en maille ronde et en maille carrée.

" J'ai examiné, citoyen Maire, avec toute l'attention que méritait l'importance de l'objet, le règlement joint à votre lettre du 4 de ce mois et il m'a paru qu'il serait inconvenant de proposer au Premier Consul d'assujettir les fonctionnaires publics à l'usage de la dentelle de Valenciennes, parce que cette préférence découragerait les autres manufactures et qu'il est du devoir du gouvernement de les encourager toutes ; mais si cette dentelle conserve sa supériorité, il arrivera sans doute que le gouvernement en achètera pour faire quelque présent dans les cours étrangères, et j'en ferai la proposition formelle au Ministre de l'Intérieur."

Il ajoutait qu'il ne lui paraissait pas convenable d'établir sur les fonds d'encouragement un atelier à l'Hospice-Général : " C'est aux administrateurs de cet hospice à l'établir d'après mon autorisation, sur les revenus, s'ils le croyent avantageux à ses intérêts." Et ceci encore, qui montre son bon sens et sa modération :

" J'attache quelque importance à ce que les maîtresses soient filles ; je pense même qu'une femme qui aurait une famille à élever ne serait aucunement propre à remplir ces fonctions, et s'il se trouvait à Valenciennes des religieuses qui se fussent déjà adonnées à cet exercice dans leur cloître, elles paraîtraient préférables à des ouvrières qui n'auraient pas encore enseigné. "

C'était chercher à renouer avec la tradition. A Valenciennes, la fondatrice d'un ordre religieux, M^elle^ Badar [1], morte en 1677, avait porté l'industrie de la dentelle à son plus haut degré de prospérité, réunissant autour d'elle en trois établissements successifs, plusieurs centaines de dentellières, voyageant en France, en Artois, en Flandre, pour placer ses produits ; faisant du passe temps de quelques-unes un gagne-pain pour de nombreuses filles, et la merveilleuse industrie d'art qui a rendu célèbre le nom d'une petite ville de Hainaut. Après sa mort, les Badariennes

[1] On se plaira peut-être à lire le portrait naïf que nous fait de cette véritable créatrice de la valenciennes un petit livre ancien :

" Elle étoit d'un naturel gay, et d'une taille médiocre, le corps étoit bien fait, la face en ovalle, les cheveux blonds, le front large et poly, les yeux bleus, doux et riants, le nez et la bouche médiocres, les lèvres grosses et rouges, son parler fort attirant, son air candide, affable, et mélangé d'un dévot sérieux, son teint blanc et fort vif, sa voix nette, son marcher grave et modeste." — Vie de Mademoiselle Françoise Badar, 1689, et imprimée à Liége en 1726.

continuèrent à faire de la dentelle et à en enseigner le secret. Avant la Révolution, les religieuses des innombrables communautés de la ville en faisaient toutes. Elles furent dispersées ou détruites, nombre de leurs membres montèrent sur l'échafaud, comme ces Ursulines dont M. le chanoine Loridan a écrit l'histoire. Quelques-unes devaient revenir à Valenciennes avec les jours meilleurs, mais sans doute au moment où Dieudonné exprimait le vœu de leur confier la direction des futures écoles, elles n'étaient pas encore de retour. On dût se rabattre sur d'anciennes dentellières.

Enfin, en même temps que cette lettre le Préfet du Nord adressait au maire de Valenciennes un projet de règlement en le priant de l'examiner, de le " soumettre aux observations des négociants les plus éclairés "avant de le lui renvoyer. Il terminait par ce vœu : " Je désire également que les primes soient distribuées avec une sorte d'appareil de manière à ce que la gloire soit un aiguillon non moins puissant que l'intérêt. " A Valenciennes l'affaire semblait prendre corps. " Plusieurs mères de famille, assurent le président et les juges du Tribunal de Commerce dans une lettre adressée au maire le 25 prairial, se présentent pour placer leurs enfants dans les ateliers, tout enfin démontre la possibilité de rendre à cette branche de commerce son ancienne activité et sa réputation. " Ces mères de famille empressées à procurer à leur progéniture un gagne pain qui fut en même temps l'exercice d'un art bien féminin, devaient attendre jusqu'au 7 messidor an 9, date de l'arrêté préfectoral que voici :

DÉPARTEMENT DU NORD.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

ARRÊTÉ

Le préfet du Département du Nord,

Mettant au nombre de ses obligations les plus importantes celle de seconder le gouvernement dans tout ce qui peut contribuer à ranimer l'industrie et le commerce dans ce département.

Considérant combien il est intéressant de rendre à la fabrication des dentelles de Valenciennes son ancienne activité et de conserver à cette partie de l'industrie nationale la réputation justement méritée dont elle jouissait tant en France qu'à l'étranger.

Arrête :

Art. 1. — Il sera établi dans la ville de Valenciennes trois ateliers de fabrication de dentelles, et destinés à former des ouvrières qui puissent par leur travail et leurs talents, conserver à la fabrique des dentelles de Valenciennes la réputation dont elle a joui jusqu'à présent.

Art. 2. — L'un de ces ateliers sera placé dans la partie de l'Est de la ville ; le second dans la partie de l'Ouest ; et le 3e dans la partie de la ville qui sera jugée la plus convenable par la municipalité.

Art. 3. — Deux maîtresses ouvrières seront attachées à chacun des deux premiers ateliers et jouiront d'un traitement de 500 livres chacune ; il n'y aura qu'une maîtresse au 3e atelier et son traitement sera fixé à 600 livres ; ce 3e atelier sera un atelier de perfectionnement.

Art. 4. — Au moyen de ce traitement les maîtresses seront obligées de fournir des locaux suffisants pour la réunion des élèves qu'elles devront instruire et former au travail.

Art. 5. — Les maîtresses seront nommées de préférence parmi les filles d'un âge au dessus de 30 ans et au dessous de 50; elles seront autant qu'il sera possible, logées dans les bâtiments servant d'ateliers.

Art. 6. — Le nombre des élèves à admettre dans les ateliers sera fixé par un réglement postérieur ; provisoirement il pourra être de 40 dans chaque atelier.

Act. 7. — Les ateliers seront sous la surveillance du conseil de commerce et du maire de la ville de Valenciennes : ils seront en outre particulièrement surveillés et souvent visités par deux négociants en dentelles, qui seront nommés par le préfet. Les citoyens Preuvost et Marlière sont invités à se charger de cette surveillance.

Art. 8. — Ils sont invités aussi à fournir les dessins, piqûres, parchemins, fils et autres objets nécessaires à la fabrication des ouvrages ; les prix de ces objets seront déterminés d'avance et remboursés exactement sur le produit de la vente des dentelles. Il sera pourvu, sur l'avis du conseil de commerce, aux moyens d'indemniser ces négocians des peines et embarras de leur surveillance, et des avances par eux faites.

Art. 9 — Le produit de la vente des dentelles sera versé dans une caisse commune destinée à pourvoir aux dépenses de toute nature de l'atelier et aux primes à accorder ; la somme de 4000 francs accordée par le ministre de l'Intérieur en fera les premiers fonds.

Art. 10. — Le traitement des maîtresses pour la première année sera prélevé sur cette somme ; il sera prélevé une autre somme de 600 fr. pour

acheter des carreaux et autres ustensiles aux élèves qui par leur état d'indigence, seront dans l'impossibilité de se les procurer. Les huit cents francs restant seront destinés à la distribution des primes.

Art. 11. — Les élèves ne pourront être admises dans les ateliers qu'en se soumettant à la condition d'y rester pendant quatre ans ; elles ne recevront aucune rétribution pour le prix de leurs ouvrages pendant tout le temps de cet apprentissage, mais elles pourront recevoir des primes et encouragements si elles les ont mérités par leur intelligence, leur docilité, leur exactitude et leurs progrès.

Art. 12. — Les élèves parvenues à l'âge de majorité, et les parents de celles qui sont encore mineures, qui ne rempliront pas les conditions auxquelles elles sont soumises par cet arrêté et les règlements ultérieurs pourront être poursuivis par devant le tribunal de commerce, qui prononcera dans sa sagesse les dédommagemens dûs aux ateliers. Les poursuites seront dirigées par les deux négocians et surveillans nommés par l'article 7 du présent arrêté.

Art. 13. — Toutes autres maîtresses et ouvrières en dentelles travaillant pour leur compte ou celui de commerçans pourront également concourir à des distributions de primes générales d'encouragement, chaque année, à raison de la beauté et de la perfection des dentelles qu'elles auront fabriquées.

Art. 14. — Les artistes sont invités à contribuer à la variété et à la beauté des dessins ; il sera accordé une prime, chaque année, à celui dont le dessin réunira l'élégance, la beauté, et la facilité pour la fabrication.

Art. 15. — Les primes seront distribuées publiquement en présence des maires et adjoints de la ville de Valenciennes. Les autres autorités sont invitées à y assister.

Art. 16. — Le maire de la ville de Valenciennes aura la police de ces ateliers et admettra les élèves qui y seront reçues ; il aura l'attention de se concerter avec les négocians chargés de la surveillance des ateliers.

Art. 17. — Les maîtresses et ouvrières chargées de l'instruction dans chaque atelier seront nommées par le Préfet, sur la présentation de deux listes, dont l'une sera formée par le Maire et l'autre par le Conseil de Commerce qui doit être établi en exécution de l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 14 prairial, an 9.

Art. 18. — Il sera pourvu par des dispositions réglementaires ultérieures à l'administration et à la police des ateliers, au mode de vente des dentelles qui y seront fabriquées et à tout ce qui concerne les obligations des maîtresses et des élèves.

Fait à Douai à la préfecture du Département du Nord, le sept messidor an neuf de la République.

Le Préfet
Dieudonné.

Toutefois dès le commencement de thermidor on avait pensé aux futurs locaux, et le citoyen Prévost faisait choix pour y établir une des écoles dont il aurait la direction, de la maison du citoyen Vilain, commissaire, sise dans la rue à Vaches, n° 23, " ce local étant des plus convenables pour la vue des ouvrières. " Enfin, le maire Prouveur ayant fait imprimer chez Prignet et lancé une proclamation dont les termes exacts sont malheureusement inconnus, pour inviter les parents à envoyer leurs enfants en apprentissage dans les nouvelles écoles, elles furent ouvertes en messidor, et un arrêté préfectoral du 23 courant nomma officiellement les maîtresses : les citoyennes Marie-Joseph Taverne et Marie-Elisabeth Taverne pour l'atelier de la partie Est ; les citoyennes Marie-Claire Podevin et Catherine-Marguerite Podevin pour celui de la partie Ouest de la ville ; la citoyenne Marguerite-Henriette Fauviau pour l'atelier de perfectionnement.

III

Les déboires commencèrent assez vite. En vain avait-on placé pour attirer les petites filles, au-dessus des portes de chaque école, des enseignes dues au talent du peintre Coliez[1], et qui représentaient sans doute de jeunes dentellières dans l'exercice de leur art ; en vain leur accordait-on pour leurs menus plaisirs une rétribution de cinq centimes par semaine, les écoles n'étaient pas fréquentées assidûment. Dieudonné que ses fonctions amenaient souvent à Valenciennes et qui y

[1] On sait que les peintres d'autrefois ne dédaignaient aucun genre. Watteau peignit pour Gersaint une enseigne célèbre, qui d'ailleurs demeura peu de temps en place.

Coliez, né à Valenciennes en 1754, mort en 1824, est un décorateur d'une certaine valeur. Il fut d'abord tailleur et ayant entrepris un pélerinage à S[t] Jacques de Compostelle, la beauté des paysages qu'il rencontra sur sa route en fit un peintre. Il orna d'agréables peintures la salle de spectacle, et les maisons de nombreux particuliers. Il est existe de charmantes dans l'hôtel de M. Albert Mabille de Poncheville, exécutées vers 1815 pour son grand'père.

avait des amitiés, entre autres celle d'un M. Bonvié, son compatriote, dans la campagne duquel il faisait à Saint Saulve d'assez longs séjours, eut vite fait de s'en rendre compte, et une lettre du 24 fructidor an 9 au maire de Valenciennes, nous montre que s'il juge la situation grave, il ne l'abandonne pas, et qu'il entend y porter remède.

" J'ai appris avec peine, citoyen maire, lors de mon dernier séjour à Valenciennes, que les trois ateliers formés en exécution de mon arrêté du 7 messidor dernier pour la fabrication de la dentelle, n'étaient pas aussi fréquentés par des élèves qu'on l'espérait, et que plusieurs parents dont les ressources sont très faibles, montraient beaucoup d'insouciance à y envoyer leurs enfans. J'ai cru en conséquence devoir faire une adresse ou proclamation sur cet objet ; je vous en envoye les exemplaires imprimés afin que vous les fassiez afficher. Je vous invite au surplus à prendre de concert avec la commission de commerce toutes les mesures qui paraissent convenables pour vaincre l'apathie des jeunes personnes dont on peut faire des ouvrières."

Epoque naïve, où tout se faisait par proclamations ! Comme celle du maire de Valenciennes, cette seconde nous manque malheureusement.

Un an se passa. Les écoles fonctionnaient tant bien que mal. Le 14 juillet, les primes d'encouragement furent remises avec apparat, selon le conseil du Préfet, aux jeunes ouvrières, afin que la gloire les incitât au travail. Au commencement de messidor an 10, Dieudonné, apparemment satisfait du résultat acquis, annonçait au maire de Valenciennes qu'il avait obtenu du ministre de l'intérieur un nouveau secours de 4000 francs, et il joignait à sa lettre celle que Chaptal lui avait adressée. Le succès des écoles avait-il augmenté, ou le Préfet avait-il cru devoir présenter la situation sous un jour plus favorable qu'elle ne l'était en réalité ? En tout cas la subvention était accordée à nouveau.

Voici cette lettre, d'un beau style administratif :

Paris, le 26 prairial an 10 de la République.

Le Ministre de l'intérieur,
Au préfet du département du Nord,

Citoyen Préfet, par votre lettre du 11 de ce mois, vous me rendez un

compte satisfaisant de la fabrique de dentelles de valenciennes. Ses travaux ont repris de l'activité ; le nombre des élèves s'y multiplie ; les 4000 francs qu'elle reçut en l'an 9 ont servi à former plus de soixante ouvriers (sic) dont l'instruction sera bientôt complète. On ne pouvait assurément faire un emploi plus avantageux de cette somme.

Vons m'invitez, citoyen Préfet, à lui accorder encore un secours de 4000 fr. afin d'achever ce qui est si bien commencé. Quelque modiques que soient les fonds dont je puis disposer pour l'encouragement des arts, je crois devoir accueillir votre demande. Je ne doute point que les habitans de la ville de Valenciennes ne voyent dans cette nouvelle marque de bienveillance l'intérêt qu'ils inspirent au gouvernement, et le désir que j'ai de réparer leurs pertes. J'ai lieu de croire aussi qu'elle portera les ouvriers et les élèves qui se livrent à la fabrication des dentelles, à redoubler de zèle pour atteindre la perfection de leur art, et pour faire paroître à l'exposition de l'an 10 des objets qui attestent à la France entière que la fabrique de Valenciennes n'est point au dessous de son ancienne réputation.

Je me repose entièrement sur vous, citoyen Préfet, du soin de distribuer et répartir la nouvelle somme de 4000 francs qui vous sera adressée. Votre zèle éclairé m'assure qu'elle sera employée de la manière la plus convenable et la plus utile. Je vous salue.

CHAPTAL.

Dans le courant de l'an 10 en effet, des dentelles furent envoyées au Salon d'Exposition, et elles y obtinrent, concurremment avec les dentelles de Laigle et du Puy, une médaille en bronze. En félicitant le maire de Valenciennes de ce succès, Dieudonné attirait cependant son intention sur un point qu'avec raison il jugeait de première importance : le dessin. Au temps de la prospérité de la dentelle, de nombreux artistes locaux faisaient pour elle des dessins d'une grâce inimitable, dessins dont beaucoup s'étaient perdus ou avaient été emportés à l'étranger par les négociants émigrés, dont le restant s'était vulgarisé ; et c'était sans doute une des causes de la décadence de cet art, sinon la principale.

" Valenciennes sans doute sera encore longtemps sans rivale pour la finesse, la solidité, l'éclat de ses dentelles ; mais il faut l'avouer, elle ne jouit pas de la même supériorité pour les dessins ; aussi le jury après avoir donné des éloges aux dessins des dentelles de Laigle, ne fait-il pas mention de ceux des dentelles de Valenciennes.

Il ne paroit pas difficile, citoyen Maire, d'ajouter ce genre de beauté à ceux qui distinguent déjà vos dentelles, et je crois que lorsqu'elles présenteront des dessins d'un bon goût, elles auront atteint toute la perfection dont elles sont susceptibles ; elles seront par conséquent plus recherchées encore, et auront moins à craindre la concurrence.

Ces avantages m'ont paru et vous paroitront également, citoyen Maire, mériter quelque attention, et je ne doute pas qu'à l'avenir vous ne mettiez à contribution les talens des meilleurs artistes pour un objet qui intéresse si essentiellement votre Commune.

J'ai l'honneur de vous saluer.

DIEUDONNÉ.

A cette lettre de félicitations et d'encouragement, le maire pouvait répondre quelques semaines après, qu'il avait cru de son devoir de témoigner " au ministre protecteur " la reconnaissance de la ville pour la subvention accordée, en lui faisant hommage des dentelles remarquées par le jury.

IV.

Elles furent acceptées, mais n'enchaînèrent pas sa reconnaissance. Quand au printemps de l'an XI, le Préfet renouvela la même demande, il se heurta à une plus vive résistance. Soit manque de confiance dans l'avenir d'une industrie d'art qui décidément paraissait expirante, soit tout autre motif, Chaptal n'accorda qu'un secours de 2000 francs, et encore en prévenant que c'était le dernier que l'on pût attendre du gouvernement. La lettre de Dieudonné au maire de Valenciennes en lui annonçant cette nouvelle semble un peu découragée. Ce n'est plus la belle ardeur du début.

Douai, le 26 florial an 11 de la République française.

Le Préfet du Département du Nord
Au Maire de Valenciennes.

Sur la demande que j'ai faite d'un nouveau secours pour les ateliers de dentellières de votre ville, citoyen Maire, le Ministre de l'Intérieur vient d'accorder 2000 fr.

Il m'observe néanmoins que d'après les observations que je lui ai adressées l'année dernière, il comptait que les précédens secours auroient suffi pour relever cette branche importante des Manufactures Nationales, et qu'il voit avec peine qu'un nouveau secours soit devenu nécessaire.

Celui qu'il vient d'accorder, eu égard à la modicité des fonds qu'il a à sa disposition, est une nouvelle preuve de la sollicitude éclairée de ce ministre pour l'encouragement des arts ; elle est pour nous une obligation de plus de soigner cet établissement de manière à ce qu'il soit bientôt à même de se soutenir par le produit de ses fabrications.

Je compte, citoyen Maire, que votre zèle soutenu procurera bientôt ce résultat avantageux, et que les 2000 fr. accordés par le ministre suffiront pour en attendre l'époque.

Je vous salue.

DIEUDONNÉ.

A Valenciennes la situation ne s'améliorait pas. En vain pour attirer des élèves et les encourager avait-on distribué en messidor an 10, par atelier 60 francs de primes et vingt quatre francs à titre d'encouragement. Le produit de dentelles faites par des enfants encore inexpérimentées et qui n'étaient pas même une centaine, ne pouvait suffire à couvrir les frais de traitement, de matériel et de menues dépenses (carreaux, parchemins piqués, épingles) sans le secours du crédit accordé par le gouvernement, et voilà qu'il était réduit de moitié pour cette année,menacé d'être supprimé pour l'avenir. Vers la fin de messidor an 11, un arrêté du maire mit encore à la disposition des citoyens Prévost et Marlière une somme de 300 francs pour distribuer des primes d'encouragement, lesdits commissaires chargés de la direction des ateliers de dentelle ayant déclaré que "ces primes ont beaucoup contribué à attacher ces élèves aux ateliers et à les stimuler avantageusement" ; mais la ville de Valenciennes était prévenue : en l'an 12, elle n'aurait pour subvenir aux frais des écoles de dentelles qu'un secours de 2000 francs, et plus rien ensuite. Il fallait aviser. Le 29 vendémiaire an 12, ayant fait l'aperçu général des travaux des ateliers de dentelles pendant l'année qui venait de s'écouler, dont il résultait comme constant que les produits étaient au dessous des

dépenses ; ayant conféré avec les deux directeurs, le maire écrivait à Dieudonné une longue lettre où il énumérait les causes du mauvais fonctionnement des écoles, et les remèdes à y apporter, causes et remèdes fidèlement transcrits dans le nouvel arrêté que prit le Préfet, et qui instaurait un régime nouveau, par lequel on espérait pouvoir se passer dans l'avenir des secours officiels et voler de ses propres ailes. L'essentiel de ce régime était l'abandon aux maîtresses des dentelles des enfants, qui constitueraient pour elles une rémunération, (du moins l'espérait-on); et la réduction par suite, de leurs traitements à 500 livres ; encore ne leur étaient-ils assurés que pour l'an 12. Enfin, c'était aux revenus communaux qu'il appartiendrait dans l'avenir de soutenir par les primes d'encouragement et la gratification hebdomadaire l'ardeur des jeunes dentellières.

Avec ce nouvel arrêté nous touchons à la fin du dossier relatif aux écoles de dentelle. Elles devaient végéter quelques années encore, de moins en moins fréquentées ; puis, privées des subsides de l'Etat, et la ville n'en ayant pas à leur accorder, elles se fermèrent. Des événements importants occupaient l'attention détournée de leur agonie, une ère nouvelle s'ouvrait. Une dernière fois il est fait mention d'elles, et c'est au moment du sacre de celui qui avait tenté de les relever au début de son consultat. Peut-être les valenciennois crurent-ils qu'une nouvelle cour allait renaître, rappelant l'ancienne en splendeur, et avec elle une ère de prospérité pour la valenciennes. Nous trouvons un écho de cet espoir dans cette lettre :

Le Maire, adjoints et membres du Conseil Municipal de la ville de Valenciennes, à M^r^ Dieudonné, Préfet du Nord et officier de la Légion d'Honneur.

11 Brumaire an 13.

Le Conseil Municipal à M. le Préfet,

Depuis longtemps nous cherchions une occasion de vous témoigner notre reconnaissance de tous les services que vous avez rendus à cette ville ;

notamment pour l'avantage inappréciable que vous lui avez procuré en rétablissant la fabrique de dentelle qui allait se perdre si vous ne lui aviez tendu une main secourable ; nous croyons l'avoir rencontrée en ce moment, où appelé au sacre du Chef de l'empire, vous pouvez encore rendre un service à cette fabrique en paraissant à cette auguste cérémonie orné du produit de vos bienfaits.

Nous vous prions donc, M. le Préfet, de vouloir bien accepter au nom de vos concitoyens, cette légère marque de leur reconnaissance, et veuillez croire qu'ils sont trop heureux de pouvoir vous l'offrir.

La garniture de dentelle envoyée valait près de 400 francs. En en faisant hommage à Dieudonné, le Conseil Municipal espérait sans doute que remarquée, elle attirerait des commandes aux dentellières de la ville, et qu'en tout cas elle réveillerait chez lui l'intérêt qu'il prenait à leur industrie.

V

Dieudonné ne devait pas survivre de beaucoup à la cérémonie du sacre. Atteint d'une maladie de poitrine, il avait cherché en vain, vite rappelé d'ailleurs par les multiples détails d'une administration importante, la guérison dans l'air de ses Vosges natales. Le 27 vendémiaire an 14 (19 octobre 1805), il mourait à Saint-Saulve, dans cette campagne où son ami M. Bonvié lui offrait fréquemment l'hospitalité. Deux jours après, le 29 vendémiaire, il était enterré au cimetière de Valenciennes, au milieu d'un deuil dont la douleur n'était pas feinte. De tous côtés il laissait des regrets derrière lui, mais pour les valenciennois particulièrement sa perte était une perte véritable. Il s'était intéressé vivement à leur ville, soutenant l'école locale de peinture et de sculpture, cherchant surtout à relever de ses ruines leur célèbre industrie dentellière. Avec lui disparaît le seul espoir qu'elle pût en renaître. Chaptal d'ailleurs n'était plus ministre.

Dieudonné fût un parfait honnête homme, et un Préfet actif et dévoué. Pour la question qui nous occupe, celle de la restauration de la valenciennes, il est douteux qu'il l'eût fait aboutir. Ce n'était pas seulement des écoles qu'il fallait

créer, — et encore les parents, se rendant compte du changement des temps et des mœurs n'y envoyaient pas de bon cœur leurs enfants, — c'était un courant économique qu'il eût fallu remonter. Il était bien question de dentelles au sortir d'une révolution qui avait creusé un abîme entre la société nouvelle et celle de l'ancien régime, révolution dont la répercussion s'était fait sentir dans tous les domaines. Sur cinquante neuf paires de manchettes en dentelle, Louis XVI en avait vingt et une en valenciennes, et à son exemple les courtisans d'en acheter. Mais après 89 la mode passe des jabots et des manchettes, il est même dangereux d'en porter, c'est se signaler à l'attention publique comme aristocrate, et l'on sait où cela menait. Le danger passé, l'élégance avait vécu. Elle semblait profondément ancrée dans nos mœurs françaises, on cessa pourtant d'en avoir souci. Les muscadins même affectèrent volontiers une mise débraillée avec laquelle eût juré la délicatesse d'un jabot, remplacé définitivement par la large cravate engonçante. Pour les femmes aussi, la tunique à la grecque, diaphane, largement décolletée, largement échancrée sur les côtés, excluait la dentelle. La demande manquait donc. Ce n'était pas tout que de penser à rétablir une production.

Enfin un nivellement général dans les fortunes faisait que beaucoup d'élégantes, l'eussent-elles désiré ne pouvaient plus consacrer à cette coûteuse dentelle les sommes que leurs grand'mères la payaient autrefois. La mode en avait vécu.

Les écoles devaient mourir. Quatre-vingts enfants environ, dont l'âge variait de 5 à 13 ans, les avaient fréquentées sous la direction des demoiselles Taverne, Fauviau et Potdevin ; et c'est écrits par elles d'une main inhabile que j'ai retrouvé sur des listes jaunies les noms de ces petites dentellières valenciennoises, les dernières. Leurs devancières étaient souvent des filles d'une certaine naissance, bourgeoises aisées à qui l'argent qu'elles avaient gagné par le jeu délicat des bloquelets sur le carreau servait à acheter quelque parure.

Pour ces petites filles, elles sont d'une classe inférieure, elles habitent les quartiers populaires.

Bientôt elles cessèrent de fréquenter les ateliers de dentelle. Née des grâces du siècle dix-huitième, la valenciennes ne devait pas lui survivre.

Vu :
Nancy, le 8 décembre 1910.
Le président de la thèse,
P. Gavet.

Vu :
Nancy, le 19 décembre 1910.
Le Doyen.
E. Binet.

Vu et permis d'imprimer.
Nancy, le 20 décembre 1910.
Le Recteur de l'Académie,
Ch. Adam
Correspondant de l'Institut.

BIBLIOGRAPHIE [1]

Statistique du Département du Nord, par M. Dieudonné, préfet. A Douai, Chez Marlier. An XII (1804) Tome II, pages 307 à 318.

Pierre Verhaegen. La dentelle et la broderie sur tulle. Société belge de librairie, 16, rue Treurenberg, Bruxelles, 1902. — 2 volumes de 316 et 282 pages. (in 8°)

A. Dodanthun. La fabrication de la dentelle à la main dans le département du Nord. Paru dans le bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des Travaux historiques et scientifiques. (année 1904, pages 216 à 232). — Paris, Imprimerie Nationale. Ernest Leroux éditeur, 28, rue Bonaparte.

Eugène Cortyl. La dentelle à Bailleul. Extrait du Bulletin du Comité Flamand de France, (15 pages.) Bailleul. Imprimerie Ficheroulle-Beheydt, grand'Place. 1903.

Ernest Lefébure. Broderie et dentelles. Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts. Paris, Quantin éditeur. (Sans date) 320 pages.

M^me^ Bury-Paliser. Histoire de la dentelle. Paris, Librairie de Firmin Didot, 1898. 1 volume in quarto de 340 pages.

Ch. Cappliez. Histoire des métiers de Valenciennes. Valenciennes. Georges Giard éditeur, 1893. A l'article Dentellières, p. 350 à 380.

Alfred Picard. Le bilan d'un siècle (1801-1900). Paris, Imprimerie Nationale. 1907. 6 vol. in 8.

Fernand Engerand. L'industrie de la dentelle, sa situation présente, son avenir. Paris. La Réforme Sociale, pages 265 à 273.

Fernand Engerand. La dentelle à la main. Brochure de l'Action Populaire, Reims, 48, rue de Venise, (30 pages).

[1] Nous ne rangeons sous cette rubrique que les plus importants des ouvrages consultés. On en trouvera plusieurs autres indiqués au bas des pages.

M^me^ H^te^ Jean Brunhes. Ligues sociales d'acheteurs. Brochure de l'Action Populaire, Reims, 48, rue de Venise (30 p.)

Jean-Pierre. Les petits métiers ruraux. Brochure de l'Action Populaire, 48, rue de Venise, (30 p.)

Ch. Senoutzen. L'école dentellière de Burano. Brochure de l'Action Populaire, Reims, 48, rue de Venise, (30 p.)

Archives de Valenciennes, Série F. Volumes 2.26 et 2.27. (indication fournie par M. le Ch. Loridan.)

Cartons de la mairie de Bailleul. (Article dentelles).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. Ce qu'est la dentelle : Définition, description technique et historique général.

§ 1. Définition.

§ 2. Description technique.

§ 3. Historique général.

PREMIÈRE PARTIE. L'industrie dentellière en France, petite industrie rurale.

Chapitre premier. Causes et remèdes de la crise actuelle.

§ 1. Crise de mode. Remèdes : les Comités mondains et les Ligues d'acheteurs.

§ 2. Crise d'apprentissage. Remède : la loi Engerand.

§ 3. Crise de salaires. Remèdes : Diminution du nombre des intermédiaires et orientation nouvelle de l'industrie dentellière.

§ 4. Une cause accessoire : la concurrence des dentelles anciennes.

Chapitre Second. Raisons qui militent en faveur de la restauration de la dentelle.

§ 1. La dentelle, glorieuse industrie d'art française.

§ 2. La dentelle, petite industrie rurale, reconstitutive du foyer.

DEUXIÈME PARTIE. L'industrie dentellière en Flandre.

I. — L'industrie dans le passé.

I. La dentelle à Bergues.

II. „ à Bailleul.

III. „ à Lille.

IV. „ à Valenciennes.

§ 1. Son ancienneté.

§ 2. Influence de M^elle^ Badar sur son développement.

§ 3. L'apogée de la valenciennes au XVIII^e^ siècle.

§ 4. Organisation technique et économique.

§ 5. Un marchand de valenciennes. M. Tribout et ses clients.

§ 6. La décadence et la mort.